

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(1) (2)} :

John Cockerill SA

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue Jean Potier N°: 1 Bte:

Code postal: 4100 Commune: Seraing

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.cmigroupe.com>

Numéro d'entreprise

BE
0422.362.447

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIERS D'EUROS⁽⁴⁾

communiqués à l'assemblée générale du 03/05/2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Exercice précédent du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~NE SONT PAS~~ ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^oa du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 64 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

EBENIS SA

représentée par Monsieur Bernard SERIN

Président du Conseil d'Administration

SERIN Nicolas

Vice-Président du Conseil d'Administration

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

3 Mention facultative.

4 Adapter la devise et l'unité au besoin.

Nr.	BE 0422.362.447	CONSO 2
-----	-----------------	---------

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

EBENIS SA	Président du Conseil d'Administration
N° LU20274301	04/05/2022 - 03/05/2023
Route d'Esch 17, 1470 Luxembourg, Luxembourg	
Représenté(es) par:	
SERIN Bernard Avenue d'Eylau 36, 75016 PARIS, France	
Nicolas SERIN	Vice-président du Conseil d'Administration
Avenue Groelstveld 36, 1180 Uccle, Belgique	04/05/2022 - 03/05/2023
Louis Smal Consulting	Administrateur
N° BE 0826.694.178	04/05/2022 - 03/05/2023
Rue de Bruxelles 174 boîte L, 4340 Awans, Belgique	
Représenté(es) par:	
Louis Smal Rue de l'Avouerie 2 boîte 2, 4620 Fléron, Belgique	
S2M Productions SRL	Administrateur
N° BE 0879.716.358	04/05/2022 - 03/05/2023
Route de Limet 25, 4577 Modave, Belgique	
Représenté(es) par:	
Maurice SEMER Route de Limet 25, 4577 Modave, Belgique	
SOKRATES GROUP SAS	Administrateur
Rue du Châteaudun 56, 75016 Paris, France	04/05/2022 - 03/05/2023
Représenté(es) par:	
Gérard LONGUET Rue du Châteaudun 56, 75009 Paris, France	
PONCELET MC2 SPRL	Administrateur
N° BE 0839.384.748	04/05/2022 - 03/05/2023
Rue des Ronchis 19, 6850 Paliseul, Belgique	
Représenté(es) par:	
Jean-Pol PONCELET Rue des Ronchis 19, 6850 Paliseul, Belgique	
PATH CONSULTING SPRL	Administrateur
N° BE 0839.038.815	04/05/2022 - 03/05/2023
Rue de la Léhette 19, 4910 Theux, Belgique	
Représenté(es) par:	
Paul THONON Rue de la Léhette 19, 4910 Theux, Belgique	
ABNM Consulting Services SPRL	Administrateur
N° BE 0880.568.473	04/05/2022 - 03/05/2023
Rue du Château 3, 4432 Alleur, Belgique	
Représenté(es) par:	
Diego Aquilina	
Jean-Luc MAURANGE	Administrateur délégué
Rue des Myosotis 6, 40130 Capbreton, France	04/05/2022 - 23/11/2022
SOODEMOO	Administrateur
Boulevard de Kockelscheuer 26, 1821 Luxembourg	23/11/2022 - 03/05/2023
Représenté(es) par:	
Jean-Luc MAURANGE	
Yves HONHON	Administrateur
Chemin d'Ordrimont 25, 1380 Lasne, Belgique	04/05/2022 - 03/05/2023
François MICHEL	Administrateur délégué
Avenue du Président Franklin Roosevelt 4, 92330 Sceaux, France	01/06/2022 - 03/05/2023
DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL	Commissaire
N° BE 0429.053.863	04/05/2022 - 07/05/2025
Gateway Building - Luchthaven Nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique	
N° de membre: IRE 1986-B00025	
Représenté(es) par:	
Julie DELFORGE (Commissaire) Rue Jean Gol 2, 4000 Liège, Belgique N° de membre: IRE 2000-A02129	

Rapport Financier 2022

Table des matières

Chapitre 1 Rapport de gestion consolidé.....	4
Chapitre 2 Etats financiers consolidés.....	12
Etat consolidé de la situation financière.....	12
Etat consolidé du résultat global.....	13
Etat consolidé des variations des capitaux propres	14
Tableau consolidé des flux de trésorerie	15
Notes aux états financiers consolidés.....	16
1. Informations générales.....	16
2. Méthodes comptables.....	16
3. Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations	27
4. Informations sectorielles.....	28
5. Goodwill	31
6. Immobilisations incorporelles.....	33
7. Immobilisations corporelles	34
8. Participations dans les entreprises et coentreprises	35
9. Autres actifs financiers	35
10. Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente	36
11. Impôts sur le résultat	37
12. Stocks.....	39
13. Créances commerciales et autres créances opérationnelles.....	39
14. Contrats de construction	40
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
16. Capitaux propres	41
17. Provisions pour avantages du personnel	42
18. Provisions	45
19. Emprunts	46
20. Autres passifs financiers	47
21. Autres passifs courants et non courants.....	47
22. Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles	48
23. Chiffre d'affaires.....	48
24. Charges opérationnelles	49
25. Coût de l'endettement net.....	50
26. Autres produits et charges financiers.....	50
27. Instruments financiers et gestion des risques y relatifs	51
28. Passifs éventuels et engagements	55
29. Acquisition et cession d'entreprises.....	55
30. Parties liées.....	58
31. Rémunération des dirigeants	58
32. Prestations du Commissaire.....	58
33. Événements postérieurs à la clôture.....	59
34. Détails concernant les filiales non détenues exclusivement et présentant des intérêts non contrôlants significatifs	59
35. Liste des filiales	60
Chapitre 3 Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés	63

Chapitre 1 | Rapport de gestion consolidé

Ce rapport concerne la société John Cockerill SA ainsi que ses différentes filiales. Il comprend l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe John Cockerill, repris dans l'ensemble du document sous le terme John Cockerill.

1. Faits saillants

1.1. Avancées stratégiques 2022

1.1.1. Intégration des technologies de refroidissement issues du groupe Hamon

Toujours aussi déterminé à œuvrer en faveur d'une production industrielle responsable, John Cockerill a étoffé en 2022 son portefeuille de technologies en procédant à l'acquisition des activités de refroidissement du groupe Hamon. Plus importante acquisition en termes de chiffre d'affaires de l'histoire de John Cockerill, cette opération porte sur des technologies destinées à refroidir l'eau ou à condenser la vapeur issue d'un process industriel. Au-delà des technologies, cette reprise concerne bien sûr aussi les effectifs (261 personnes) et les implantations en Belgique, en France, en Arabie saoudite, en Espagne, en Amérique latine, en Corée du Sud et en Indonésie.

Au-delà des évidentes synergies technologiques et commerciales entre les technologies de refroidissement de Hamon et le portefeuille de produits et services de John Cockerill (dans les énergies nucléaire et gaz-vapeur par exemples), cette opération permet à John Cockerill de prendre pied de façon opérationnelle en Asie du Sud-Est avec des bases solides en Corée du Sud et en Indonésie qui serviront également de tremplin pour le développement des activités de John Cockerill dans ces régions.

1.1.2. Réforme de la gouvernance

En 2022, John Cockerill a démarré la transformation de sa gouvernance, afin de rendre le Groupe plus robuste pour les années à venir.

Dès 2023, cette nouvelle gouvernance organisera les activités opérationnelles en cinq « Business » afin de les rendre plus denses, plus concentrées et plus agiles. A cette fin, les Business se voient renforcés dans leur conseil stratégique par la mise en place progressive de Conseils d'administration dédiés et dans leurs performances par le renforcement de leurs compétences managériales et support dédiées.

Cette nouvelle gouvernance prévoit également de renforcer le caractère mondial de John Cockerill. Ceci passera d'une part par la mise en place, en complément du quartier général européen, de véritables hubs continentaux, à commencer par l'Inde et les Etats-Unis, afin non seulement de développer davantage de proximité avec ces marchés mais aussi d'améliorer la compétitivité des offres vers l'ensemble des marchés mondiaux. Cette mondialisation de John Cockerill passera d'autre part par la mise en place d'un réseau de représentants du Groupe de haut niveau dans les principales régions économiques (Inde, Etats-Unis, Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, Afrique).

En corollaire, la gouvernance transversale du Groupe est elle aussi réformée, à travers la systématisation de revues opérationnelles formalisées, la consolidation des processus stratégique et budgétaire, la mise en

place d'une revue périodique du portefeuille d'activités et le renforcement du pouvoir d'influence des fonctions régaliennes. Ces dernières veilleront tout particulièrement à la parfaite conformité légale et réglementaire des activités opérationnelles et à la santé et la sécurité des collaborateurs de John Cockerill, toutes filiales confondues.

Cette nouvelle gouvernance, dont l'implémentation a officiellement démarré le 1^{er} janvier 2023, s'appuie sur une équipe dirigeante renforcée par l'arrivée en 2022 de nouveaux dirigeants expérimentés : François Michel au poste d'Administrateur délégué, Michel Vanhaesbroucke - Directeur de la Stratégie, Nicolas de Coignac - Directeur Amériques, Thomas Bohner - Directeur Energy et Marie-Pierre Defoin - Directrice des Ressources Humaines. Ces nouveaux venus complètent l'équipe en place et l'enrichissent d'une diversité d'expériences, de cultures et de générations.

1.1.3. Confirmation du leadership dans l'hydrogène vert

L'année 2022 a été marquée par la confirmation du leadership technologique, commercial et stratégique de John Cockerill dans la filière hydrogène vert.

Tout d'abord les gouvernements, de plus en plus conscients du rôle majeur de l'hydrogène vert dans la nécessaire transition énergétique, ont considérablement revu à la hausse leurs ambitions en matière de déploiement de capacités d'électrolyse.

En 2022, la somme de tous les objectifs nationaux pour le déploiement de la capacité d'électrolyse a atteint 145-190 GW, soit plus du double des 74 GW de 2021.

En outre, le bienfondé du choix technologique de John Cockerill de développer des électrolyseurs alcalins (plutôt que des électrolyseurs PEM à membrane échangeuse de protons) est corroboré par diverses institutions, comme l'Agence Internationale de l'Energie (IEA), qui rapportait en septembre 2022 que « compte tenu du nombre et de l'ampleur des projets en cours de développement, il semble que les modèles alcalins détiendront une plus grande part de marché que les électrolyseurs PEM à court terme ».

Enfin plus spécifiquement, John Cockerill s'est vu reconnaître par différents observateurs de renom, dont Bloomberg, comme « un des rares acteurs mondiaux crédibles pour mener des projets hydrogène à grande échelle (>100MW) ».

Au-delà de ces analyses, la confirmation du leadership de John Cockerill en matière d'hydrogène vert s'est matérialisée par différents événements opérationnels qui ont jalonné l'année 2022 :

- Sélectionné par le programme de financement européen PIIEC (Projets Importants d'Intérêt Européen Commun), John Cockerill a poursuivi la construction de sa première gigafactory d'électrolyseurs européenne. Implantée à Aspach-Michelbach (France), celle-ci a pour vocation de servir le marché européen avec des électrolyseurs alcalins de grande capacité dès la fin de l'année 2023.
- Par ailleurs, John Cockerill a posé d'importants jalons dans son ambition de contribuer au développement de filières hydrogène à travers le monde : il a créé en Inde une coentreprise avec l'énergéticien Greenko et en crée une autre au Maroc, toujours avec un acteur national de premier plan. Toutes deux ont dans leurs objectifs de construire des capacités de fabrication d'électrolyseurs

alcalins de grande capacité. Par ailleurs, il a poursuivi des discussions portant sur des accords similaires avec différents champions nationaux au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est.

- Enfin, sa filiale chinoise CJH a maintenu une activité commerciale de premier plan, livrant par exemple à son client Sinopec 24 stacks d'électrolyseurs alcalins pour une capacité de 20 000 tonnes d'hydrogène vert par an.

Pour soutenir cette montée en puissance des activités, les effectifs de John Cockerill dans l'hydrogène ont crû de 81% en 2022, passant de 197 à 358 collaborateurs en 12 mois.

1.1.4. Consolidation de la structure financière du Groupe

Malgré l'énorme potentiel technologique du Groupe, sa structure financière s'est détériorée en 2022. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs. Pour remédier à cette situation et consolider sa situation financière, John Cockerill a lancé deux types d'actions en parallèle.

D'une part, un plan ambitieux de renforcement de la compétitivité et de la rentabilité de ses activités traditionnelles a été lancé. Empreint de réalisme, ce plan active différents leviers : renforcement commercial focalisé sur certaines zones géographiques, efficacité commerciale, contrôle des risques liés aux offres et à l'exécution des projets, réduction de frais généraux, attractivité et rétention des Talents, santé et sécurité au travail, processus d'innovation. Ce plan de 30 mois lancé dans les premiers jours de 2023 doit restaurer durablement la profitabilité et le développement des activités traditionnelles du Groupe.

En parallèle, John Cockerill a multiplié les contacts et opérations pour assurer le financement de son développement rapide dans l'hydrogène vert. Cette activité est très convoitée et il s'agit de faire le bon choix : celui qui laisse au Groupe la latitude d'exploiter son avancée technologique, son potentiel d'innovation et son expérience d'industrialisation. Différentes formules de partenariats opérationnels et financiers ont été analysées. Elles devraient se concrétiser dans le premier semestre de 2023.

1.2. Avancées opérationnelles 2022

Au-delà des avancées ayant une portée stratégique pour le Groupe John Cockerill dans son ensemble, chaque secteur d'activités a réalisé des avancées opérationnelles en 2022.

1.2.1. Energy Solutions

Parallèlement à l'intégration des activités de refroidissement de Hamon, John Cockerill Energy Solutions a connu une croissance importante de ses chiffres d'affaires et inscriptions de commandes en 2022.

A pointer au niveau des opérations, le démarrage aux Etats-Unis d'une centrale électrique à cycle combiné comprenant deux chaudières de récupération de chaleur John Cockerill, la révision d'une chaudière aux Pays-Bas ou encore la modernisation de deux chaudières à Singapour. En matière de commandes, épinglons celle pour la plus grande chaudière de récupération de chaleur au monde, à installer à la future centrale thermique à cycle combiné de 875 MW des Awirs (Belgique), ou encore celle pour un générateur de vapeur John Cockerill « Once Through Boiler » à installer à Grudziadz (Pologne).

En 2023, John Cockerill Energy entend poursuivre sur cette voie de la croissance, en focalisant ses efforts commerciaux sur les Etats-Unis et l'Asie-Pacifique et ses efforts opérationnels sur sa rentabilité, tout en exploitant au maximum les synergies technologiques et commerciales nées de l'intégration des activités « refroidissement » issues du groupe Hamon.

1.2.2. Renewables

Au-delà des avancées stratégiques réalisées dans l'hydrogène, John Cockerill a mené des opérations dans différentes filières renouvelables.

Dans la filière thermo-solaire, John Cockerill a réalisé les premières étapes de la mise en service de la centrale de DEWA, dans le désert de Dubaï. Il a poursuivi l'exécution d'un projet en Afrique du Sud, qui porte sur la livraison du récepteur de la centrale solaire à concentration de Redstone. Une fois achevées, ces deux centrales permettront d'éviter ensemble plus de deux millions de tonnes d'émissions de CO₂ par an.

Dans la filière photovoltaïque, pour compléter son offre de solutions renouvelables intégrées, qui combine déjà panneaux, stockage sur batteries, générateurs et système de gestion de l'énergie, John Cockerill a intégré Ausar Energy, le spécialiste français des micro-réseaux énergétiques en Afrique, dont les solutions fournissent une énergie sans carbone et compétitive aux zones non raccordées au réseau et aux industries. A épingler commercialement, un contrat avec WDP en Belgique pour l'installation d'un hub de production, stockage et distribution d'énergie verte dédiée à alimenter une quarantaine de véhicules de livraison électriques.

Ce faisant, John Cockerill Renewables a plus que doublé son chiffre d'affaires annuel entre 2021 et 2022. L'ambition est très importante pour les activités hydrogène. Dans les filières photovoltaïque et thermo-solaire, les perspectives restent également intéressantes, bien que plus modestes. Leur succès futur passera par des technologies et des approches commerciales innovantes, tout en assurant la bonne exécution et la profitabilité des projets.

1.2.3. Defense

L'année 2022 de John Cockerill est caractérisée par une baisse significative du chiffre d'affaires qui se réduit de moitié suite à la conduite à bonne fin des activités de livraison du contrat pluriannuel AB. Cette baisse d'activités a nécessité un redimensionnement des ressources humaines. Un plan de transfert interne au Groupe a permis de staffer utilement les activités en forte croissance, qu'il s'agisse de celles liées à l'hydrogène, aux équipements industriels ou à l'énergie.

Si le volet « livraison » du contrat AB touche à sa fin, son volet formation se poursuit avec succès. En 2022, quelque 114 stagiaires ont été formés sur le Campus Cockerill à Commercy (France).

Sur les plans technologique et commercial, John Cockerill Defense a dévoilé en mars 2022 le dernier-né de ses développements : le véhicule 4x4 ultra rapide (pointe à 200 km/h) équipé d'un canon de 25mm est unique sur le marché. Ses spécificités techniques ont suscité de grandes manifestations d'intérêt sur les marchés, faisant naître des perspectives commerciales de grande ampleur à moyen terme. A plus court terme, John Cockerill Defense conserve des ambitions commerciales importantes pour ses technologies matures de tourelles pour véhicules blindés légers, avec un budget d'inscriptions de commande en très forte hausse par rapport aux deux années précédentes.

1.2.4. Industry

John Cockerill Industry a connu une nette augmentation de ses commandes en 2022 par rapport à 2021. Dans le même temps, le chiffre d'affaires a progressé de 37%. Ces résultats trouvent principalement leur source dans les commandes enregistrées fin 2021 et début 2022 pour des lignes de traitement d'acier plat carbone en Inde et aux États-Unis.

En parallèle à cette activité d'équipements pour la sidérurgie, John Cockerill Industry poursuit le développement de ses activités dédiées aux équipements de traitement de surface (déjà en portefeuille) et a développé en 2022 une nouvelle activité de services aux projets industriels, laquelle devrait se développer rapidement, en commençant par la gestion de la construction des usines d'électrolyseurs que John Cockerill installera à travers le monde.

Par ailleurs, l'innovation reste au cœur de la stratégie de John Cockerill Industry. Les efforts en la matière sont axés sur la décarbonation de la sidérurgie, avec en fer de lance deux projets d'innovation majeurs : 3D, pour capter le CO₂ émis dans le processus sidérurgique, et Siderwin, pour industrialiser un procédé de production d'acier 100% électrique. Après différentes expérimentations en 2022, John Cockerill se lancera en 2023 avec son partenaire ArcelorMittal dans le développement d'une première unité industrielle.

1.2.5. Environment

Les activités de John Cockerill dans l'environnement, tout en restant relativement modestes au sein du Groupe, ont connu une légère croissance en 2022 par rapport à 2021, avec un chiffre d'affaires et des entrées de commandes respectivement en progression de 15 % et 17%.

Les technologies couvrent la préservation des ressources naturelles eau, air et terres rares. Parmi les réalisations emblématiques de l'année, on peut épingler la mise au point d'une technologie de récupération des métaux rares contenus dans les déchets électroniques, pour le compte de l'Américain Igneo ; l'inauguration des installations de pompage et traitement d'eau potable à Homa Bay, au Kenya ; la conception de cinq unités de traitement d'air pour un producteur français de puces électroniques ; ou encore la conception d'une 3^e station de traitement des effluents liquides de l'atelier de Framatome Jarrie en France.

Le portefeuille de John Cockerill Environment est amené à s'enrichir d'années en années, que ce soit à travers des acquisitions de technologies ou à travers le développement de nouvelles applications de technologies existantes, comme c'est par exemple le cas avec les fours à soles multiples « Nesa Solutions® », utilisés tour à tour pour la ré-activation de charbons actifs, le traitement de déchets informatiques ou encore la torréfaction de biomasse. Cette évolution a pour objectif d'intensifier la contribution des technologies de John Cockerill au développement de l'économie circulaire.

1.2.6. Services

Le chiffre d'affaires de John Cockerill Services a connu une croissance de 30% en 2022, établissant un nouveau record à 434 millions d'euros.

Cette croissance est le fruit d'une politique commerciale dynamique à travers l'ensemble des divisions de John Cockerill Services : la division « Grands Projets », qui a notamment piloté ou co-piloté en 2022 les projets d'infrastructures routières et hydrauliques menés en Côte d'Ivoire ; la division Transport, qui a procédé à l'extension de 2 lignes du métro de Panama et livré des simulateurs de train à la SNCB (Belgique) ; la division Europe, qui continue

d'accompagner industriels, producteurs d'électricité (notamment nucléaire et éolienne) et exploitants d'infrastructures fluviales et portuaires pour garantir la disponibilité et la sûreté de leurs installations ; la division Environnement, qui développe ses activités de production et livraison de produits de traitement de l'eau ; et la division International, qui rassemble l'ensemble des activités de maintenance et services au Brésil, en Nouvelle-Calédonie ou encore au Maroc.

Pour l'avenir, John Cockerill Services ambitionne de poursuivre sur la voie de cette croissance, visant de dépasser la barre symbolique de 500 millions d'euros de chiffres d'affaires dès 2024, tout en cherchant continuellement à améliorer la rentabilité de ses opérations.

1.3. Avancées ESG 2022

En tant qu'entreprise responsable, John Cockerill apporte aussi un soin particulier à la façon dont il mène ses propres activités. En particulier, il porte une grande attention à ses impacts, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, et à sa gouvernance.

Si le Groupe contribue significativement, par sa mission et ses technologies, à aider ses clients à réduire leur empreinte environnementale, il doit, en tant qu'entreprise européenne, se préparer à rapporter de manière transparente sur ses performances en matière d'ESG, et s'engager à les améliorer. En 2022, le Groupe a conduit sa première analyse de double matérialité et élaboré sur cette base sa stratégie et sa feuille de route ESG, qui ont été validées par le Conseil d'Administration.

Pour ce qui concerne son impact environnemental, John Cockerill a mis au point son approche et ses méthodes pour mesurer et réduire son empreinte environnementale. En particulier, il a mis au point un programme de formations aux outils et méthodes pour améliorer l'empreinte environnementale de ses projets, produits et services (conception éco-performante). Il a ainsi réalisé, au titre d'expériences pilotes, l'analyse du cycle de vie d'une électrolyse alcaline et d'une chaudière de récupération de chaleur. Il a développé, au sein de la Direction du Développement, une expertise en éco-conception et économie circulaire, avec l'objectif d'apporter du support aux équipes de projet et à tous les professionnels impliqués dans la chaîne de valeur.

En parallèle, des actions volontaristes ont été lancées pour réduire l'empreinte carbone de certains sites et une réflexion sur la gestion des déchets industriels a été lancée, en commençant par son périmètre d'activités franco-belge.

Pour ce qui concerne son impact social, John Cockerill a poursuivi en 2022 ses efforts pour améliorer l'expérience de ses employés, dont le nombre est passé de 5 480 personnes à fin 2021 à 6 003 personnes à fin 2022. Dans ce contexte, le Groupe a notamment multiplié les activités d'accueil des nouveaux arrivés ainsi que les actions de sensibilisation à la sécurité, qui reste la priorité n°1 du Groupe. Il a en particulier déployé une campagne multi-canal autour de ses 10 règles d'or pour la sécurité. Malgré ses efforts, les taux de fréquence et de gravité se sont dégradés par rapport à 2021, atteignant respectivement 3,37 et 0,085.

Au-delà de l'attention qu'il porte à ses propres collaborateurs, John Cockerill veut également être une entreprise citoyenne engagée, qui s'implique en faveur des communautés dans lesquelles il est implanté. De multiples actions ont ainsi été menées dans le monde, à l'image de l'engagement

de nos collègues au Brésil, en Côte d'Ivoire, en Inde ou ailleurs encore à travers les projets de la Fondation John Cockerill. En 2022, la Fondation a soutenu 24 projets solidaires dans 12 pays, avec le concours bénévole d'une centaine de collaborateurs de John Cockerill.

Poursuivre cette dynamique et sensibiliser à la problématique du réchauffement climatique, une boîte à outils a été mise à disposition des collaborateurs. On y trouve des fresques du climat et de l'économie circulaire, des outils pour mesurer sa propre empreinte carbone et des cycles de conférences sur les différentes thématiques ESG.

Enfin, en matière de gouvernance, au-delà de la réforme élaborée en 2022 et lancée le 1^{er} janvier 2023, John Cockerill a lancé au cours de l'année, dans un contexte d'évolution constantes des lois et réglementations, un chantier spécifiquement dédié à maintenir la conformité légale et réglementaire de ses opérations. Ce chantier est piloté par un membre du Management Board.

1.4. Performances financières 2022

Après des exercices 2020 et 2021 impactés par la pandémie de Covid-19, l'activité de John Cockerill en 2022 montre un retour à des tendances d'avant Covid-19. En particulier, les inscriptions de commandes sont reparties significativement la hausse, passant de 951 millions d'euros en 2021 à 1,293 milliard en 2022 (+36%). Cette croissance s'explique notamment par d'importantes commandes enregistrées pour la fourniture de lignes de traitement d'acier et de chaudières pour centrales électriques à cycle combiné, par la croissance continue de John Cockerill Services et par l'intégration des technologies de refroidissement au cours de l'année.

Le chiffre d'affaires 2022, en hausse de 10%, remonte au-delà du milliard d'euros (1,045 milliard d'euros). Cette progression est surtout remarquable parce qu'elle s'opère dans le contexte de décroissance du chiffre d'affaires de John Cockerill Defense, dont le projet AB Supply touche à sa fin, et alors que volume d'affaires des activités liées à l'hydrogène, s'il progresse, demeure encore relativement marginal.

Cette progression du volume doit cependant être nuancée par la détérioration du résultat. L'EBITDa 2022 est de 45 millions d'euros, en baisse de 15% par rapport à 2021. Cette rentabilité trop faible s'explique par une double tendance : d'une part, l'augmentation rapide des dépenses dans le développement du business Hydrogène alors qu'il ne génère pas encore de bénéfice et, du côté des activités traditionnelles du Groupe, des problèmes d'exécution dans quelques projets, qui ont affecté la profitabilité. Cette évolution négative est au cœur de l'attention de l'équipe dirigeante, qui a lancé un plan de restauration de la performance dans les premiers jours de 2023.

En matière de trésorerie, l'année 2022 se termine comme 2021 avec un cash très largement positif, établi à 230 millions d'euros.

1.5. Perspectives

Début 2023, John Cockerill a lancé un plan volontariste dédié à restaurer durablement ses performances et sa profitabilité. L'objectif est double : retrouver le niveau de performance nécessaire pour que ses activités traditionnelles puissent continuer de se développer comme elles ont pu le faire au cours des vingt dernières années, et d'autre part mettre le Groupe en position de capter les financements nécessaires à concrétiser tout le potentiel de développement qui s'ouvre à lui, en

particulier sur le marché de l'hydrogène.

Articulé autour des dix chantiers transversaux et d'une feuille de route spécifique à chaque Business, ce plan de 30 mois est piloté au plus haut niveau de l'organisation et poursuit des objectifs ambitieux. A l'horizon 2025, John Cockerill vise ainsi un chiffre d'affaires annuel au-delà de 1,750 milliard d'euros (dont plus de 600 millions d'euros pour les zones Etats-Unis, APAC et Inde), un EBITDA (hors Hydrogen) entre 3,5 et 5% du chiffre d'affaires, plus d'un milliard d'euros de commandes annuelles pour John Cockerill Hydrogen, suffisamment de trésorerie pour financer la croissance de Hydrogen, avec dans le même temps un budget stable pour les fonctions Corporate et un taux de fréquence des accidents inférieur à 2.

Ce plan de performances « John Cockerill 2025 » fera l'objet au premier trimestre 2023 d'un déploiement à travers l'ensemble de l'organisation, afin de sensibiliser chacun des collaborateurs aux enjeux du Groupe. Il sera suivi mensuellement par le Management Board.

Si le défi est grand, l'engagement et la détermination de réussir le sont plus encore. L'équipe dirigeante met donc tout en œuvre pour permettre à John Cockerill de continuer à accompagner ses clients industriels à décarboner leurs activités et ses clients étatiques à assurer la sécurité de leurs citoyens.

2. Litiges, risques et incertitudes

Risques et incertitudes

Par la complexité et les montants des contrats conclus dans les métiers de l'ingénierie, John Cockerill est exposé à différents risques, tels que :

- la fluctuation de devises lorsque les prix de vente et/ou les prix d'achat des matières et services ne sont pas libellés en euros. Ce risque est réduit par la conclusion de contrats de vente/achat à terme ;
- la capacité des fournisseurs et sous-traitants à respecter leurs engagements contractuels ;
- la participation, comme leader pour certains contrats, à des consortiums qui impliquent une solidarité des partenaires pouvant le cas échéant, entraîner le partage des risques ;
- la solidité et la surface financière des clients compte tenu de la diversité géographique de nos activités ;
- les coûts à encourir en cas de réclamation en période de garantie après la réception provisoire. Ce risque est réduit par la constitution de provisions ;
- la capacité de lever les financements nécessaires dans un contexte de développement intensif nécessitant une importante entrée de capitaux ;
- le cours du pétrole et des matières premières, dont la fluctuation peut influencer fortement la conjoncture dans les activités de l'énergie, de l'efficacité énergétique ou de la défense. Ce risque est réduit en partie par la fixation des prix d'achat dès la prise de commande ;
- l'impact de l'inflation qui touche essentiellement l'indexation des salaires, sujet sur lequel John Cockerill cherche des solutions pour réduire son exposition ;
- l'évolution du dispositif réglementaire au niveau de licences d'exportation nécessaires pour certaines activités ;
- l'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs.

Les risques associés aux activités de Services incluent

notamment :

- la performance des fournisseurs et sous-traitants ;
- la concurrence des marchés, en particulier celui des équipements sidérurgiques qui affecte tout autant la vente d'équipements sidérurgiques que les activités de services en Belgique, en France et au Brésil ;
- les menaces consécutives à l'augmentation de l'inflation qui pèsent sur le tissu industriel occidental.

John Cockerill a également adapté son fonctionnement avec une évolution importante du travail à distance et la mise en place de solutions de digitalisation. La dépendance vis-à-vis de la disponibilité des systèmes informatiques a augmenté dans le contexte de pandémie et John Cockerill a pris toutes les actions nécessaires pour protéger les systèmes et prévenir autant que faire se peut les tentatives d'attaques informatiques malveillantes.

Comme en 2021, sur le plan fiscal, John Cockerill estime, notamment sur base de la jurisprudence de la CJUE, que constitue une violation de la Directive Mère-Fille l'imposition établie en raison de la base imposable minimale créée par l'article 207, alinéa 7 et 8 du CIR en ce que cette base minimale empêche la déduction pleine et entière des Revenus Définitivement Taxés (RDT). John Cockerill a dès lors déterminé sa charge fiscale sur base d'une application correcte du droit de l'Union Européenne et notamment de la Directive Mère-Fille en déduisant intégralement de la base imposable les RDT perçus pas les sociétés belges du Groupe.

Enfin, la couverture internationale des activités de John Cockerill l'expose aux risques de perturbations géopolitiques de toutes natures, qui peuvent avoir une incidence sur l'obtention ou la bonne réalisation des contrats et des exportations qui y sont liées.

3. Commentaires sur les comptes consolidés

Périmètre de consolidation

Pour rappel, le périmètre de consolidation est uniquement constitué de John Cockerill SA et de ses filiales à la suite de la réorganisation immobilière du Groupe en 2021.

Vu le pourcentage de participation détenu (directement ou indirectement) dans chacune des filiales incluses dans le périmètre de consolidation, la majorité des sociétés de John Cockerill est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Début 2022, John Cockerill a procédé au rachat des actionnaires minoritaires (44%) de Cockerill Jingli Hydrogen en Chine ce qui lui a permis de consolider sa position de leader dans ce marché.

John Cockerill a également réalisé l'acquisition de certains actifs et entités du groupe Hamon à la suite de la faillite de la maison-mère belge, entraînant un effet de cascade sur les entités étrangères. L'opération concernait les «activités de conception, fabrication, installation, mise en route et maintenance de systèmes destinés à refroidir l'eau ou à condenser la vapeur issue de centrales électriques, notamment nucléaires, ou de procédés industriels (chimiques, pétrochimiques, sidérurgiques, papeterie, sucrerie...). Ces activités ont été consolidées de manière effective dès mai 2022.

John Cockerill a aussi renforcé ses activités de développement de micro-réseaux en Afrique en acquérant 51 % des parts d'Engie dans la société Ausar Energy, basée à Lyon.

L'intégration dans les comptes a été réalisée au 1^{er} octobre.

Enfin, la méthode de consolidation de la société Industrya a été revue suite à la mise en place effective de la gouvernance de cette entité tandis que les sociétés CMI Industry Russie et EFR ont été déconsolidées en conséquence de la mise sous cocon de la première et de la cession en dehors du groupe pour la seconde.

Etat consolidé de la situation financière

Actif

Les actifs **non courants** s'élevaient à 508,7 millions d'euros contre 540,6 millions d'euros à fin 2021.

Les écarts de consolidation repris à l'actif sont stables et s'élevaient à 65,2 millions d'euros contre 65,0 millions d'euros l'année dernière. La principale raison de cette variation s'explique par des écarts de change au niveau de la valorisation des écarts de consolidation de nos entités en Inde et aux Etats-Unis. Notons qu'un écart de consolidation de 0,9 millions d'euros a été enregistré au niveau de l'entité Ausar Energy. L'affectation finale de ce montant sera réalisée en 2023.

Les immobilisations incorporelles augmentent de 19,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 94,4 millions d'euros à fin décembre 2022 contre 75,0 millions d'euros à fin décembre 2021. Les investissements de l'année concernent principalement le secteur hydrogène au niveau de l'acquisition de droits de propriété intellectuelle, ce qui permet de conforter le déploiement de la stratégie de John Cockerill, et le secteur Défense au niveau du développement de leur panel de technologies.

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 202,6 millions d'euros à fin 2022 contre 182,9 millions d'euros à fin 2021, soit une augmentation de 19,7 millions d'euros. Les investissements de l'année concernent essentiellement le secteur hydrogène au niveau de la construction, en Alsace, d'une gigafactory visant la fabrication d'électrolyseurs destinés à produire de l'hydrogène décarboné. La valeur des droits d'utilisation des contrats de location diminue de 7,1 millions d'euros et se monte à présent à 70,3 millions d'euros.

Les actifs financiers, y compris les participations dans les entreprises associées, diminuent de 81,0 millions d'euros en 2022. Cette section comprend essentiellement des facturations opérationnelles du secteur Défense ayant une maturité à l'origine supérieure à un an. La diminution de l'année s'explique dès lors par l'exigibilité de ces créances en 2023.

Les actifs d'impôts différés augmentent de 8,1 millions d'euros et se montent à 9,9 millions d'euros. En 2022, John Cockerill a renforcé sa stratégie dans divers domaines et a élaboré des projections financières ambitieuses mais réalistes notamment au niveau du secteur hydrogène et du retour à la rentabilité des autres secteurs. Sur cette base mais de manière prudente, John Cockerill a reconnu des impôts différés actifs pour ses activités belges, françaises, chinoises et américaines.

Les **actifs courants** s'élevaient à 1 007,6 millions d'euros contre 773,0 millions d'euros fin 2021, soit une hausse de 234,6 millions d'euros.

Les stocks et commandes en cours d'exécution augmentent de 49,7 millions d'euros.

Les créances provenant des clients et autres débiteurs augmentent de 145,2 millions d'euros. En 2022, John Cockerill a continué à utiliser ses lignes d'escompte de créances sans recours pour un total de 134 millions d'euros, principalement au niveau du secteur Défense mais également dans le secteur Services.

La trésorerie et équivalents de trésorerie affichent un total de 230,4 millions d'euros, auquel il faut ajouter un placement à plus de trois mois de 25 millions d'euros.

Passif

Au 31 décembre 2022, les **capitaux propres** de John Cockerill, y compris les intérêts non contrôlants, s'élevaient à 72,6 millions d'euros contre 105,8 millions d'euros à fin 2021. La diminution de 33,2 millions d'euros s'explique principalement par le rachat des intérêts non contrôlants de Cockerill Jingli Hydrogen (-27,5 millions d'euros).

Le résultat net de la période se monte à 0,4 millions d'euros. D'autres variations techniques, propres à la consolidation en IFRS, impactent également cette section et concernent les écarts de conversion des entités en devises (-5,9 millions d'euros), la juste valeur des instruments de couverture ainsi que les impacts liés aux hypothèses actuarielles des engagements sociaux.

Les passifs non courants atteignent 226,7 millions d'euros à fin 2022 contre 235,4 millions d'euros à fin 2021, soit une diminution de 8,7 millions d'euros. Cette variation concerne principalement les emprunts qui se réduisent de 6,6 millions d'euros de même que les dettes de location diminuant de 8,7 millions d'euros. Les provisions non courantes sont en légère hausse de 5,9 millions d'euros.

Les **passifs courants** sont en augmentation de 244,6 millions d'euros et se montent à 1 216,9 millions d'euros. Cette variation est expliquée par l'augmentation des passifs de contrats et dettes commerciales pour 200,0 millions d'euros. Notons aussi l'augmentation des emprunts courants pour 36,1 millions d'euros.

Etat consolidé du résultat global

Le chiffre d'affaires de John Cockerill pour l'exercice 2022 s'élève à 1 036,2 millions d'euros par rapport à 940,4 millions d'euros l'exercice précédent. Depuis 2018, John Cockerill a décidé de communiquer son information financière sectorielle en incluant la quote-part de joint-ventures significatives, ce qui porte dès lors le chiffre d'affaires à 1 045,9 millions d'euros pour 2022.

Le résultat après amortissements de John Cockerill en dehors des activités renouvelables est de 28,2 millions d'euros. Ce résultat est essentiellement porté par le secteur Défense qui a notamment extourné des provisions qui n'étaient plus nécessaires vu l'état d'avancement de ses projets et ce pour un montant de 79 millions d'euros. Le résultat du secteur Services contribue aussi positivement en 2022. Les résultats des secteurs Industry, Energy et Environment continuent de s'améliorer mais restent pénalisés par la chronologie des inscriptions de commandes.

Les activités renouvelables, évidemment porteuses d'avenir, consomment naturellement du résultat dans cette période de mise en place d'investissements majeurs et présentent une perte de 27,8 millions d'euros, ce qui ramène le résultat après amortissements du groupe à 0,4 millions d'euros (2,2 millions d'euros en tenant compte de la quote-part des joint-ventures).

Les perspectives budgétaires sont rassurantes et montrent une nette amélioration en 2023 grâce à une inscription de 1 293,4 millions d'euros.

Le cash-flow des opérations est de 48,2 millions d'euros en ligne avec 2021.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat fiscal et de la quote-part dans le résultat net des entreprises associées, le résultat après impôts de l'année s'élève à 0,4 millions d'euros.

4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé

Pour 2023, l'inscription de commandes budgétaire s'élève à 1,9 milliards d'euros. Vu ce niveau prévisionnel ainsi qu'un carnet de commandes bien rempli fin 2022, le résultat de John Cockerill en 2023 sera dépendant de la bonne exécution des projets, dans le respect des délais et des devis.

5. Activités en matière de recherche et développement

2022, première année post-COVID19, aura été marquée par des manifestations toujours plus nombreuses du bouleversement climatique et par le retour de la guerre aux frontières de l'Europe. C'est avec ces enjeux à l'esprit que les équipes de John Cockerill ont déployé leurs efforts en matière de recherche et développement.

Ainsi, les enjeux géostratégiques revenus au premier plan ont souligné l'importance des efforts d'innovation que John Cockerill poursuit depuis des années afin d'offrir des solutions pour maintenir à niveau les forces armées face aux menaces nouvelles. En 2022, les efforts des équipes de John Cockerill Défense ont notamment porté sur les systèmes pour contrer la menace des drones, dont le conflit en cours en Ukraine a démontré l'importance. En ce qui concerne les menaces terrestres, John Cockerill a finalisé son démonstrateur de véhicule d'intervention rapide et tout terrain équipé d'un canon de moyen calibre. Par cette innovation, les équipes ont démontré la possibilité de combiner la vitesse et la puissance de feu sur un véhicule léger.

John Cockerill participe également à des programmes de défense lancés dans le cadre des plans de relance en Région Wallonne, ainsi qu'aux programmes EDIDP (European Defense Industrial Development Program), en étant partie prenante dans plusieurs consortiums pour chacune de ces initiatives. Les projets adressent notamment les véhicules blindés du futur, les solutions de furtivité, les moyens de détection et réaction aux menaces nouvelles, ainsi que les outils digitaux et de communication pour faciliter l'interopérabilité et l'efficacité des systèmes.

Par ailleurs, face au réchauffement climatique, les équipes de John Cockerill œuvrent sur des terrains très variés et sont présentes sur les différentes étapes à mettre en place.

La première étape doit rester de **réduire les consommations d'énergie** partout où c'est possible. C'est au cœur des activités des équipes. Les centrales à cycle combiné, comme celles qu'équipent les chaudières de récupération de John Cockerill Energy, améliorent année après année leur rendement énergétique. Il est passé de 62% il y a encore quelques années à plus de 65% aujourd'hui pour les meilleures. Ceci est notamment dû aux températures et pressions de fonctionnement plus élevées. Mais cela crée des conditions de service très sévères, qui demandent à leur tour des adaptations de matériaux. Les aciers inoxydables à haute performance sont devenus courants et demandent la mise en œuvre de soudures hétérogènes complexes. Nos spécialistes matériaux ont travaillé à définir les gammes de soudage adaptées.

La deuxième étape est liée à l'indispensable **accroissement des énergies renouvelables**. John Cockerill y participe dans le développement de micro-réseaux énergétiques intégrés. Grâce aux expériences acquises avec le pilote MIRIS installé sur son site de Seraing (Belgique), il dispose des outils de simulation qui permettent le dimensionnement optimal de solutions adaptées aux besoins de ses clients. En complément, son EMS (Energy Management System) a été amélioré et complété, avec notamment les fonctions qui permettent d'offrir des services de soutien aux réseaux, fonctions désormais actives sur le site de Seraing.

Autre énergie renouvelable, le solaire à concentration reste un domaine dans lequel John Cockerill est pionnier. Ses équipes ont mis en service en 2022 un récepteur solaire à sel fondu à Dubaï qui a profité des retours d'expérience des précédents projets. Elles ont également avancé dans la définition de solutions génériques autour des sels fondus, pour en faire un outil de stockage adapté à la gestion de l'intermittence inhérente aux énergies renouvelables, avec comme nouvel équipement un dispositif de réchauffage du sel par résistance électrique. Ces solutions sont également adaptées au besoin de lissage production vs consommation dans le cas de couplage des futurs SMR (Small Modular Reactor) avec des procédés industriels.

Le développement du renouvelable a comme corollaire **l'électrification massive** dans la mobilité comme dans l'industrie. Ainsi John Cockerill Industry a-t-il développé des modifications de ses fours de lignes avec le remplacement des tubes radiants équipés de brûleurs à gaz, par des tubes équipés de résistances chauffantes. Il est ainsi possible de concevoir des lignes de recuit ou de galvanisation 100% électriques. De même, John Cockerill Environment a lancé le développement d'une solution de chauffage indirect électrique pour ses fours à soles multiples.

Ces évolutions dans les équipements doivent s'accompagner d'évolutions dans les équipes chargées de leur maintenance. John Cockerill Services a ainsi développé dans son centre de formation du sud de la France des formations dédiées notamment aux métiers de la réparation et du rebobinage des moteurs électriques.

La troisième étape doit répondre aux domaines qui ne peuvent s'électrifier. Afin d'éviter les émissions nocives au climat, il reste trois voies sur lesquelles travaillent nos équipes.

L'utilisation de **la biomasse** reste une voie en expansion. John Cockerill Environnement y consacre toujours beaucoup d'efforts. Il a poursuivi en 2022 des essais avec différents entrants, notamment des combustibles solides de récupération qui viennent souvent compléter

la biomasse dans les unités de conversion. En France, il a poursuivi la mise en place du pilote qui valorisera les boues et les résidus organiques dans le projet COMETHA. Enfin pour compléter l'offre en matière de gazéification, John Cockerill a investi, à travers son fonds Industrya, dans la start-up ENOSIS, laquelle développe une solution de méthanation biologique : en séparant le CO₂ du biogaz, en le faisant réagir avec de l'hydrogène vert par son procédé, ENOSIS permet de générer 100% de biométhane à partir des résidus de station de traitement des eaux. Outre sa contribution à la production de gaz renouvelable, cette solution offre un exemple d'économie circulaire, mais aussi de transversalité des compétences au sein de John Cockerill entre les équipes Environment et Hydrogen.

Lorsque les émissions de CO₂ sont inévitables, leur **capture** reste une solution pour éviter les conséquences sur le climat. En 2022, John Cockerill a poursuivi la collaboration au projet H2O2O-3D, dont le pilote de démonstration a démarré sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque. Ses équipes ont également poursuivi les études pour le projet Columbus mené en Région Wallonne avec les sociétés ENGIE et CARMÉUSE, pour convertir le CO₂ de la calcination de la chaux en e-Méthane, en le combinant avec de l'hydrogène vert produit par les électrolyseurs alcalins de John Cockerill. Le projet Columbus a été retenu dans le cadre IPCEI en Wallonie.

Enfin **l'hydrogène** est resté une priorité pour John Cockerill en 2022. Les équipes de développement ont poursuivi les essais sur les différents pilotes pour améliorer les connaissances, optimiser les performances ainsi que la conception des électrolyseurs. A côté des pilotes de laboratoire installés chez notre partenaire CRM-GROUP, le pilote PiFast conçu à partir de cellules échelle 1 a été fabriqué et installé sur le site de Seraing. En complément, les développements de la technologie AEM ont été poursuivis avec nos partenaires belges dans le projet Hyve Hemel, avec des premiers résultats très encourageants. Une seconde phase est déjà prévue. Un pilote de laboratoire a également été installé en France chez nos partenaires de Paris-Saclay.

Sur les différents axes de développement en lien avec la transition environnementale, John Cockerill met en œuvre des solutions faisant appel à l'électrolyse, qui est devenue en tant que telle un axe de développement important des compétences et de l'innovation. Il y a ainsi

- Les solutions d'électro chloration : en 2022, John Cockerill a validé sa solution conteneurisée chez Yara sur son site près du Havre. Pour rappel, le recours à l'eau de mer croît et va croître davantage. Cette eau doit le plus souvent être débarrassée des éléments nuisibles au fonctionnement des procédés, et c'est là que l'électro chloration trouve sa place.
- Les solutions de génération d'hydrogène vert, avec nos électrolyseurs alcalins.
- Le projet FARADAY en région Wallonne qui combine la génération d'hydrogène et le scindage du calcaire en CO₂ et oxyde de calcium.
- Le Projet H2O2O Siderwin, de production de fer par électrolyse du minerai, qui a poursuivi sa mise au point et produit des premières plaques, ouvrant ainsi la voie au futur de l'acier sans émission de CO₂ d'origine fossile.

Les situations de crise évoquées en introduction ont mis en évidence la fragilité des filières d'approvisionnement de certaines matières critiques. Une des voies de solution, c'est **l'économie circulaire**, i.e. aller chercher dans les déchets

les matières valorisables. John Cockerill Environment redouble d'effort en ce domaine. En 2022, il s'est joint à un projet lancé en région wallonne pour le **recyclage des batteries**. Dans le processus, il faut débarrasser les composants récupérés de leurs volatils, et nos équipes vont tester des solutions de conversion thermique.

Dans un autre domaine, John Cockerill Environment dispose d'une expertise dans la **récupération de l'azote** dans les effluents liquides par le procédé de scrubbing de l'ammoniaque. Un programme de développement a été lancé en 2022 pour optimiser le procédé (efficacité de la production, réduction des coûts et amélioration de la qualité des sels d'ammonium dont la valorisation dans les engrais sera développée).

Enfin n'oublions pas l'**eau**, qui par sa rareté, sa pollution ou sa température excessive, est devenue une préoccupation majeure dans de nombreuses géographies. Déjà présent dans le traitement des effluents, l'alimentation en eau ou l'utilisation de l'eau de mer, John Cockerill a acquis en 2022, avec l'intégration d'une partie des activités de Hamon, des compétences nouvelles en technologies de refroidissement pour l'industrie ou l'énergie. La remise en service du centre d'essais sur le site de Drogenbos près de Bruxelles a été engagée et un nouveau programme de travail est en cours d'élaboration, qui s'appuiera sur les synergies créées avec les différentes activités de John Cockerill.

Pour nombre des sujets de développement évoqués, John Cockerill envisage de compléter l'offre des équipements par une offre de services, pour l'opération ou la maintenance. Le développement de solutions digitales accompagne ces évolutions. La plateforme John Cockpit a été développée dans cette perspective et est désormais utilisée pour la mise au point des solutions. Les premières applications en clientèle sont attendues en 2023.

6. Existence de succursales et de bureaux commerciaux

En 2022, John Cockerill SA a ouvert une succursale en Inde. Le réseau de succursales s'est agrandi au Mexique et en Arabie Saoudite suite à l'acquisition d'entités du Groupe Hamon. Le reste du réseau est resté stable en 2022.

7. Politique en matière d'instruments financiers

Dans le cadre des contrats libellés en devises, John Cockerill limite les risques de change par la conclusion de contrats de change à terme afin de sécuriser le montant de ses recettes et de ses dépenses. Il s'agit de contrats de couvertures spécifiques, conclus au cas par cas pour chaque transaction.

8. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

À notre connaissance, aucun élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2023.



François Michel
CEO Group



Bernard Serin
President

Chapitre 2 | Etats financiers consolidés

Etat consolidé de la situation financière

EUR 000	Note	2022	2021
ACTIFS			
Actifs non courants		508 651	540 596
Goodwill	5	65 259	65 023
Immobilisations incorporelles	6	94 408	75 004
Immobilisations corporelles	7	132 302	105 526
Droits d'utilisation	7	70 256	77 392
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	16 356	9 937
Autres actifs financiers	9	115 931	203 340
Autres actifs non courants	10	4 224	2 563
Actifs d'impôts différés	11	9 914	1 811
Actifs courants		1 007 604	772 962
Stocks	12	161 481	111 747
Clients et autres débiteurs		561 156	415 978
Créances commerciales	13	278 798	249 236
Actifs de contrats	14	194 566	112 718
Autres créances opérationnelles	13	87 792	54 024
Actifs d'impôts exigibles	11	4 678	8 624
Autres actifs financiers	9	36 937	7 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	230 464	219 810
Autres actifs courants	10	12 889	9 460
TOTAL DE L'ACTIF		1 516 256	1 313 558
EUR 000	Note	2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	72 614	105 780
Capital		37 331	37 331
Reserves		26 269	50 790
Intérêts non contrôlants	34	9 014	17 660
PASSIFS			
Passifs non courants		226 731	235 451
Provisions pour pensions et obligations similaires	17	21 823	20 828
Provisions	18	85 638	80 697
Emprunts	19	61 103	67 721
Dettes de location	19	54 513	63 174
Autres passifs financiers	20	591	516
Autres passifs non courants	21	691	1 355
Passifs d'impôts différés	11	2 372	1 160
Passifs courants		1 216 911	972 327
Provisions pour avantages du personnel	17	0	0
Provisions	18	15 940	14 152
Emprunts	19	69 572	33 488
Dettes de location	19	17 172	15 953
Autres passifs financiers	20	4 551	1 743
Fournisseurs et autres créditeurs		1 091 242	891 265
Dettes commerciales	22	343 240	331 000
Passifs de contrats	14	591 520	441 706
Autres dettes opérationnelles	22	156 482	118 558
Passifs d'impôts exigibles	11	3 777	1 475
Autres passifs courants	21	14 657	14 251
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 516 256	1 313 558

Etat consolidé du résultat global

EUR 000	Note	2022	2021
Produits opérationnels		1 061 180	966 776
Chiffre d'affaires	23	1 036 385	940 411
Autres produits opérationnels		24 795	26 365
Charges opérationnelles		-1 016 374	-914 279
Matières premières et consommables		-536 717	-430 868
Biens et services		-122 661	-165 980
Rémunérations et autres avantages sociaux	24	-338 293	-308 897
Provisions	17, 18, 24	-5 751	2 992
Autres charges opérationnelles		-12 954	-11 526
EBITDA		44 806	52 497
Amortissements et dépréciations	24	-42 877	-40 376
Pertes de valeur	24	-5 582	-4 994
Reprise pertes de valeur	24	4 065	2 457
EBIT		412	9 583
Résultat financier	25, 26	-4 613	-4 824
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	8	1 876	1 160
Résultat avant impôts		-2 325	5 919
Impôts sur le résultat	11	2 734	51
Résultat après impôts		408	5 970
Résultat attribuable aux intérêts non contrôlants	34	179	-333
Résultat attribuable aux actionnaires de John Cockerill		230	6 303
Profit(s)/perte(s) sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		4 981	-809
Ecart de change sur la conversion d'activités à l'étranger		-6 253	2 377
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	11	-2 387	-137
Total éléments recyclables		-3 659	1 431
Reévaluation de l'engagement net au titre de plans de pension	17	1 377	1 801
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	11	-547	7
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	9	705	-1 017
Total éléments non recyclables		1 535	790
Autres éléments du résultat global de l'année	(*)	-2 123	2 222
Résultat global de l'année	(*)	-1 715	8 192
Attribuable aux actionnaires		-1 506	7 371
Attribuable aux intérêts non contrôlants		-209	821

(*) Voir Etat consolidé des variations des capitaux propres

Etat consolidé des variations des capitaux propres

EUR 000	Capital	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Résultats non distribués	Total part de John Cockerill	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	42 038	-8 725	-904	57 588	89 998	12 999	102 997
Résultat net	0	0	0	6 304	6 304	-334	5 970
Ecart de conversion	0	1 161	0	59	1 219	1 158	2 377
Gains/pertes nets à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour des couvertures de flux de trésorerie	0	0	-948	0	-948	2	-946
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	0	0	0	-1 017	-1 017	0	-1 017
Variation Plan de pensions (net d'impôts)	0	0	0	1 814	1 814	-6	1 808
Résultat y compris les autres éléments du résultat global	0	1 161	-948	7 159	7 371	821	8 192
Dividendes	0	0	0	0	0	-119	-118
Variations du périmètre et autres transactions	-4 707	-48	0	-4 493	-9 248	3 958	-5 290
Solde au 31 décembre 2021	37 331	-7 612	-1 852	60 254	88 121	17 660	105 780
Résultat net	0	0	0	230	230	179	408
Ecart de conversion	0	-5 909	0	15	-5 894	-359	-6 253
Gains/pertes nets à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour des couvertures de flux de trésorerie	0	0	2 625	0	2 625	-31	2 594
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	0	0	0	705	705	0	705
Variation Plan de pensions (net d'impôts)	0	0	0	827	827	3	830
Résultat y compris les autres éléments du résultat global	0	-5 909	2 625	1 777	-1 506	-209	-1 715
Dividendes	0	0	0	0	0	-265	-265
Variations du périmètre et autres transactions	0	19	0	-23 036	-23 017	-8 173	-31 189
Solde au 31 décembre 2022	37 331	-13 502	776	38 996	63 600	9 014	72 614
Variation	0	-5 890	2 628	-21 259	-24 521	-8 646	-33 167

Au 31 décembre 2021, les variations de périmètre concernent essentiellement la scission partielle de John Cockerill SA.

Au 31 décembre 2022, les variations de périmètre concernent essentiellement le rachat des intérêts non contrôlants de la société Cockerill Jingli Hydrogen.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

EUR 000	2022	2021
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat de l'année	408	5 970
Ajustements pour les éléments sans effets de trésorerie et non opérationnels	47 808	43 162
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	-1 876	-1 160
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	42 877	40 376
Pertes de valeur sur créances, goodwill et sur stocks	-314	3 122
Augmentation/(diminution/utilisation) de provisions	6 330	-2 785
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et cession d'actifs détenus à des fins de transaction	2 349	-1 068
Coût de l'endettement (courant et non courant)	4 468	3 673
Charge d'impôts	-2 734	-51
Autres éléments sans effet de trésorerie inclus dans le résultat (*)	-3 292	1 055
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant la variation du besoin en fonds de roulement	48 216	49 132
Variation du besoin en fonds de roulement	-30 114	92 929
Intérêts	-4 533	-3 696
Impôts versés	-2 908	-8 487
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	10 661	129 878
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	719	543
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-60 387	-33 078
Prêts accordés y compris créances non courantes	92 678	4 832
Prêts remboursés	-537	-7 191
Vente de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise (**)	-985	0
Acquisition de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise (**)	-2 067	2 856
Acquisition de titres non consolidés	-1 612	-2 169
Cession de titres non consolidés	-180	677
Autres flux d'investissements	1 979	2 369
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement	29 607	-31 162
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emprunts accordés (***)	48 030	12 412
Emprunts remboursés (***)	-26 299	-43 664
Paie ment des dettes de location (***)	-18 126	-17 150
Dividendes payés	-265	-12 237
Acquisition de titres de sociétés déjà consolidées	-27 028	-4 081
Augmentation de capital intérêts minoritaires	-2 649	1 429
Autres passifs non courants	-3	-40
Flux de trésorerie générés par les activités de financement	-26 340	-63 331
Variation de la situation de trésorerie	13 928	35 386
Situation de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	219 686	182 099
Impact des variations de taux de change	-3 216	2 201
Situation de trésorerie à la clôture de l'exercice (****)	230 398	219 686

(*) Cette rubrique se compose essentiellement de l'impact des différences de change non réalisées et de la mise à la juste valeur des instruments dérivés.

(**) voir la note 29 Acquisition et cessions d'entreprises

(***) voir la note 19 «Emprunts»

(****) La situation de trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite des découverts bancaires qui s'élevaient à 66 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et 125 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

Ce rapport concerne la société John Cockerill SA ainsi que ses différentes filiales.

John Cockerill SA est une société anonyme de droit belge. Son siège social est établi rue Jean Potier 1 à 4100 Seraing en Belgique.

Les activités principales de John Cockerill sont décrites dans le point 4 du présent rapport.

La législation régissant les activités de John Cockerill est la législation belge ou la législation des pays dans lesquels sont implantées ses filiales. Le pays d'origine de John Cockerill SA est la Belgique.

L'exercice comptable de John Cockerill SA débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année. La société a été constituée le 16 décembre 1981 pour une durée illimitée.

Le numéro de Registre des personnes morales de John Cockerill SA est le n°0422 362 447.

2. Méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité et base de préparation

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par les organes de gestion de John Cockerill SA en date du 29 mars 2023.

Par la présente, nous déclarons qu'à notre connaissance :

- Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS – « International Financial Reporting Standards ») telles qu'approuvées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2022.
- Les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de John Cockerill.
- Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de John Cockerill, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2022

Cette année, les normes et interprétations nouvelles et amendées suivantes ont été adoptées pour l'année en cours :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021)
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)

- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)

Les normes mentionnées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Normes et interprétations émises, mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2022

John Cockerill n'a pas appliqué de manière anticipée les nouvelles normes et interprétations ci-après qui, bien que déjà élaborées, n'étaient pas encore effectives à la date de clôture des états financiers :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance: Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants et passifs non-courants avec covenants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Passif Locatif dans une Transaction de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen).

En ce qui concerne ces normes, interprétations et amendements, aucun impact significatif n'est attendu par John Cockerill à cet instant.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été évalués selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers défini par la norme IFRS 9.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

2.2. Méthodes comptables significatives

(A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés englobent ceux de la Société et de ses filiales. Les méthodes de consolidation utilisées par John Cockerill sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- les entités que la Société contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles la Société a, directement ou indirectement,

un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles (« filiales »), sont consolidées par intégration globale. La consolidation des filiales commence dès l'instant où John Cockerill contrôle l'entité jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse ;

- la mise en équivalence s'applique à toutes les entités sur lesquelles John Cockerill exerce un contrôle conjoint, et a des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les joint ventures sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entités sur lesquelles John Cockerill exerce une influence notable définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle (« entreprises associées »). L'influence notable est présumée lorsque John Cockerill détient une participation supérieure ou égale à 20%. Les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux intérêts non contrôlants même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations de John Cockerill dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de John Cockerill et intérêts non contrôlants est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des intérêts non contrôlants et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque John Cockerill perd le contrôle d'une filiale, le résultat net de la sortie du périmètre est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de tout intérêt non contrôlants. Lorsque les actifs de la filiale sont comptabilisés aux montants réévalués ou à la juste valeur et que le profit ou la perte cumulé a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres, ce profit ou perte cumulé est comptabilisé comme si la Société avait sorti directement les actifs pertinents (c'est-à-dire reclassé en résultat net ou transféré directement aux résultats non distribués,

tel que le spécifient les normes IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

(B) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables et des passifs repris. Si, après réévaluation, cet excédent est négatif, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat net au titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les intérêts non contrôlants qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation doivent être mesurés initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Lorsqu'une contrepartie transférée par John Cockerill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, des ajustements correspondants étant comptabilisés à l'égard du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum un an à partir de la date d'acquisition).

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, John Cockerill doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date à laquelle John Cockerill a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, John Cockerill doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation,

ou les actifs et passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants.

(C) Conversion des activités à l'étranger

La monnaie de présentation des comptes de John Cockerill est l'euro.

Les entités de John Cockerill qui ont des transactions dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, soit la devise de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent, comptabilisent ces transactions aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

À chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change de clôture. Les gains et les pertes de change sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les comptes des sociétés étrangères de John Cockerill sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, puis convertis en euros pour les besoins de la consolidation des états financiers selon les règles suivantes :

- les postes de l'état de la situation financière (y compris le goodwill) sont convertis aux cours de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux cours historiques ;
- les opérations de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie sont converties aux cours moyens annuels ;
- les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique Réserve de conversion.

Lors de la cession d'une activité dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, le montant cumulé des écarts de change figurant sous la rubrique Réserve de conversion est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Les goodwills et autres ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité et comptabilisés conformément au paragraphe précédent.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2022	2021	2022	2021
BRL	0,17735	0,15848	0,18501	0,15677
CAD	0,69252	0,69478	0,72974	0,67550
CNY	0,13590	0,13899	0,14136	0,13146
CZK	0,04147	0,04023	0,04075	0,03899
GBP	1,12748	1,19008	1,16983	1,16496
HUF	0,00249	0,00271	0,00254	0,00279
INR	0,01134	0,01187	0,01209	0,01145
KES	0,00762	0,00785	0,00807	0,00777
MAD	0,08962	0,09624	0,09422	0,09522
MXN	0,04795	0,04321	0,04750	0,04158
PAB	0,93467	0,88168	0,94638	0,84689
RUB	0,01268	0,01172	0,01337	0,01145
SAR	0,24957	0,23541	0,25269	0,22606
USD	0,93756	0,88292	0,95240	0,84634
XAF	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
XOF	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
XPF	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838

Etat de la situation financière

(D) Goodwill

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables et des passifs repris.

Le goodwill est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise, diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) de John Cockerill qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

Les UGT auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, et est ensuite imputée aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Toute perte de valeur éventuelle est enregistrée en Autres produits (charges) opérationnel(le)s. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise ultérieurement.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill y relatif est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

(E) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif bénéficieront à John Cockerill et si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur base de la meilleure estimation de leur durée d'utilité. Si cette dernière ne peut être déterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie mais soumise à un test de dépréciation effectué au moins chaque année.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques commerciales et autres droits similaires acquis sont activées et amorties suivant la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée contractuelle et leur durée d'utilité estimée qui ne peut pas dépasser cinq ans.

Logiciels informatiques

Les dépenses liées à l'acquisition, au développement ou à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité qui est fixée à trois ans.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge lors de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont activés si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- la faisabilité technique du produit ou processus est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- il est probable que l'actif créé génère des avantages économiques futurs ;
- les ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles ;
- les coûts de développement de l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Dans un bon nombre de cas, ces conditions ne sont pas rencontrées. Il est donc important de les analyser une à une.

Les frais de développement capitalisés sont amortis dès le moment où le produit devient commercialisable selon la méthode linéaire et ce, sur la durée attendue des avantages économiques. Cette durée ne peut excéder cinq ans.

Autres éléments incorporels générés en interne

À part les frais de développement rencontrant les critères énumérés ci-dessus, les frais liés à l'élaboration de tout autre élément incorporel généré en interne comme une marque, une liste de clients... sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

(F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à John Cockerill et si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, John Cockerill n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Le coût inclut tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Les coûts d'entretien et de maintenance courante sont comptabilisés en charge quand ils se produisent.

Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées dans l'état de la situation financière en produits différés (produits à reporter). Elles sont ensuite comptabilisées en résultat sur une base systématique et rationnelle selon la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Amortissement

En application de l'approche par composants, John Cockerill utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif corporel dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité suivantes :

Principales durées d'amortissement	Minimum	Maximum
Bâtiments industriels et administratifs	30	30
Ensembles modulaires	10	15
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5	10
Installations générales et aménagements divers	5	10
Matériel de transport	3	5
Matériel informatique hardware "lourd"	3	5
Matériel informatique - autre	3	3
Matériel de bureau et mobilier	3	5

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service de la manière prévue.

Les dotations aux amortissements de chaque exercice sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Sauf pour les immobilisations incorporelles en cours qui sont soumises à un test de dépréciation annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux d'autres actifs, il doit être procédé à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (ou valeur de marché) diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité, cette dernière correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT.

La méthode de la valeur d'utilité implique des projections de flux de trésorerie fondées sur un plan financier approuvé par la Direction et couvrant une période de trois ans. Les flux de trésorerie au-delà des trois ans sont extrapolés à l'aide de l'estimation la plus appropriée du taux de croissance qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme de l'activité dans laquelle l'unité génératrice de trésorerie est active.

La Direction fixe ses hypothèses sur base des performances passées et du développement attendu du marché. Le taux d'actualisation utilisé reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

(G) Contrats de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Pour déterminer si un contrat de location confère ce droit, John Cockerill doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, elle détient les deux droits suivants :

- Le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé ; et
- Le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée des contrats de location, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location tenant compte

de la probabilité d'exercice des options d'extension ou résiliation par le preneur et par le bailleur.

John Cockerill ou une autre entité du Groupe en tant que preneur

À la date de la conclusion d'un contrat, celui-ci est analysé en vue de s'assurer s'il est ou contient un contrat de location. John Cockerill comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour lesquels John Cockerill a fixé un seuil de matérialité. Pour ce type de contrats, John Cockerill comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

La dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée des loyers non encore payés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé d'une façon fiable, John Cockerill utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de la dette de location comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ou à recevoir (les gratuités,...) ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- la somme que John Cockerill s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice des options d'achat que John Cockerill a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

Par mesure de simplification, la norme IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. John Cockerill a appliqué cette mesure de simplification au niveau des locations de véhicules. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, John Cockerill répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la dette de location ainsi que du droit d'utilisation. Ces paiements sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

La dette de location est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti, en augmentant sa valeur comptable par les intérêts sur la dette diminuée des paiements de l'année.

Lorsqu'il est nécessaire, John Cockerill procède à la réévaluation de la dette de location en contrepartie du droit d'utilisation, notamment lorsque :

- Il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, aux quels cas, la dette est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;
- Les loyers à payer changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, aux quels cas la dette de location est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué) ;
- Un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas la dette de location est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

À la date de comptabilisation initiale, le droit d'utilisation comprend le montant initial de la dette de location calculée comme expliqué ci-dessus, majorée des coûts directs initiaux que John Cockerill engage au titre des contrats de location (aménagements, ...).

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par John Cockerill, le droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent à partir de la date de début du contrat de location.

Les droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

John Cockerill déprécie les droits d'utilisation selon le même modèle décrit pour les immobilisations corporelles et incorporelles - voir (E) et (F).

John Cockerill ou une autre entité du Groupe en tant que bailleur

Lorsque John Cockerill intervient dans des contrats de location en tant que bailleur, les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Lorsque John Cockerill est un bailleur intermédiaire, le contrat de location principal et le contrat de sous-location sont classés et comptabilisés distinctement. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. La dette de location relative au contrat principal demeure évaluée selon les règles exposées ci-dessus.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net de John Cockerill dans le contrat de location. Les produits tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net de John Cockerill dans le contrat de location.

Lorsqu'un contrat contient des composantes locatives et des composantes non locatives, John Cockerill applique les dispositions de la norme IFRS 15 pour répartir la contrepartie prévue au contrat à chaque composante.

(H) Actifs financiers

Les actifs financiers sont reconnus lorsque John Cockerill ou une entité du groupe est partie à un contrat, et sont initialement reconnus à leur juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou l'émission d'instruments financiers (autres que les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur de ceux-ci lors de leur reconnaissance initiale.

Les actifs financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultats, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cela comprend notamment les créances commerciales à long terme, les créances commerciales, les créances sur parties liées, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les instruments financiers dérivés (voir (I)) sont comptabilisés en tant qu'actif ou passif financier, à la juste valeur par le biais du compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction.

Actifs Financiers – instruments de capitaux propres

Les participations de John Cockerill dans le capital de sociétés non consolidées sont évaluées à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (JVAERG). Dans certaines circonstances, la direction peut estimer que le coût est une estimation appropriée de la juste valeur pour ces participations non cotées, par exemple, lorsqu'il n'existe pas d'information récente et fiable pour estimer la juste valeur. Il existe cependant des indicateurs (changement de circonstances dans le marché, manque de performance, retards technologiques, etc.) qui peuvent démontrer que l'estimation par les coûts n'est plus appropriée.

Les placements en instruments de capitaux propres à la JVAERG sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve de réévaluation des placements. Le profit (ou la perte) cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie

des placements en instruments de capitaux propres, mais est plutôt transféré aux résultats non distribués.

John Cockerill a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la JVAERG au moment de la première application d'IFRS 9.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste Résultats financiers en résultat net.

Actifs Financiers – instruments de dette

Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt détenus par John Cockerill incluent :

- des créances commerciales comptabilisées au coût amorti (voir Note (K)) ;
- des créances comptabilisées au coût amorti. Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations dans des entités associées ou non consolidées, des avances sur acquisitions de participation, des dépôts et cautionnements, et des placements sans risque dont l'échéance est supérieure à trois mois à l'origine ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie qui comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Ces éléments sont portés dans l'état de la situation financière à leur valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

La comptabilisation au coût amorti utilise la méthode dite du taux d'intérêt effectif (voir Note (N)).

Décomptabilisation d'actifs financiers

John Cockerill décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si John Cockerill ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si John Cockerill conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un

actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que John Cockerill a choisi d'évaluer à la JVAERG lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

(I) Instruments financiers dérivés

John Cockerill conclut divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt et risque de change, notamment des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 27.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Les variations de la juste valeur qui en découlent sont comptabilisées immédiatement en Autres produits / (charges) financier(ers) à moins que le dérivé ne soit désigné comme un instrument de couverture efficace, auquel cas la reconnaissance en compte de résultats dépend de la nature de la relation de couverture.

John Cockerill désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pour le risque de change et le risque d'intérêt.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, John Cockerill présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ce qui est possible lorsque la relation de couverture répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- il y a une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- l'effet du risque de crédit n'est pas dominant dans les changements de valeur résultant de cette relation économique ;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est le même que celui qui résulterait de la quantité d'élément couvert que John Cockerill couvre réellement et de la quantité d'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité d'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de répondre aux exigences d'efficacité relatives au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion du risque pour cette relation de couverture désignée reste identique, John Cockerill ajuste le ratio de couverture de la relation de couverture (rééquilibrage de la couverture) pour qu'il réponde à nouveau aux exigences de qualification.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui répondent aux critères de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié(e) à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé(e) en résultat, sous la rubrique Autres produits / (charges) financier(ers).

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. De plus, si John Cockerill s'attend à ne pas pouvoir recouvrer tout ou partie de la perte cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie au cours des périodes futures, ce montant est immédiatement reclassé en résultat net.

John Cockerill cesse d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement lorsque la relation de couverture (ou une partie de celle-ci) cesse de répondre aux exigences de qualification (après rééquilibrage, si applicable). Ceci inclut les cas où l'instrument de couverture expire ou est vendu, terminé ou exercé. La cessation de comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout profit ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à ce moment-là demeure dans les capitaux propres et est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue est finalement réalisée. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le profit ou la perte cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est reclassé immédiatement en résultat net.

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est présenté comme actif non courant ou comme passif non courant si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'instrument est supérieure à 12 mois et si on ne s'attend pas à ce que l'actif soit réalisé ou le passif réglé dans un délai de 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou comme passifs courants.

(J) Stocks

Les stocks sont portés au plus faible du coût (matières premières et marchandises) ou du prix de revient (produits en cours de fabrication et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts restant à encourir pour le marketing, la vente et la distribution.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur des stocks est déterminée par application de la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des produits finis et des encours de production reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale de production.

(K) Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances commerciales sont comptabilisées à leur coût amorti, c'est-à-dire la valeur actualisée du montant à recevoir. Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Les montants dus par les clients au titre d'actifs de contrats sont repris dans cette rubrique (se reporter à la Note (R)).

(L) Avantages du personnel

Avantages liés à la retraite

Les avantages liés à la retraite comprennent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé. John Cockerill met en œuvre à travers le monde des régimes de retraite à prestations définies et cotisations définies. Les plans de pension sont généralement financés par les cotisations des membres du personnel et de l'entreprise. John Cockerill maintient des plans de pension financés et non financés.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées au titre de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Lorsque le montant à comptabiliser dans l'état de la situation financière est négatif, l'actif comptabilisé ne dépasse pas la valeur actualisée des remboursements futurs provenant du régime ou des réductions de cotisations futures du régime.

Dans le compte de résultat, la charge correspondant au coût des services rendus et au coût des services passés (soit les coûts des services passés provenant d'un changement dans les prestations du plan) est comptabilisée en résultat opérationnel tandis que la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier.

La valeur actualisée des obligations des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de projection des salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société de John Cockerill. Chaque année, le taux d'actualisation est ajusté au taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de haute qualité dont les dates d'échéance coïncident approximativement avec celle de l'obligation de prestation.

Les écarts actuariels comprennent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les données réelles, et d'autre part le changement des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils sont encourus dans les autres éléments du résultat global.

Suite à la révision de la Norme IAS 19 – Avantages du personnel, toute nouvelle modification générant des coûts des services passés est à prendre en charge immédiatement.

Charges des régimes de préretraite

Les allocations de préretraite sont traitées au même titre que les indemnités de fin de contrat de travail.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme – entre autres les primes d'ancienneté – sont comptabilisés à hauteur des coûts attendus sur la durée de la carrière en appliquant une méthodologie similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées lorsque la société est manifestement engagée dans un plan détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de départs sont comptabilisées, soit au moment où la société reconnaît une provision conformément à IAS 37, soit si la société fait une offre pour encourager les départs volontaires et que celle-ci ne peut plus être retirée.

(M) Provisions

John Cockerill comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légitime ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée de manière fiable.

Des provisions pour garantie sont comptabilisées à la date de la vente du produit concerné sur base de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation de John Cockerill.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce publique aux parties affectées par la restructuration et est supportée par un plan détaillé ou par un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif.

(N) Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Tous les passifs financiers, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont subséquentement mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

John Cockerill décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont expirées ou annulées. La différence entre le montant comptabilisé du passif financier et le montant payé ou à payer, y compris tout actif transféré autre que de la trésorerie, ou tout passif assumé, est reconnu en compte de résultats.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt.

Le coût amorti d'un actif ou passif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, sans tenir compte de

toute correction de valeur pour pertes. La méthode de détermination des corrections de valeur pour pertes attendues est décrite à la note (O).

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti (voir note (P)).

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Résultats financiers.

(O) Pertes de valeurs attendues

John Cockerill comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances à long terme et les créances sur sociétés liées, les créances clients et les actifs sur contrats, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Au niveau des créances commerciales, IFRS 9 propose une méthode simplifiée pour mesurer les corrections de valeur à comptabiliser sur base d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des créances commerciales qui n'ont pas une composante financière significative (créances à court terme). Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit de John Cockerill, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. Dès lors le profil de risque crédit de ces actifs est présenté sur base de leur statut 'échu' dans la matrice de provisions.

Pour les autres actifs financiers au coût amorti, IFRS 9 requiert que les corrections de valeur soient mesurées comme un montant égal aux pertes de valeur attendues sur la totalité de la vie de l'actif lorsque le risque de crédit de l'actif a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale. D'autre part, si le risque crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la correction de valeur doit correspondre au montant des pertes attendues dans les 12 prochains mois. Pour les créances à long terme, IFRS 9 donne le choix entre les pertes attendues sur la totalité de la durée de vie de l'actif, ou les pertes attendues dans les 12 prochains mois. John Cockerill a choisi d'utiliser les pertes attendues sur la totalité de la durée de vie de l'actif.

Enfin, pour le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'ensemble des soldes bancaires est également évalué pour le risque de crédit. Un faible risque de crédit est attribué à la date de clôture si les comptes bancaires sont détenus auprès d'institutions bancaires de réputation internationale ayant un rating « Investment Grade ».

Politique de réduction de valeur

John Cockerill réduit totalement de valeur un actif financier lorsque la contrepartie a des difficultés financières sévères et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrer les créances, par exemple en cas de liquidation ou de faillite ; et dans le cas des créances commerciales, lorsque les montants sont échus depuis plus d'un an. Ces créances réduites de valeur peuvent cependant encore faire l'objet de procédures de recouvrement. Tout recouvrement est reconnu en compte de résultats.

(P) Plans d'options - paiement en actions

Un paiement en actions est une transaction par laquelle le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres du Groupe ou en encourageant de passifs dont le montant est fondé sur le prix des actions du Groupe ou tout autre instrument de capitaux propres du Groupe. La comptabilisation des transactions de paiement en actions dépend de la manière dont la transaction sera réglée, c'est-à-dire soit par le règlement en trésorerie soit par l'émission d'actions, ou les deux à la fois. Les paiements en actions basés sur les capitaux propres effectués aux employés et autres fournisseurs de services similaires doivent être évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La juste valeur, déterminée à la date d'attribution des paiements en actions basés sur les capitaux propres, est prise en charge sur base linéaire durant la période d'acquisition, basée le cas échéant sur l'estimation du Groupe relative au nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis, avec une augmentation correspondante des capitaux propres. À chaque date de clôture, le Groupe revoit ses estimations originales concernant le nombre d'instruments de capitaux propres qui seront acquis. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans le compte de résultats de sorte que la charge cumulée reflète l'estimation révisée, avec un ajustement correspondant dans la réserve liée aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres. Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, l'entité doit évaluer les biens ou les services acquis, ainsi que le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, l'entité doit en réévaluer la juste valeur à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant dans le compte de résultats de la période toute variation de la juste valeur.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(Q) Produits

Les revenus des contrats avec la clientèle de John Cockerill proviennent essentiellement :

- Des contrats à long terme qui sont reconnus en fonction de l'avancement du projet - voir note (R) ;
- Des contrats de prestation de services qui sont reconnus au fur et à mesure des prestations, mais généralement sur une très courte période ;
- De ventes de biens (pièces de rechange) qui sont généralement reconnues à un moment donné (à la livraison).

Un produit n'est comptabilisé que lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à John Cockerill et que le produit peut être évalué de façon fiable.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représentent des contreparties à recevoir suite à l'accomplissement des obligations de prestation. Les produits découlant de l'accomplissement des obligations de prestation ne sont comptabilisés que si et seulement si, le transfert de contrôle de l'actif a été réalisé, soit à un moment donné, soit au fur et à mesure de l'accomplissement de l'obligation de prestation.

Pour les opérations dans lesquelles une ou des entités de John Cockerill agit uniquement pour le compte d'un tiers (Prestations en tant qu'agent), le revenu y afférent n'est constitué que de la marge de l'entité concernée et il n'est comptabilisé qu'au moment du transfert du contrôle des prestations.

Les produits d'intérêts sont reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif - voir note ((N)).

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

(R) Contrats de construction

Le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

Un contrat n'est comptabilisé que lorsqu'il est approuvé et que les droits et obligations et les modalités de paiement s'y rattachant sont bien identifiés par les parties du contrat. Ce dernier doit avoir une substance commerciale et la contrepartie qui en découle doit être raisonnablement recouvrable.

La grande majorité de nos revenus provient de contrats à long terme associés à la conception, au développement, à la fabrication ou à la commercialisation de nos produits. Lors de l'exécution de ce type de contrat, le revenu est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des prestations car le contrôle est transféré au client au fur et à mesure. Cette conclusion est supportée par les clauses du contrat qui prévoient qu'en cas de rupture, nous ayons droit au remboursement de nos coûts plus une marge raisonnable. Dans certains cas, le produit n'a par ailleurs pas d'utilisation alternative pour John Cockerill.

En application de la norme, les produits et les coûts des contrats sont majoritairement comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. En effet, cette méthode de l'avancement par les coûts dépeint au mieux le transfert du contrôle vers le client, qui progresse au fur et à mesure que John Cockerill encourt des coûts liés au contrat.

La méthode utilisée pour traduire l'état d'avancement dépend du contrat concerné et peut être :

- soit celle de l'avancement par les coûts. Ainsi, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés) et les coûts totaux prévisionnels du contrat ;
- soit celle de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat.

La sélection d'une méthode pour la détermination de l'état d'avancement, nécessite un jugement important qui se base sur la nature et le type des services ou biens en question.

Les coûts du contrat comprennent essentiellement :

- les coûts des matériaux et autres fournitures utilisés pour la construction ;
- les coûts de la main d'œuvre, en ce compris la supervision du chantier ;
- les coûts de transport inhérents au processus de production, c'est-à-dire les frais à engager en vue d'amener les équipements et matériaux vers et à partir du chantier, en un seul ou en plusieurs morceaux ;
- les amortissements des machines et installations utilisées pour le contrat ;
- les coûts spécifiques (location des installations et équipements, outillages, redevances, taxes et autres frais de certification, honoraires des agents externes encourus en vue d'obtenir / sécuriser un contrat, assurances spécifiques, en ce compris l'assurance-crédit...);
- les frais estimés des travaux de mise au point technique, de finition et de garantie, en ce compris les coûts attendus ;
- les coûts liés à l'émission de garanties bancaires ;
- les indemnités réclamées par des tiers (à condition évidemment qu'il soit probable que ces réclamations donneront naissance à des charges et lorsqu'il est possible de les évaluer de manière fiable) ;
- les charges liées à l'activité des contrats de manière

générale et qui peuvent être affectées aux dits contrats de manière raisonnable ;

- les coûts de conception et d'assistance technique directement liés au contrat ;
- les autres coûts attribuables au contrat suivant les termes de ce dernier.

Le revenu des contrats est reconnu proportionnellement aux coûts encourus, en fonction du pourcentage d'avancement.

Au fur et à mesure de l'avancement, des tranches intermédiaires sont facturées et des paiements sont collectés des clients. Tout excédent de produit est porté à l'actif de l'état de la situation financière, sous la rubrique Actifs de contrats. Tout déficit de produits relatifs aux contrats par rapport aux facturations intermédiaires est porté au passif de l'état de la situation financière, sous la rubrique Passifs de contrats. Les montants facturés et dus par nos clients, sont portés dans la rubrique créances commerciales.

Pour déterminer la méthode appropriée de constatation des revenus pour les contrats portant sur des prestations complexes, nous évaluons si deux ou plusieurs contrats doivent être regroupés et comptabilisés comme un seul et même contrat, et si un contrat combiné ou unique doit être comptabilisé comme plusieurs obligations de prestation. Cette évaluation nécessite un jugement important, ce qui pourrait modifier d'une façon significative le profil du revenu comptabilisé au cours d'une période donnée.

La plupart de nos contrats portent sur un service significatif d'intégration de plusieurs tâches et composantes complexes combinées en un seul projet ou une seule compétence (même si ce projet résulte en la livraison de plusieurs unités). Pour ces situations, les différentes tâches et composantes prévues par ce type de contrat sont traitées en tant qu'une seule obligation de prestation.

Dans d'autres cas moins fréquents, les obligations de prestations concernent plusieurs biens et services distincts, par exemple couvrant des phases multiples de développement d'un produit (conception, production, maintenance, support). Si le contrat est scindé en plusieurs obligations de prestation, le revenu tiré de chaque obligation de prestation, est mesuré en fonction du prix spécifique de vente de chaque obligation de prestation prise séparément. Nous ne vendons pas fréquemment des produits standards à des prix spécifiques. Dans le cas où il existe, ce prix spécifique est le prix utilisé pour déterminer le revenu ; sinon, nous utilisons une approche coût plus marge pour estimer le prix de chaque obligation de prestation.

Il n'est pas courant que nos contrats à long terme contiennent des dispositions qui peuvent augmenter ou diminuer le prix de la transaction. Si cette situation se présente, nous estimons la contrepartie variable au montant le plus probable auquel nous prévoyons avoir droit. Nous incluons les montants estimés dans la mesure où il est probable qu'il n'y aura pas de renversement significatif du montant cumulé des produits constatés lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable est résolue. La décision d'inclure ou non des montants estimés dans le prix du contrat repose en grande partie sur l'évaluation de nos prévisions en matière de prix ainsi que toute l'information (historique, actuelle et prévue) qui nous est raisonnablement accessible.

Les termes de paiement typiques de nos contrats à prix fixe prévoient des paiements échelonnés selon les prestations accomplies ainsi que des paiements d'acomptes en début de contrat et des montants liés aux réceptions provisoires et définitives en fin de contrat (généralement 10%).

Les paiements basés sur les prestations accomplies peuvent atteindre 70% à 80% du montant du contrat et sont basés sur des mesures quantifiables de la performance ou sur

des événements spécifiques ou échéances. En raison du fait que le client retient une partie du prix total du contrat jusqu'à l'échéance, ces contrats génèrent un revenu supérieur aux facturations, que nous présentons comme Actif de contrats au bilan.

La partie du contrat qui n'est payée qu'à l'échéance n'est pas considérée comme une composante financière significative, car l'objectif est de protéger le client.

Les obligations de garanties données aux clients au titre des ventes ou des prestations de services, fournissent aux clients une assurance par rapport aux exigences et aux spécificités des contrats plutôt que des services additionnels au titre de ces assurances.

Ces garanties, ne constituent pas alors des obligations de performances et sont comptabilisées en conséquence en provisions.

Pour les contrats basés sur les coûts, nous recevons en général des paiements intermédiaires, bien que pour certains contrats, une avance soit prévue. De telles avances sont comptabilisées au passif du bilan lorsqu'elles excèdent le revenu reconnu. Ces avances ne sont pas considérées comme une composante financière significative car elles sont utilisées pour financer le fonds de roulement qui est plus élevé en début de contrat, et pour nous protéger du fait que le client ne remplisse pas l'une de ses obligations en cours de contrat.

Pour un grand nombre de nos obligations de prestation, en raison de la nature des travaux devant être exécutés, l'estimation du prix total et du coût total à l'achèvement est complexe, assujéti à de nombreuses variables et nécessite un jugement important.

Nous avons une norme à l'échelle John Cockerill et un processus rigoureux d'estimation à l'achèvement dans le cadre duquel la direction doit examiner les progrès et l'exécution de nos obligations de prestation. Dans le cadre de ce processus, la direction examine l'information y compris, mais sans s'y limiter, toutes les questions contractuelles clés en suspens, les progrès vers l'achèvement, les échéanciers, les risques et les possibilités identifiés d'un changement dans les estimations des revenus et des coûts.

La direction doit faire des hypothèses et des estimations concernant la capacité et le coût pour respecter le planning, les spécificités techniques et la complexité du projet (par exemple pour un nouveau produit par rapport à un produit mature), la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre et des sous-traitants, l'approvisionnement en matières premières et tout autre paramètre utile pour l'estimation des travaux restants à exécuter.

Les changements dans les estimations du montant net du chiffre d'affaires, du coût des ventes et l'incidence connexe sur le résultat d'exploitation sont constatés périodiquement sur une base de rattrapage cumulatif, pour constater dans l'exercice en cours, l'effet cumulatif des changements sur l'exercice en cours et les exercices antérieurs en fonction du pourcentage d'avancement de l'obligation de prestation. Ces changements peuvent avoir un effet positif (si nous estimons réussir à mitiger les risques décrits ci-dessus liés aux aspects techniques, de planning et de coût pour chaque obligation de prestation) ou au contraire négatif.

Une modification importante d'une ou de plusieurs de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la rentabilité de John Cockerill.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, John Cockerill comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charges de la période.

(S) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Ils sont inscrits dans l'état du résultat global, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur le bénéfice imposable de la période, calculés selon les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière, ainsi que les ajustements relatifs aux périodes antérieures.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière et leur base fiscale en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation de passifs d'impôts différés.

Les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'actifs d'impôts différés à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse au cas par cas, en fonction des prévisions de résultat à moyen terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

(T) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée correspond à une branche d'activités ou à une région géographique principale et distincte à l'intérieur de John Cockerill, et dont celui-ci se sépare en quasi-totalité, par exemple en la cédant ou en arrêtant l'exploitation par abandon, en agissant en vertu d'un plan unique.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) devant être abandonnés sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable avant leur reclassement et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés dans une rubrique distincte de l'état de la situation financière, et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie, mais font l'objet d'un test de dépréciation à toute indication de diminution de leur juste valeur.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté dans une rubrique distincte de l'état du résultat global. Les flux de trésorerie nets des activités abandonnées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie.

(U) Coûts de restructuration

Dans l'état du résultat global, les coûts de restructuration sont présentés distinctement. La Direction définit la restructuration comme étant un programme planifié et contrôlé par la Direction, et qui modifie de manière significative, soit le champ d'activités d'une entité, soit la manière dont l'activité d'une entité est gérée. Ainsi, un plan ne sera considéré comme « plan de restructuration » que si l'entité a élaboré un plan formel et détaillé qui a fait l'objet d'une communication auprès

des membres du personnel concernés. La Direction ne considère donc pas les licenciements isolés, éventuellement liés à l'évolution de l'activité, comme faisant partie d'un /plan de restructuration. Par conséquent, les coûts liés à ces licenciements isolés ne seront pas présentés sous la rubrique Coûts de restructuration.

3. Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

John Cockerill a établi ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation, comme expliqué notamment au niveau de la mise en œuvre de son plan d'actions stratégiques (cf. Rapport de gestion). John Cockerill doit toutefois procéder à des estimations et/ou faire des hypothèses pour déterminer la valeur comptable de certains éléments d'actif ou de passif, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et hypothèses portent principalement sur

- l'évaluation des pertes de valeur ou dépréciations sur actifs courants et non courants, en ce compris les goodwill ;
- l'estimation des marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- l'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs ;
- l'évaluation de la durée de vie résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des goodwill ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. Note 17) ;
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de John Cockerill (cf. Note 18) ;
- l'évaluation du caractère recouvrable permettant la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents compte tenu des circonstances. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses clés susceptibles d'engendrer un ajustement significatif de la valeur comptable d'actifs et / ou de passifs dans la (les) période(s) future(s) sont reprises ci-dessous.

Test de dépréciation du goodwill

John Cockerill effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie. Cet exercice demande, de la part de la Direction, l'utilisation d'hypothèses, d'estimations et de fourchettes de variation (volume de prise de commandes, taux de marge, taux de croissance...) provenant de sources tant internes qu'externes. Plus de détails sont fournis dans la Note 5.

Contrats de construction – estimation de la marge prévisionnelle et du pourcentage d'avancement

Comme explicité dans les règles d'évaluation, aussi bien le pourcentage d'avancement que la marge prévisionnelle des contrats de construction en cours de réalisation à une date de clôture donnée dépendent d'une estimation fiable des coûts encore à engager pour terminer ces contrats ou de l'avancement physique de ces contrats, dépendant de la méthode d'avancement retenue.

Des estimations doivent donc être faites, à chaque clôture, pour :

- le volume et le montant des prestations (internes et éventuellement externes) à effectuer pour terminer les contrats ;
- le coût des équipements, matériaux et autres frais restant à engager ;
- les taux de change à utiliser pour les contrats (fournisseurs et / ou clients) en devises étrangères ;
- les risques de pénalités clients suite à des retards ou performances inférieures aux garanties contractuelles.

L'estimation des coûts totaux peut donc varier d'une clôture à l'autre, parfois de manière significative, selon le degré d'avancement et la complexité des contrats en cours.

Actifs d'impôts différés

Des actifs d'impôts différés sont reconnus par John Cockerill pour des différences temporelles déductibles et pour des pertes fiscales non utilisées s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible endéans un horizon de temps donné.

La valeur de ces actifs est revue régulièrement et implique notamment que la Direction estime, de manière prudente, les bénéfices futurs des entités concernées. Plus de détails sont fournis dans la Note 11.

Lorsque de telles estimations et appréciations ont été établies, elles sont expliquées dans les notes relatives aux éléments auxquels elles se rapportent.

Application du Régime des Revenus Définitivement Taxés (RDT)

John Cockerill estime, notamment sur base de la jurisprudence de la CJUE, que constitue une violation de la Directive Mère-Fille l'imposition établie en raison de la base imposable minimale créée par l'article 207, alinéa 7 et 8 du CIR en ce que cette base minimale empêche la déduction pleine et entière des RDT telle qu'elle devrait pouvoir être déduite. John Cockerill a dès lors déterminé sa charge fiscale sur base d'une application correcte du droit de l'Union Européenne et notamment de la Directive Mère-Fille en déduisant intégralement de la base imposable les RDT perçus par les sociétés belges du Groupe.

4. Informations sectorielles

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, John Cockerill met au point des solutions technologiques à large échelle pour répondre aux besoins de son temps : faciliter l'accès à l'énergie décarbonée, préserver les ressources naturelles, contribuer à une mobilité plus verte, produire de manière responsable, et combattre l'insécurité. Son offre aux entreprises, aux Etats et aux collectivités se matérialise en services et équipements associés pour les secteurs de l'énergie, de la défense, de l'industrie, de l'environnement, des transports et des infrastructures.

Les atouts de John Cockerill sont nombreux : une longue expérience industrielle, tous secteurs confondus, une combinaison unique d'expertises en ingénierie, en maintenance et en gestion de projets techniques internationaux, un vaste rayonnement géographique et technologique et une capacité d'innovation centrée sur les besoins concrets.

Les activités d'ingénierie de John Cockerill sont aujourd'hui organisées en cinq secteurs : Renewables, Energy Solutions, Defense, Environment et Industry. Qu'il s'agisse de complexes industriels complets, d'équipements spécifiques ou de solutions techniques, John Cockerill propose la prise en charge globale et sur-mesure des besoins de ses clients pendant toute la durée de vie de leurs équipements : de la conception à la mise en route des installations puis, au-delà, pour leur transformation et leur modernisation.

Le sixième secteur de John Cockerill rassemble les activités de Services, toutes industries confondues.

4.1. Informations par secteurs opérationnels

4.1.1. Description des secteurs

John Cockerill se compose donc de six secteurs opérationnels et du Corporate, lequel regroupe les fonctions support transversales.

Energy Solutions

Acteur majeur de la transition énergétique, John Cockerill développe au sein de son secteur Energy Solutions des solutions technologiques innovantes et sur-mesure pour optimiser le rendement des centrales électriques au gaz naturel et réduire les coûts énergétiques. Ses solutions et son expertise contribuent ainsi à produire de manière plus durable et à lutter contre le changement climatique.

Spécialiste depuis de plus de 50 ans de la conception et la fourniture de générateurs de vapeur à récupération de chaleur installés dans des centrales électriques à cycle combiné gaz-vapeur, John Cockerill conçoit également des chaudières industrielles produisant de la vapeur pour le process d'industries telles que la pétrochimie, la chimie, l'industrie alimentaire, la production de papier... Il propose enfin à ses clients des solutions technologiques de haut niveau, leur offrant une assistance et des conseils techniques, des travaux de réhabilitation et de modernisation de leurs installations, qu'elles aient été fournies par John Cockerill ou non.

John Cockerill Energy Solutions déploie ses solutions dans le monde entier avec des équipes belges, américaines, mexicaines et chinoises. Il s'appuie également sur ses licenciés Wuxi, S&T et Larsen & Toubro, qui couvrent respectivement la Chine, la Corée du Sud et l'Inde.

Renewables

A travers son secteur Renewables, John Cockerill accompagne la transition énergétique en développant des solutions technologiques innovantes qui contribuent à la décarbonation des activités humaines. Ces technologies et expertises visent à développer de nouvelles capacités de production d'électricité au départ des énergies renouvelables ainsi qu'à stocker et gérer l'électricité verte : unités de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert, récepteurs pour centrales électrique thermo-solaires à concentration, unités intégrées de production, de stockage et de gestion d'électricité verte. Toutes sont adaptées aux besoins spécifiques de chaque client, énergétique ou industriel.

Aujourd'hui, John Cockerill est le leader mondial des récepteurs pour centrales électriques thermo-solaires et des équipements de production d'hydrogène décarboné. Avec une capacité de production de 6,5 mégawatts, John Cockerill fournit à ce jour les équipements les plus puissants du marché.

Defense

John Cockerill accompagne les Etats dans leur combat contre l'insécurité. Il est leader technologique en matière de systèmes d'armes de calibres 25 à 120 mm, multifonctionnels et de forte puissance pour véhicules blindés de poids léger et moyen. Commercialisés sous la marque Cockerill®, ces systèmes d'armes combinent puissance de feu supérieure et légèreté, garantissant protection, performance et grande mobilité aux véhicules qu'ils équipent.

Les solutions de défense innovantes couvrent la conception, la production, l'intégration et la mise à niveau de systèmes d'armes, les formations opérationnelles et tactiques, les systèmes de simulation Agueris® (virtuels immersifs, mobiles, embarqués et interconnectables), le soutien en service des équipements et le développement continu de fonctionnalités novatrices. L'ensemble de cette offre bénéficie des compétences de pointe de John Cockerill Defense en ingénierie logicielle, balistique et mécatronique et d'un dispositif de production et d'assistance de haut niveau, tant technique qu'humain.

John Cockerill fait partie du Top 100 des entreprises mondiales de défense. Il est implanté au plus près des clients et utilisateurs, en Belgique, en France, au Moyen-Orient, au Brésil, aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est, en Pologne, en Espagne et à Singapour.

Industry

Expert en procédés industriels, John Cockerill accompagne ses clients pour leur permettre de produire durablement et de façon responsable. Il conçoit leurs installations ou en améliore les performances globales en mettant en œuvre des procédés innovants, économiques, fiables et optimisés en termes de consommation énergétique et d'émissions polluantes.

Les solutions technologiques de John Cockerill pour l'industrie couvrent le traitement des aciers et métaux non ferreux, le traitement thermique pour les industries de moulage et de forgeage et le traitement de surface électrolytique et chimique pour différents types d'industries, dont l'aviation.

Les équipes Industry de John Cockerill sont implantées en Amérique du Nord, en Chine, en Europe et en Inde. Elles s'appuient en outre sur le réseau mondial de John Cockerill.

Environnement

Parce que développer l'accès aux ressources naturelles, les préserver et les renouveler est une priorité à l'échelle de la planète, John Cockerill met à disposition son savoir-faire technologique et sa capacité d'innovation dans le traitement de l'eau, de l'air et des déchets. Son expertise en la matière lui permet de répondre tant aux besoins des collectivités que des industriels, tous secteurs d'activités confondus.

Les solutions environnementales de John Cockerill dans l'environnement couvrent le traitement des eaux industrielles et municipales, la dépollution de l'air et la ventilation industrielle en milieux nocifs, corrosifs et odorants, le traitement des odeurs sur des installations municipales (eaux, boues, déchets), le traitement thermique des déchets solides (biomasse, charbon actif, boues) ainsi que la valorisation et le recyclage des déchets organiques. Standardisées ou sur mesure, ces solutions innovantes réduisent le coût environnemental et économique du cycle de vie des installations de ses clients.

Les équipes Environnement de John Cockerill sont implantées en Belgique, en France et en Hongrie. Elles s'appuient sur le réseau mondial de John Cockerill pour offrir ses solutions sur tous les continents.

Services

Permettre à ses clients de produire durablement, faciliter l'accès aux énergies décarbonées, développer la mobilité verte et déployer des infrastructures nécessaires au développement économique, social et énergétique des populations : c'est avec ces objectifs que les équipes Services de John Cockerill accompagnent leurs clients (industriels, gouvernements et exploitants d'infrastructures publiques et privées) pour implanter de nouvelles infrastructures ou en améliorer les performances techniques, économiques et environnementales.

John Cockerill sert des clients actifs dans une grande diversité de secteurs : ferroviaire, portuaire, fluvial, infrastructures, mines & carrières, chimie, sidérurgie, pétrochimie, énergie éolienne, thermique et nucléaire, pétrole & gaz, hydrogène, traitement de l'eau... Il assure pour eux le montage, la gestion opérationnelle, la maintenance et la modernisation de leurs installations, à travers des interventions spécialisées et des services de proximité.

Les équipes Services de John Cockerill constituent un réseau interconnecté d'unités d'intervention, d'ateliers et de bureaux d'études spécialisés ou de proximité, implantés en Europe sur les 5 continents soit dans 19 pays.

4.1.2. Données chiffrées

John Cockerill suit les performances des joint-ventures significatives plus finement qu'avec l'indicateur du résultat des sociétés mises en équivalence. Dès lors, le Groupe a décidé de communiquer un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel en incluant la quote-part des joint-ventures dans son information sectorielle. Cette pratique est conforme aux dispositions d'IFRS 8. Ces impacts concernent le secteur Services.

Pour l'année 2022

Les principales informations relatives à l'évaluation du résultat sectoriel peuvent être présentées comme suit :

EUR 000	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environ-ment	Services	Corporate/ Autres	Elimina-tions	Total	Quote-Part Joint Ventures	IFRS Accounts
Chiffre d'affaires externe	158 499	72 896	121 934	174 808	83 211	434 549	0	0	1 045 897	-9 512	1 036 385
Chiffre d'affaires interne	9 246	2 013	43 142	62 042	7 392	40 858	0	-164 693	0		
Chiffre d'affaires	167 745	74 909	165 076	236 850	90 603	475 407	0	-164 693	1 045 897	-9 512	1 036 385
Résultat opérationnel (EBITDA) avant amortissements et variations de pertes de valeur	-9 854	-21 574	101 538	-5 896	-2 419	19 236	-29 974	-2 193	46 671	-1 865	44 806
Amortissements et variation des pertes de valeur	-3 529	-6 249	-8 984	-3 651	-1 879	-10 948	-9 294	0	-44 534	140	-44 394
Résultat opérationnel (EBIT) avant coûts de restructuration	-13 383	-27 823	92 554	-9 547	-4 298	9 488	-41 461	-2 193	3 337	-1 725	1 612
Coûts de restructuration	0	0	0	0	0	-1 200	0	0	-1 200	0	-1 200
Résultat opérationnel (EBIT)	-13 383	-27 823	92 554	-9 547	-4 298	8 288	-41 461	-2 193	2 137	-1 725	412
Coût de l'endettement net									-5 203	0	-5 203
Autres produits/ (charges) financiers									568	22	590
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées									477	1 399	1 876
Résultat avant impôts									-2 021	-304	-2 325
Impôts sur le résultat									2 429	304	2 734
Résultat après impôts									408	0	408

Notons qu'au niveau du secteur Energy, l'intégration des activités refroidissement du groupe Hamon a impacté le chiffre d'affaires à hauteur de 77,7 millions d'euros et l'Ebit pour 1,7 millions d'euros.

Pour l'année 2021

Les principales informations relatives à l'évaluation du résultat sectoriel peuvent être présentées comme suit :

EUR 000	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environ-ment	Services	Corporate/ Autres	Elimina-tions	Total	Quote-Part Joint Ventures	IFRS Accounts
Chiffre d'affaires externe	141 720	34 578	238 541	127 483	72 249	332 890	0	0	947 461	-7 050	940 411
Chiffre d'affaires interne	885	93	39 440	18 354	4 004	33 384	0	-96 160	0		
Chiffre d'affaires	142 605	34 671	277 981	145 837	76 253	366 274	0	-96 160	947 461	-7 050	940 411
Résultat opérationnel (EBITDA) avant amortissements et variations de pertes de valeur	-13 425	-12 319	104 182	-10 556	-5 369	19 093	-27 494	0	54 113	-1 616	52 497
Amortissements et variation des pertes de valeur	-2 242	-3 481	-10 455	-4 258	-1 581	-14 976	-6 056	0	-43 049	135	-42 914
Résultat opérationnel (EBIT) avant coûts de restructuration	-15 667	-15 800	93 727	-14 814	-6 950	4 117	-32 349	0	12 264	-1 481	10 783
Coûts de restructuration	0	0	0	0	0	0	-1 200	0	-1 200	0	-1 200
Résultat opérationnel (EBIT)	-15 667	-15 800	93 727	-14 814	-6 950	4 117	-33 549	0	11 064	-1 481	9 583
Coût de l'endettement net									-3 930	0	-3 930
Autres produits/ (charges) financiers									-874	-20	-894
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées									346	814	1 160
Résultat avant impôts									6 606	-687	5 919
Impôts sur le résultat									-636	687	51
Résultat après impôts									5 970	0	5 970

4.2. Autres informations

En considérant la localisation définie comme étant le lieu de prestation ou de livraison, le chiffre d'affaires externe, incluant la quote-part des joint-ventures, peut être ventilé comme suit sur base des zones géographiques :

EUR 000	2022		2021	
		en %		en %
Chiffre d'affaires				
Belgique	95 604	9,14%	74 655	7,88%
France	253 130	24,20%	208 818	22,04%
Union Européenne - autres	87 991	8,41%	35 535	3,75%
Europe de l'Est	3 945	0,38%	33 830	3,57%
Chine	98 735	9,44%	52 822	5,58%
Inde	56 698	5,42%	54 176	5,72%
B Brésil	18 501	1,77%	5 987	0,63%
Amérique Latine et Central	11 317	1,08%	25 028	2,64%
Etats-Unis	50 413	4,82%	13 998	1,48%
Canada	109 182	10,44%	233 529	24,65%
Mexique	20 621	1,97%	7 666	0,81%
Nouvelle-Calédonie	24 247	2,32%	14 529	1,53%
Afrique	142 283	13,60%	93 593	9,88%
Asie du Sud-Est	62 863	6,01%	42 554	4,49%
Moyen Orient	10 367	0,99%	50 742	5,36%
Total	1 045 897	100,00%	947 461	100,00%

5. Goodwill

EUR 000	
Goodwill Valeur comptable brute	
Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2020	84 389
Acquisitions - entrées de périmètre	0
Cessions - sorties du périmètre	0
Ecarts de conversion	1 952
Autres variations	0
Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2021	86 341
Acquisitions - entrées de périmètre	890
Cessions - sorties du périmètre	-866
Ecarts de conversion	-320
Autres variations	0
Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2022	86 046
Goodwill - perte de valeur	
Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2020	-20 477
Pertes de valeur	-381
Cessions	0
Ecarts de conversion	-461
Autres	0
Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2021	-21 319
Pertes de valeur	0
Cessions	866
Ecarts de conversion	-334
Autres	0
Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2022	-20 787
Goodwill - valeur comptable nette	
Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2020	63 912
Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2021	65 023
Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2022	65 259

Cette section s'élève à 65,3 millions d'euros au terme de l'exercice comptable 2022, en légère augmentation de 0,2 million d'euros.

La principale raison de cette augmentation s'explique par l'entrée d'Ausar Energie dans le périmètre de consolidation pour 0,9 million d'euros en fin d'année 2022. Lors de l'exercice 2023, il est prévu d'analyser l'affectation de ce montant vers des potentiels contrats opérationnels en Afrique, ceux-ci ayant été identifiés lors de l'acquisition mais devant encore être confirmés.

La valorisation des écarts de consolidation au taux de clôture pour les entités dont la comptabilité est tenue en devises (en Inde et aux Etats-Unis) diminuent cette section de 0,7 millions d'euros.

A noter également les cessions de goodwill entièrement réduits de valeur pour CMI Industry OOO & EFR pour un total de 0,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la répartition de la valeur comptable nette du goodwill entre les secteurs d'activités se détaille comme suit :

EUR 000	2022	2021
ENERGY	890	0
Ausar Energie	890	0
INDUSTRY	26 483	27 107
John Cockerill India	16 599	17 375
Galvatek	3 453	3 453
CMI Industry Americas	4 138	3 897
John Cockerill Automation Pvt Ltd	1 906	1 995
CMI Sletj	387	387
ENVIRONMENT	1 894	1 894
JC Balteau	1 894	1 894
SERVICES	35 992	36 022
Stardeux/CIM	10 980	10 980
CMI Klein	7 788	7 788
Aquion et ses filiales	6 305	6 305
CMI Tech 5i Pastor SAS	5 604	5 604
CMI MCF SAS	1 661	1 661
AEI	968	968
Transurb	911	911
G2wind	801	801
CMI Maintenance Est	574	574
CMI Maroc	402	432
TOTAL Goodwill	65 259	65 023

La valeur comptable du goodwill acquis dans des regroupements d'entreprises est affectée à chaque unité génératrice de trésorerie ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie conformément à IAS 36.

John Cockerill procède annuellement à des tests de dépréciation de ses goodwills conformément aux principes comptables mentionnés dans la Note 2.2. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

Cette méthode implique des projections de flux de trésorerie sur base de plans financiers approuvés par la Direction et couvrant une période de trois ans. Les flux de trésorerie au-delà de ces trois ans sont extrapolés à l'aide de l'estimation la plus appropriée du taux de croissance qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme de l'activité dans laquelle l'unité génératrice de trésorerie est active.

La Direction fixe ses hypothèses sur base des performances passées et du développement attendu du marché. Le taux d'actualisation utilisé reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Pour cette analyse, les paramètres utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : 9% ;
- taux de croissance pour l'extrapolation au-delà de trois ans : 0,5%.

Les résultats de l'analyse effectuée au 31 décembre 2022 ont validé la valeur comptable des goodwill. Il n'est pas apparu de problèmes liés à ces tests de dépréciation sur base des plans financiers de John Cockerill et aucune perte de valeur n'a donc été enregistrée.

Il a dès lors été décidé de procéder à une analyse de sensibilité, au niveau des entités présentant un goodwill supérieur à 3 000 milliers d'euros, qui peut être résumée comme suit :

EUR 000	John Cockerill India (Industry)	CMI Industry Americas (Industry)	Galvatek (Industry)	Groupe CIM (Services)	Groupe Aquion (Services)	CMI Klein (Services)	CMI Tech 5i Pastor (Services)
Valeur comptable	16 599	4 138	3 453	10 980	6 305	7 788	5 604
Ecart	13 685	21 604	20 135	11 940	18 061	4 238	20 446
Valeur d'utilité	30 284	25 742	23 588	22 920	24 366	12 026	26 050
Ecart après une hausse du taux d'actualisation et du taux de croissance long terme de 1,0%	11 693	19 792	18 226	9 980	16 082	3 277	18 724
Ecart après une baisse de la croissance du chiffre d'affaires de 1,0% et impact sur la marge brute	13 367	21 728	19 624	8 069	17 431	3 959	19 543
Ecart après une diminution de 1,0% de la marge brute	9 491	18 472	18 201	8 857	15 824	3 112	16 973

Cette analyse démontre que la détérioration éventuelle des hypothèses clés ne conduirait pas à la comptabilisation de perte de valeur au 31 décembre 2022 sur l'ensemble des goodwills supérieurs à 3 millions d'euros par entité.

D'une manière générale, les goodwills continueront de faire l'objet d'une attention particulière de la Direction dans le cadre de l'année 2023.

6. Immobilisations incorporelles

EUR 000	Frais de développement	Concessions, brevets et licences	Autres	Total
Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2020	67 004	16 208	59 930	143 141
Investissements	11 992	447	6 264	18 703
Cessions	0	-238	-578	-816
Ecarts de conversion	109	92	595	796
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises	454	0	0	454
Autres variations	693	172	-888	-24
Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2021	80 252	16 680	65 323	162 254
Investissements	22 958	438	1 169	24 565
Cessions	-20 877	-100	0	-20 977
Ecarts de conversion	87	-39	-125	-76
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises	5 079	260	4 010	9 349
Autres variations	551	44	-2 858	-2 263
Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2022	88 050	17 283	67 518	172 852
Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2020	-39 621	-14 475	-21 586	-75 681
Amortissements	-5 262	-842	-5 809	-11 913
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Reprises dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Cessions	0	238	578	816
Ecarts de conversion	-109	-77	-235	-421
Autres	0	0	-50	-50
Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2021	-44 991	-15 156	-27 102	-87 249
Amortissements	-5 447	-877	-5 792	-12 117
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Reprises dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Cessions	20 877	100	0	20 977
Ecarts de conversion	-87	37	94	44
Autres	0	3	-101	-98
Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2022	-29 649	-15 893	-32 900	-78 442
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette				
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2020	27 382	1 733	38 343	67 458
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2021	35 260	1 524	38 221	75 004
Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2022	58 402	1 390	34 618	94 409

Le total des immobilisations incorporelles acquises au cours de l'exercice s'élève à 24 565 milliers d'euros (18 703 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Les investissements en immobilisations incorporelles, réalisés en 2022, portent principalement sur les postes « Frais de Développement » et « Autres » (Immobilisations incorporelles en cours).

Les investissements ont été réalisés principalement par le secteur Renewables pour 15 043 milliers d'euros sur le thème de la génération d'hydrogène vert et a notamment consisté en l'acquisition de technologies. Renewables dispose désormais d'un ensemble de pilotes pour travailler à l'optimisation de sa gamme d'électrolyseurs alcalins, avec deux priorités : l'optimisation des performances de la gamme actuelle et le développement de stacks de plus forte puissance. Le secteur de la Defense a également continué à réaliser des investissements importants pour 6 258 milliers d'euros dans le cadre de développement de nouvelles technologies de tourelles et d'un véhicule ultra léger équipé d'une tourelle.

Des désaffectations ont également été réalisées pour 20 977 milliers d'euros et concerne essentiellement John Cockerill Defense SA (19 357 milliers d'euros) portant sur la technologie « Falarik » qui était totalement amortie.

Au niveau des autres variations, John Cockerill a transféré des immobilisations classifiées en « Autres » vers la section des « Frais de développement » pour 2 263 milliers d'euros. Ce montant correspond principalement à reclassement entre les immobilisations incorporelles et corporelles chez John Cockerill SA.

Les acquisitions provenant du regroupement d'entreprises s'élèvent à 9 349 milliers d'euros et concernent essentiellement l'intégration de différentes sociétés de l'ancien groupe Hamon (4 970 milliers d'euros) ainsi que la société Ausar (4 351 milliers d'euros).

Les amortissements de la période sont de 12 117 milliers d'euros, en légère augmentation par rapport à 2021 (11 913 milliers d'euros). Les principaux amortissements concernent les frais de développement chez John Cockerill Défense SA (2 346 milliers d'euros) et John Cockerill Hydrogen Belgium (2 238 milliers d'euros). Les amortissements sur les autres immobilisations incorporelles sont répartis entre plusieurs sociétés, principalement Stardeux (1 200 milliers d'euros), Cockerill Jingly Hydrogen (999 milliers d'euros) et Aquion (885 milliers d'euros).

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables. Dans ce cadre, un amortissement complémentaire de 1 400 milliers d'euros a été comptabilisé au niveau du développement d'applications digitales concernant nos processus administratifs.

7. Immobilisations corporelles

EUR 000	Terrains	Construc-tions	Instal-lations	Mobi-lier et matériel roulant	Autres immobi-lisations corpo-relles	Droits d'utili-sation	Immobi-lisations en cours et acomptes versés	Total
Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2020	8 922	88 996	117 607	11 116	1 512	80 953	7 538	316 644
Investissements	400	1 042	3 518	1 025	159	56 857	8 366	71 368
Cessions/Désaffectations	0	-316	-1 986	-1 050	0	-36 971	-2	-40 325
Ecarts de conversion	416	439	1 226	182	7	761	12	3 044
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scission	-510	-5 632	-1 086	88	0	0	-359	-7 498
Autres variations	0	2 320	542	240	-248	-1	-7 001	-4 148
Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2021	9 228	86 849	119 822	11 602	1 431	101 599	8 554	339 084
Investissements	0	784	6 495	877	239	6 222	27 515	42 133
Cessions/Désaffectations	0	-49	-2 285	-583	-192	-3 604	-1	-6 714
Ecarts de conversion	-290	-186	-142	43	70	192	-109	-422
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scission	83	2 233	380	5	41	4 197	0	6 939
Autres variations	0	1 517	3 074	0	0	0	-3 017	1 575
Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2022	9 020	91 149	127 344	11 944	1 589	108 606	32 942	382 594
Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2020	-1 130	-28 323	-83 860	-7 001	-916	-40 478	0	-161 709
Amortissements	-93	-3 100	-8 168	-1 198	-132	-15 774	0	-28 464
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	-76	-181	-816	-59	-5	-290	0	-1 427
Cessions/Désaffectations	0	316	1 898	1 031	0	32 204	0	35 449
Autres variations	0	0	23	-291	122	132	0	-14
Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2021	-1 299	-31 288	-90 923	-7 518	-931	-24 207	0	-156 165
Amortissements	-98	-2 975	-8 393	-1 401	-156	-17 736	0	-30 760
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	64	117	263	-30	-35	-34	0	345
Cessions/Désaffectations	0	49	2 089	568	174	3 604	0	6 483
Autres variations	0	0	23	0	16	22	0	61
Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2022	-1 333	-34 097	-96 941	-8 381	-933	-38 351	0	-180 036
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette								
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2020	7 793	60 673	33 747	4 115	596	40 474	7 538	154 935
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2021	7 930	55 561	28 899	4 084	499	77 392	8 554	182 919
Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2022	7 687	57 052	30 403	3 563	656	70 255	32 942	202 558

Le total des immobilisations corporelles acquises, hors droits d'utilisation, s'élève à 35 911 milliers d'euros (14 511 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Les investissements de l'année concernent principalement la mise en place d'une ligne de fabrication d'électrolyseurs pour notre activité hydrogène en France ainsi que le développement de nouvelles applications informatiques visant à digitaliser nos processus administratifs.

Les autres variations au niveau de la valeur comptable brute correspondent principalement à des transferts entre comptes, en ce compris le transfert des immobilisations en cours vers la rubrique adéquate lorsque débute la période d'amortissement des actifs concernés.

Les acquisitions provenant du regroupement d'entreprises s'élèvent à 6 939 milliers d'euros et concernent l'intégration de différentes sociétés de l'ancien groupe Hamon (6 949 milliers d'euros) ainsi que la vente des activités de la société EFR (- 10 milliers d'euros).

Les amortissements de la période sont de 30 760 milliers d'euros en 2022 pour 28 464 milliers d'euros en 2021. Les amortissements des droits d'utilisations et des installations impactent significativement ce poste.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des droits d'utilisation auparavant considérés comme des actifs détenus en location-financement peut être ventilée comme suit :

- 8 538 milliers d'euros en terrains et constructions (9 130 milliers d'euros au 31 décembre 2021) ;
- 191 milliers d'euros en machines et outillages (343 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

8.Participations dans les entreprises et coentreprises

EUR 000	2022	2021
Valeur des participations dans les entreprises associées au 1^{er} janvier	9 937	11 425
Acquisition	0	0
Cession	0	-1 349
Quote-part de résultat net	1 876	1 160
Dividendes	-504	-2 369
Ecart de conversion	-261	948
Autres variations	5 308	123
Valeur des participations dans les entreprises associées au 31 décembre	16 356	9 937

Au 31 décembre 2022, les participations dans les entreprises associées sont les suivantes :

- John Cockerill Industry : 20% dans CERI Phoenix Industrial Furnace Co., Ltd (Beijing – Chine), 20% dans CERI Yangzhou Metallurgical Science and Technology Industry Ltd (Yangzhou – Chine) ;
- John Cockerill Services : 50% dans Praytech Maroc, 50% dans Alpha Industries SAS et 47,56% dans TCP Rail Panama (filiale du Groupe CIM) ;
- John Cockerill Defense : 46% dans Base de Baronville.
- Autres : 52% dans Industrya

La partie « Autres variations » est principalement influencée par le changement de méthode de consolidation de la société Industrya (5 134 milliers d'euros) suite à la mise en place effective de la gouvernance de cette entité en 2022.

Les principaux agrégats de ces entreprises associées se résument comme suit :

EUR 000	CERI PHOENIX FURNACE LTD (*)	YANGZHOU METALLURGICAL SCIEN. TECHNOLOGY CO (*)	INDUSTRYA FUND	TCP Rail Inc. Panama	Alpha Industries SAS	PRAYTECH MAROC SARL	BASE DE BARONVILLE	TOTAL
Total actifs	82 146	23 509	9 185	19 608	2 310	4 670	2 386	143 814
Total passifs hors capitaux propres	62 388	5 913	49	15 759	1 727	2 107	1 077	89 020
Capitaux propres	19 759	17 595	9 136	3 849	582	2 563	1 309	54 794
Part de John Cockerill dans les capitaux propres des entreprises associées	3 952	3 519	4 785	1 925	291	1 281	602	16 356
Chiffre d'affaires	73 383	10 774	62	12 417	6 637	6 607	3 129	113 008
Résultat net	3 381	79	-998	2 090	50	708	613	5 924
Part de John Cockerill dans le résultat net des entreprises associées	676	16	-523	1 045	25	354	282	1 876

(*) Pour ces entités, il s'agit des chiffres de 2021 étant donné que les chiffres de 2022 n'étaient pas encore disponibles.

9.Autres actifs financiers

EUR 000	2022	2021
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	1 903	2 959
Actifs financiers au coût amorti	134 456	202 113
Instruments dérivés	16 217	5 606
Autres actifs financiers	291	4
TOTAL	152 868	210 683
dont actifs financiers courants	36 937	7 343

9.1. Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

EUR 000	2022	2021
Valeur comptable au 1^{er} janvier	2 959	3 882
Acquisitions	1 312	2 169
Cessions	-1 835	-374
Changement de juste valeur	706	-1 017
Variation du périmètre	726	0
Autres variations	-1 965	-1 702
Valeur comptable au 31 décembre	1 903	2 959

Les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et reprennent habituellement les investissements dans des sociétés non consolidées, soit parce que John Cockerill n'y exerce pas le contrôle et n'y détient pas une influence notable, soit en raison de leur caractère peu significatif. Ils sont parfois valorisés à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible d'évaluer leur juste valeur de manière fiable. Celle-ci est déterminée sur la base de critères financiers appropriés à la situation de chaque société, par exemple la quote-part des capitaux propres ou les perspectives de rentabilité.

En 2022, John Cockerill a réalisé de nouvelles acquisitions pour 1 312 milliers d'euros, notamment :

- la constitution de la société Graal Holding ayant pour objectif le recyclage et la valorisation des déchets en aluminium
- l'acquisition de la société Logapro qui propose son expertise dans le domaine du pilotage de lignes de traitement de surface et galvanoplastie
- l'augmentation de la participation dans la société SAMI CMI Defence Systems au niveau du secteur Defense.

Les dépréciations de l'exercice sont des reprises pour un montant net de 706 milliers d'euros, principalement :

- la dotation de la société CMI Defense LLC au niveau de sa participation dans SAMI CMI Defence Systems
- la reprise de réduction de valeur de John Cockerill SA sur participation dans la société Xylowatt. En effet, cette entité a été cédée sur l'exercice ce qui explique d'ailleurs le poste « Cessions » pour 1 835 milliers d'euros.

Concernant les variations de périmètre, la valeur de 726 milliers d'euros provient essentiellement des actifs financiers détenus par des sociétés acquises en 2022 (Esindus holdco & Esindus SAU).

Au niveau des autres variations, le principal impact provient de la société Industrya (-1 975 milliers d'euros) suite au changement de méthode de consolidation.

9.2. Actifs financiers au coût amorti

EUR 000	2022	2021
Prêts aux sociétés affiliées	17 428	18 857
Dépôts et cautionnements	3 857	5 438
Placements à terme	25 011	1 065
Autres créances au coût amorti	88 161	176 754
TOTAL	134 456	202 113
dont part courante	29 467	4 302

Les prêts aux sociétés affiliées diminuent de 1 430 milliers d'euros. John Cockerill SA suite à des remboursements effectués durant l'année.

Les dépôts et cautionnements diminuent de 1 581 milliers d'euros sur l'exercice. Cette diminution provient principalement de John Cockerill Defense SA (1 910 milliers d'euros) suite à des remboursements concernant des dépôts qui avaient été nécessaires pour l'obtention de garanties bancaires dans le cadre de contrats de pièces de rechange.

Les placements à terme augmentent de 23 946 milliers d'euros suite à un placement à terme de 25 000 milliers d'euros de John Cockerill SA.

Les autres créances diminuent de 88 593 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill Defense SA suite à un reclassement en créances courantes vu la maturité à présent exigible en 2023 (voir Note 13 « Créances commerciales et autres créances opérationnelles »).

En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers au coût amorti. L'estimation de ces pertes de crédit attendues a révélé que les correctifs à apporter sont considérés comme non significatifs et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

9.3. Instruments dérivés

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés et se présente comme suit :

EUR 000	2022	2021
Instruments financiers dérivés sur devises	16 075	5 606
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	143	0
TOTAL	16 217	5 606
dont instruments dérivés courants	7 179	3 036

Les instruments financiers sur devises sont mis en place dans le cadre de la politique de couverture de change et de gestion des risques de John Cockerill. Les autres instruments financiers ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

La variation de l'exercice concerne essentiellement CMI Defense LLC et Esindus SAU.

Au niveau des devises, John Cockerill applique la comptabilité de couverture pour tous les contrats vu que ceux-ci répondent aux exigences de qualification. Les montants sont détaillés dans l'état consolidé du résultat au niveau des autres éléments du résultat global. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 27.

10. Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente

Ce poste peut être détaillé comme suit :

EUR 000	2022	2021
Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente		
Charges à reporter	4 759	2 371
Produits acquis	2 179	834
Parts consortiales	3 327	3 325
Autres	6 849	5 493
TOTAL	17 113	12 023

La variation de l'année est une augmentation de 5 090 milliers d'euros.

Les charges à reporter augmentent de 2 388 milliers d'euros, principalement au niveau de la société Ausar Energy pour 1 084 milliers d'euros et concernent principalement des factures d'acomptes

Les produits acquis augmentent de 1 345 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill SA pour des dividendes à recevoir.

Les parts consortiales sont presque identiques à l'exercice précédent (3 327 milliers d'euros) et concernent principalement un projet du Secteur Industry en Asie pour une ligne de galvanisation et une ligne de peinture attribuée à John Cockerill SA. Le mécanisme des parts consortiales est expliqué dans la note 21 « Autres passifs courants et non courants ».

La rubrique Autres augmente de 1 356 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill India (2 960 milliers d'euros en 2022 contre 1 458 milliers d'euros en 2021), par un transfert au départ des créances commerciales courantes suite à la finalisation de l'installation d'un projet de cette entité.

11. Impôts sur le résultat

Analyse de la charge d'impôts

La décomposition de la charge d'impôts se présente comme suit

EUR 000	2022	2021
Impôts courants	6 215	1 610
Relatifs à l'exercice en cours	6 674	825
Relatifs aux exercices antérieurs	-459	786
Impôts différés	-8 949	-1 662
Création et reprise des différences temporelles	-3 614	-593
Reconnaissance et utilisation des pertes fiscales	-5 153	-1 116
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés (dotation+, reprise-)	-191	19
Impact fiscal des changements de taux d'impôt nominaux sur les impôts différés	8	28
TOTAL	-2 734	-51
Impôts sur éléments portés directement en capitaux propres	2 934	130
TOTAL	201	79

L'impôt courant représente une charge de 6 215 milliers d'euros.

- l'impôt de l'exercice présente une charge de 6 674 milliers d'euros essentiellement reconnue en France et en Belgique mais aussi, de manière plus limitée, au Brésil et en Chine ;
- l'impôt relatif aux exercices antérieurs présente un gain de 459 milliers d'euros et concerne la Belgique.

Les impôts différés présentent un profit de 8 949 milliers d'euros

De manière prudente, John Cockerill a activé des pertes fiscales à la suite de l'établissement de business plans avec un horizon de cinq ans. Ceux-ci s'inscrivent dans une refonte générale de la gouvernance de John Cockerill qui voit le renforcement du suivi des Business. Des Conseils d'administration dédiés seront mis progressivement en place avec notamment pour objectif le suivi des performances, la systématisation des revues opérationnelles et l'analyse périodique du portefeuille d'activités. Cette nouvelle gouvernance prévoit également de renforcer le caractère mondial de John Cockerill. Ceci passera par la mise en place de véritables hubs continentaux, à commencer par l'Inde et les Etats-Unis, afin non seulement de développer davantage de proximité avec ces marchés mais aussi d'améliorer la compétitivité des offres vers l'ensemble des marchés mondiaux. Notons également que John Cockerill a appliqué la même prudence pour sa filière d'hydrogène vert malgré la confirmation de son leadership technologie, commercial et stratégique.

Dès lors, l'activation- d'impôts différés a concerné les périmètres comprenant une intégration fiscale, c'est-à-dire la Belgique (2 300 milliers d'euros), la France (2 500 milliers d'euros), les Etats-Unis (1 000 milliers d'euros) mais aussi les activités hydrogènes du groupe (2 700 milliers d'euros) situées en Belgique, en France et en Chine. Le timing de récupération est prévu à partir de 2024 et la majorité de l'utilisation est prévue d'ici 2026.

Le reste de la variation correspond à des effets fiscaux positifs au niveau de la taxation de différences temporaires.

Au final, la combinaison de ces deux impacts génère un profit de 2 734 milliers d'euros.

Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts

Le rapprochement se présente comme suit :

EUR 000	2022	2021
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	-2 325	5 919
Taux d'imposition théorique	25,00%	25,00%
Charge d'impôts théorique du groupe calculée sur base du taux belge	-581	1 480
Réconciliation de la charge fiscale		
Ajustement de la base taxable (exprimé en impôts)	791	-7 106
Impact fiscal des dépenses non admises	4 367	1 695
Impact des revenus non imposables	-3 576	-8 802
Ajustement de la charge d'impôt	-2 943	5 575
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	-2 563	0
Reconnaissance d'impôts différés actifs sur pertes fiscales antérieures	-4 932	0
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés	4 607	6 254
Crédits d'impôts	-383	-512
Variation de l'impôt courant liée aux exercices précédents	-459	786
Différence entre le taux d'impôt local et belge	-49	-96
Autres mouvements	835	-856
TOTAL	-2 734	-51

Taux d'imposition effectif de John Cockerill

	2022	2021
en %	N/A	N/A

Le taux d'imposition effectif consolidé de John Cockerill est nul pour l'exercice 2022.

Suite aux déductions fiscales pour revenus de brevets et pour revenus d'innovation et à la mise en place d'une intégration fiscale en Belgique permettant de compenser les résultats des différentes entités composant ce périmètre, l'impôt de l'année pour John Cockerill Defense est très faible. En France, un impôt a été reconnu mais est également faible grâce à l'intégration fiscale en place.

Actifs et passifs d'impôts différés

Des actifs ou passifs d'impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles entre les règles fiscales locales utilisées pour évaluer les actifs et passifs et les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés. Les variations des impôts différés bilantaires survenues au cours de l'exercice écoulé sont enregistrées dans l'état du résultat global sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les fonds propres.

Les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition en vigueur ou, en cas de changement, des taux déjà votés et qui sont attendus au moment de l'enregistrement des impôts à payer (ou à récupérer) dans la comptabilité statutaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas ou plus comptabilisés dans la mesure où il s'avère improbable que la charge d'impôts sur les bénéfices imposables futurs leur soit supérieure ou égale. Seuls les éventuels bénéfices imposables anticipés pour les cinq années qui suivent l'exercice clôturé sont pris en considération, les projections au-delà de cet horizon semblant trop aléatoires.

Dès lors, John Cockerill a enregistré des actifs d'impôts différés suite à l'établissement de business plans à cinq ans validés par le Conseil d'administration. En synthèse, la position bilantaire nette du groupe présente un actif d'impôts différés de 7 542 milliers d'euros répartis dans divers pays et activités ce qui pondère le risque et renforce le critère de prudence utilisé pour cette reconnaissance de pertes fiscales.

Cette évaluation sera revue au cours des exercices ultérieurs en fonction de l'évolution de la rentabilité des différentes entités.

Les actifs et passifs d'impôts différés, ventilés par nature, peuvent être présentés comme suit :

EUR 000	Actifs		Passifs	
	2022	2021	2022	2021
Autres immobilisations incorporelles	155	229	6 528	6 770
Immobilisations corporelles	7 849	7 256	3 826	4 172
Stocks	639	222	292	3
Créances/dettes commerciales et autres	102	0	184	96
Contrats de construction	637	451	500	46
Provisions	2 249	159	40	69
Dettes de location-financement	193	347	-6	4
Actifs et passifs financiers	1 746	37	2 671	240
Autres	601	627	-198	-73
Total des différences temporelles	14 170	9 328	13 836	11 326
Pertes fiscales et autres crédits d'impôts	7 208	2 650		
Total actifs/passifs d'impôts différés	21 379	11 977	13 836	11 326
Compensation par entité fiscale	-11 464	-10 167	-11 464	-10 167
Total, net	9 914	1 811	2 372	1 160
Pertes fiscales et crédits d'impôts	326 902	316 171		
Autres différences temporelles	0	0		
Total des éléments fiscaux non reconnus	326 902	316 171		

La plupart des latences fiscales connaît des limitations dans l'utilisation annuelle mais l'ensemble de celles-ci n'a pas de limite de récupération dans le temps.

Passifs d'impôts différés non comptabilisés associés aux participations

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les différences temporelles pour lesquelles John Cockerill n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle celles-ci s'inverseront et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

12. Stocks

EUR 000	2022			2021		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	48 603	-12 199	36 404	44 686	-10 481	34 205
Produits intermédiaires et finis	10 504	-1 068	9 436	11 016	-764	10 252
Acomptes versés	11 696	-13	11 683	2 107	-16	2 091
Commandes en cours d'exécution	103 957	0	103 957	65 929	-730	65 199
TOTAL	174 760	-13 279	161 481	123 738	-11 991	111 747

La valeur nette des stocks est en augmentation de 49 734 milliers d'euros sur l'exercice. La société John Cockerill Defense France impacte principalement cette augmentation (18 065 milliers d'euros) ainsi que la société John Cockerill India (7 555 milliers d'euros).

Aucun stock ne fait l'objet de garantie, caution ou toute autre restriction au profit de tiers.

Le montant de dépréciation augmente de 1 288 milliers d'euros sur l'exercice 2022. Cette variation provient essentiellement de John Cockerill Defense SA (843 milliers d'euros).

13. Créances commerciales et autres créances opérationnelles

EUR 000	2022	2021
Créances commerciales	295 382	265 037
Dépréciations (-)	-16 584	-15 801
Créances commerciales nettes	278 798	249 236
Créances vis-à-vis des parties liées	0	0
Autres créances	88 938	55 194
Dépréciations (-)	-1 145	-1 169
TOTAL	366 591	303 261

Au 31 décembre 2022, les créances commerciales relatives à la vente de biens et de services s'élèvent à 278 798 milliers d'euros (249 236 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Ce montant net de 278 798 milliers d'euros se répartit comme suit :

- un montant brut de créances commerciales de 295 382 milliers d'euros ;
- une dépréciation pour les montants non récupérables estimée à 16 584 milliers d'euros.

La majeure partie des créances commerciales ne sont pas porteuses d'intérêts et ont généralement une période de crédit moyenne allant de 30 à 90 jours.

L'arrivée des différentes sociétés faisant partie de l'ancien groupe Hamon impacte significativement l'augmentation pour 22 038 milliers d'euros. Les créances commerciales augmentent également chez CMI Industry Americas, pour 14 083 milliers d'euros, qui poursuit la réalisation de sa commande pour un des plus grands aciéristes d'Amérique du Nord.

Tout comme l'année précédente, un escompte sans recours a été mis en place au niveau du Secteur Defense essentiellement mais également dans le Secteur Services, et ce pour un total de 134 millions d'euros. Les créances avec une maturité à plus d'un an ont été reclassées vers la section adéquate (voir Note 9.2. Actifs financiers au coût amorti).

Quant à la société CMI Energy LLC, celle-ci présente une diminution de ses créances commerciales à hauteur de 16 438 milliers d'euros, principalement en raison de l'encaissement en 2022 de factures importantes éditées en 2021 portant sur la conception de deux chaudières de récupération de chaleur située près de Chicago (Etats-Unis).

L'analyse d'ancienneté des créances commerciales, pour lesquelles aucune perte de valeur n'a été comptabilisée, se présente comme suit :

Créances commerciales sans perte de valeur	2022	2021
Non échu	172 645	154 236
< 30 jours	19 695	45 180
30-60 jours	22 704	7 204
60-90 jours	4 337	8 372
> 90 jours	48 829	31 100
TOTAL	268 210	246 092

L'analyse d'ancienneté des créances commerciales, pour lesquelles une perte de valeur a été comptabilisée, se présente comme suit :

Créances commerciales avec perte de valeur	2022	2021
Non échu	4 932	2 749
< 30 jours	2 272	760
30-60 jours	309	420
60-90 jours	169	951
> 90 jours	19 489	14 065
TOTAL	27 172	18 945

Sur le montant total des créances commerciales sans pertes de valeur au 31 décembre 2022 et 2021, respectivement 64,37% et 62,67% sont non échues.

La description de la gestion risque de crédit se trouve en Note 27.

L'augmentation des réductions de valeur sur créances commerciales s'élève à 783 milliers d'euros.

Les mouvements de réductions de valeur de l'exercice résultent principalement en une dotation aux réductions de valeur pour 2 297 milliers d'euros (dont John Cockerill SA pour 1 075 milliers d'euros et CIM pour 568 milliers d'euros) partiellement compensée par une reprise de réduction de valeur pour 1 037 milliers d'euros (dont CIM pour 284 milliers d'euros et Greenline pour 216 milliers d'euros) après réception de paiements reçus pour des créances provisionnées.

L'évolution des pertes de valeur sur créances douteuses se présente comme suit :

Evolution des pertes de valeur sur créances douteuses	2022	2021
Au 1 ^{er} janvier	-15 801	-15 624
Dotations	-2 297	-2 157
Montants non récupérables	890	393
Montants non utilisés	1 037	1 596
Ecart de conversion	58	-59
Autres variations	-472	52
Au 31 décembre	-16 584	-15 801

Les autres créances avant réduction de valeur s'élèvent à 88 938 milliers d'euros et augmentent de 33 744 milliers d'euros principalement suite à un prêt complémentaire octroyé à la société Ebenis SA pour 25 000 milliers d'euros.

La réduction de valeur sur les autres créances est stable.

En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales et autres créances opérationnelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en utilisant un tableau matriciel de provision. Ce tableau utilise l'historique de risque de perte de crédit et applique ce risque à la situation actuelle des créances commerciales et autres créances opérationnelles. Il est également possible d'ajuster ce risque en tenant compte de risques futurs économiques.

Dans le cas présent, le choix a été porté de ne pas revoir le pourcentage historique de pertes de crédit. En effet, le groupe John Cockerill s'est efforcé de limiter en permanence les risques par un suivi régulier de la situation financière de ses clients ainsi que par la mise en place de sécurités de paiements :

- plan de paiement couvrant en permanence les engagements avec droit de suspendre l'exécution au moindre retard ;
- crédit documentaire ou autres formes de garanties financières.

L'estimation de ces pertes de crédit attendues a indiqué un impact non significatif sur les comptes consolidés de John Cockerill et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

14. Contrats de construction

EUR 000	2022	2021
Contrats de construction		
Actifs de contrats	194 566	112 718
Passifs de contrats	-591 520	-441 706
TOTAL	-396 954	-328 988

Au 31 décembre 2022, la situation des contrats de construction continue à afficher un solde créditeur pour 396 954 milliers d'euros. En 2021, John Cockerill présentait également un excédent de facturation par rapport aux coûts encourus et marges réalisées pour un montant de 328 988 milliers d'euros.

En application d'IFRS 15, des informations financières additionnelles sont requises au niveau de l'évolution des Passifs de contrats reconnus en 2021. Ainsi, John Cockerill a reconnu un revenu de 205 710 milliers d'euros en 2022 provenant de la comptabilisation des Passifs de contrats en résultats (45,9%). Le solde de ces Passifs de contrats sera reconnu majoritairement en résultat en 2023.

Une analyse sectorielle a aussi été établie :

EUR 000	2022	2021
Actifs de contrats	49 911	16 892
Passifs de contrats	-360 391	-303 120
Defense	-310 479	-286 228
Actifs de contrats	144 655	95 825
Passifs de contrats	-231 130	-138 586
Hors Defense	-86 475	-42 761

La variation de 67 966 milliers d'euros est en partie attribuable au secteur Defense (à hauteur de 24 252 milliers d'euros). En effet, le secteur Defense de John Cockerill continue d'honorer les contrats de formation et de maintenance liés au matériel livré en 2021. Ainsi, à fin décembre 2022, la situation nette des actifs et passifs de contrat présente un excédent de facturation de 310 479 milliers d'euros.

Notons aussi l'augmentation hors Defense liée notamment à la facturation importante en fin d'année d'un contrat pour la conception et la fourniture de la plus grande chaudière de récupération de chaleur au monde du Secteur Energy. Le secteur Industry contribue également à cette variation importante suite au renouvellement d'une commande pour une ligne de revêtement de couleur en continu à grande vitesse pour un grand aciériste américain. Ainsi, la balance nette des contrats de construction des autres secteurs est toujours créditrice à hauteur de 86 475 milliers d'euros, ce qui représente une augmentation de 43 714 milliers d'euros sur la période.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de John Cockerill et les dépôts en banque à court terme avec une échéance initiale à trois mois au plus constituent la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie. La valeur comptable de ces actifs se rapproche de leur juste valeur.

EUR 000	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dépôts bancaires de moins de 3 mois à l'origine	49 374	52 958
Disponibilités et comptes courants financiers	181 090	166 852
TOTAL	230 464	219 810

Tous nos dépôts bancaires et comptes courants financiers font l'objet d'une étude de risque de crédit. L'ensemble des soldes bancaires est également évalué pour le risque de crédit. Un faible risque de crédit est attribué à la date de clôture si les comptes bancaires sont détenus auprès d'institutions bancaires de réputation internationale ayant un rating d'au moins Investment Grade, ce qui est bien le cas pour John Cockerill.

16. Capitaux propres

Capital social

Le capital de John Cockerill SA et le nombre d'actions se présentent comme suit :

EUR	2022	2021
Nombre d'actions au 31 décembre	817 749	817 749
Valeur du capital souscrit	37 331	37 331

L'actionariat se résume comme suit et reste inchangé par rapport à 2021 :

	2022	2021
Ebenis	648 683	648 683
Dodeca	169 066	169 066
TOTAL	817 749	817 749

Comme en 2021, la société Ebenis SA contrôle directement 79,33%. Le solde de 20,67% reste détenu par des cadres dirigeants de John Cockerill et la société Ebenis SA au travers de la société Dodeca SA.

Toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.

Aucune action de la société John Cockerill SA n'est détenue par les sociétés du Groupe John Cockerill.

Autres informations sur les réserves consolidées

Les réserves consolidées, y inclus le résultat de l'exercice, s'élèvent à 26 269 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et intègrent la réserve légale de la société John Cockerill SA. En application des dispositions légales belges, 5% du résultat net des sociétés belges doit être affecté à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

Le 4 mai 2022, l'Assemblée Générale de John Cockerill SA a confirmé ne pas procéder à la distribution d'un dividende pour l'exercice 2021.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2023, la Société John Cockerill SA n'a pas proposé de distribuer un dividende pour l'exercice 2022.

Paiements en action

En 2022, le Conseil d'Administration de John Cockerill a mis en place un plan d'options sur actions permettant d'acquérir des actions de la société John Cockerill Hydrogen SAS.

Ce plan a été proposé à certains dirigeants du Groupe dans l'objectif de les impliquer plus étroitement dans le développement du Groupe en intégrant ce plan à la politique de rémunération variable à long terme.

Ainsi un total de 1 663 options a été proposé et 1 600 options ont été acceptées. Le prix d'acquisition est de 5 600 euros par action et la période de blocage est de minimum trois années.

Une évaluation a été réalisée à l'aide du modèle Black Scholes. Il s'agit d'une méthode très connue qui permet de calculer de manière théorique le prix d'une option de type européenne en fonction de différentes données de cette option et de l'actif sous-jacent sur lequel elle est adossée. Les paramètres utilisés sont les suivants :

EUR	2022
Prix d'attribution	5 600
Prix d'exercice	5 600
Maturité (en années)	4,00
Taux annuel sans risque	2,98%
Volatilité	29,89%
Prix de l'option	1 580

Ces plans sont traités comme des plans payés en actions. A fin 2022, les impacts ne sont pas matériels vu la période d'acquisition très courte (1 mois) et n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement dans les comptes.

17.Provisions pour avantages du personnel

Plusieurs sociétés de John Cockerill ont des régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies. Les principaux régimes à prestations définies qui octroient généralement des avantages en matière de retraite sur base de la rémunération et des années de services sont situés en Belgique et en France.

Régimes à cotisations définies

Lorsque les cotisations ont été payées, John Cockerill n'a plus d'obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

John Cockerill participe essentiellement à des plans de pension de type prestations définies en France et en Belgique. Pour les régimes financés, les actifs du régime sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et pratiques en vigueur dans chaque pays.

En France, un plan de pension de type prestations définies existe au sein de chaque entité. En effet, tout salarié français qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Celle-ci est généralement prévue par la convention collective de la branche d'activités (ou d'un accord d'entreprise) qui en fixe le montant selon l'ancienneté. À défaut de convention collective ou d'informations relatives au départ en retraite dans la convention collective, l'article 6 de l'accord du 10 septembre 1977 fixe une indemnité minimum de départ en retraite (indemnité légale). Par ailleurs à la suite de la décision de l'IFRS IC publiée le 21 mai 2021 apportant des modifications sur l'application de la norme IAS19, la méthodologie d'évaluation de ces régimes a été revue et appliquée en date du 1^{er} janvier 2021.

En Belgique, John Cockerill dispose de plans de pension de type cotisations définies (plans DC) pour certains employés, pour lesquels les compagnies d'assurances garantissent un certain taux de rendement jusqu'à la pension, ainsi qu'un plan de pension de type but à atteindre.

Les primes de ces plans DC varient entre 2% et 15% du salaire actuel et sont payées partiellement par l'employeur et partiellement par les employés.

En conséquence de la loi du 18 décembre 2015, des rendements minimums sur ces plans DC sont garantis par l'employeur :

- pour les cotisations versées à partir du 1^{er} janvier 2016, un nouveau rendement variable minimum basé sur les taux des OLO, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Considérant les faibles taux des OLO au cours des dernières années, le rendement a été fixé initialement à 1,75% ;
- pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les rendements légaux précédemment applicables (3,25% et 3,75% respectivement pour les allocations de l'employeur et les cotisations des employés) restent d'application jusqu'à la date de la pension des employés concernés (ou la date de paiement des prestations, de sortie ou d'abrogation du plan).

Pour les estimations IAS 19, considérant les rendements minimaux garantis, ces plans DC peuvent être qualifiés de plans de type prestations définies.

Le passif net de John Cockerill pour avantages postérieurs à l'emploi et régimes d'avantages à long terme comprend les éléments suivants :

EUR 000	2022	2021
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	-84 848	-104 980
Juste valeur des actifs en fin d'exercice	63 901	85 026
Surplus/(Déficit)	-20 947	-19 954
Actif non reconnu au bilan dû à la limite du Paragraphe 58(b)	0	0
Passif comptabilisé au bilan au 31 décembre	-20 947	-19 954
Duration	11	13

Le déficit à la fin de l'exercice 2022 s'élève à 20 947 milliers d'euros dont 9 550 milliers d'euros pour la partie française et 11 397 milliers d'euros pour la partie belge.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies peuvent être présentés comme suit :

EUR 000	2022	2021
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	104 981	85 620
Coût des services rendus au cours de la période	7 531	6 456
Coût financier sur l'engagement	942	329
Prestations de services	-5 700	-1 309
Cotisations par les participants au régime	2 187	2 098
Ecarts actuariels d'expérience	2 174	-4 313
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses démographiques	0	-1 531
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses financières	-28 157	-4 745
Coûts des services passés	0	0
Réductions et liquidations	0	-1 611
Acquisitions	890	23 987
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	84 848	104 981
<i>dont non-financées</i>	<i>19 014</i>	<i>17 769</i>
<i>dont entièrement ou partiellement financées</i>	<i>65 834</i>	<i>87 212</i>

Les changements dans la juste valeur des actifs du régime de retraite peuvent être analysés de la manière suivante :

EUR 000	2022	2021
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	85 026	67 028
Rendement attendu des actifs	789	266
Ecarts actuariels	-24 152	-9 929
Cotisations effectuées par l'employeur	5 879	3 437
Cotisations par les participants au régime	2 187	2 098
Regroupements d'entreprises	0	23 516
Coût d'administration	-128	-82
Prestations payées par le fonds	-5 700	-1 308
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	63 901	85 026

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, les actifs du régime représentent des contrats d'assurance.

Les charges relatives à des régimes à prestations définies comptabilisées en résultat peuvent être détaillées comme suit :

EUR 000	2022	2021
Coûts des services rendus	7 531	6 456
<i>Coûts des services rendus au cours de la période</i>	<i>7 531</i>	<i>6 456</i>
<i>Services passés reconnus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Coût financier net	153	63
<i>Coût financier sur l'engagement</i>	<i>942</i>	<i>329</i>
<i>Coût financier sur les actifs de couverture</i>	<i>-789</i>	<i>-266</i>
Coût d'administration	128	82
<i>Ecarts actuariels reconnus en P&L</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Charge de la période reconnue dans le compte de résultat (Profit & loss)	7 812	6 601

Les charges relatives à des régimes à prestations définies comptabilisées dans les capitaux propres peuvent être détaillées comme suit :

EUR 000	2022	2021
Ecarts actuariels générés dans l'année - sur la valeur actualisée de l'obligation	-25 983	-10 589
Ecarts actuariels d'expérience	2 174	-4 313
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses démographiques	0	-1 531
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses financières	-28 157	-4 745
Ecarts actuariels générés dans l'année - sur la valeur des actifs du régime	24 152	9 929
Effet de la limite de la comptabilisation des actifs du régime	0	0
Reductions et liquidations	0	-1 611
Acquisitions	890	23 987
Regroupements d'entreprises	0	-23 516
Montant reconnu dans le compte des capitaux propres (Other Comprehensive Income)	-941	-1 800

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations au titre de prestations définies donnent les taux moyens suivants :

	2022	2021
Taux d'actualisation	3,10%	0,90%
Taux prévu des augmentations salariales	2,00%	2,00%
Taux d'indexation	2,00%	1,75%
Taux de rendement des actifs	3,10%	0,90%

Conformément à la version révisée de la Norme IAS 19 – Avantages du personnel, le taux de rendement attendu des actifs reflète le taux d'actualisation.

Exposition aux risques

Les principaux risques auxquels John Cockerill est exposé sont les suivants :

- volatilité des actifs financiers : l'obligation est évaluée notamment sur la base d'un taux d'actualisation pris en référence aux taux obligataires privés de première qualité. Si le rendement des actifs financiers est inférieur à ce taux, un déficit se crée. Les actifs financiers des régimes (actions, obligations...) ont généralement un rendement supérieur au taux d'actualisation sur le long terme, mais sont volatils à court terme, d'autant plus qu'ils sont mesurés à la juste valeur pour les besoins de la comptabilité annuelle de John Cockerill. L'allocation des actifs financiers est déterminée de manière à assurer la viabilité financière du régime à long terme ;
- variation des taux obligataires : une diminution des taux obligataires privés conduit à une augmentation de l'obligation des régimes telle que comptabilisée par John Cockerill ;
- longévité : les prestations garanties par les régimes sont octroyées au moment du départ à la retraite et ne sont pas des prestations viagères, l'augmentation de l'espérance de vie conduit donc à une augmentation non significative de l'obligation du régime ;
- solidité financière des organismes d'assurances.

Une analyse de sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation de nos sociétés françaises et belges a été réalisée et peut être présentée comme suit :

EUR 000	2022	2021
Sensibilité au taux d'actualisation de la valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre		
Scénario principal	84 848	104 980
Sensibilité à plus de 25 points de base	82 550	101 427
Sensibilité à moins de 25 points de base	87 279	108 739

Pour conclure, les variations des différentes provisions comptabilisées par John Cockerill au titre d'avantages du personnel peuvent être synthétisées comme suit :

EUR 000	Provision obligations de retraite	Autres avantages à long terme	Total
au 31 décembre 2020	19 161	390	19 551
Dotations	2 030	0	2 030
Utilisations	-356	-202	-558
Reprises	-65	0	-65
Entrée de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	32	0	32
Autres	-163	0	-163
au 31 décembre 2021	20 640	188	20 828
Dotations	5 424	0	5 424
Utilisations	-4 923	0	-4 923
Reprises	-46	0	-46
Entrées de périmètre	1 291	0	1 291
Ecart de conversion	26	0	26
Autres	-776	0	-776
au 31 décembre 2022	21 635	188	21 823
dont provisions courantes	0	0	0
Variation	995	0	995

La variation de l'exercice concerne essentiellement la mise à jour des provisions pour Indemnités Fin de Carrière en France et plans de pension en Belgique.

18.Provisions

EUR 000	Restructuration	Garantie	Litiges sur contrats	Autres provisions	Total
au 31 décembre 2020	671	65 910	30 873	2 791	100 245
Dotations	833	10 106	4 251	719	15 909
Utilisations	0	-692	-8 083	-591	-9 367
Reprises	0	-1 635	-10 480	-572	-12 687
Entrées de périmètre	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	228	489	32	749
Autres	0	-131	131	0	0
au 31 décembre 2021	1 504	73 785	17 180	2 379	94 849
Dotations	0	11 248	8 474	2 299	22 022
Utilisations	0	-4 743	-5 120	-967	-10 830
Reprises	-358	-3 275	-2 494	-567	-6 694
Entrées de périmètre	0	1 962	0	2 077	4 039
Ecart de conversion	0	-31	245	-19	194
Autres	0	-1 974	-5	-22	-2 001
au 31 décembre 2022	1 147	76 972	18 280	5 179	101 578
dont provisions courantes	1 147	5 005	9 604	184	15 940
Variation	-358	3 187	1 100	2 800	6 729

Les provisions pour restructuration, garantie, litiges sur contrats et autres sont comptabilisées et évaluées sur base d'une estimation de la probabilité des sorties futures de liquidités ainsi que de données historiques fondées sur des faits et circonstances connus à la date de clôture. La charge effective pourra différer des montants provisionnés.

Les provisions pour restructuration, constituées dans le cadre de la réorganisation de John Cockerill en Belgique, diminuent de 358 milliers d'euros suite principalement aux reprises de l'exercice à l'issue d'une réévaluation du plan et du nombre de personnes concernées.

Les « provisions pour garantie » étant comptabilisées distinctement dans un compte de provision lorsque débute la période de garantie des contrats de construction sous-jacents, l'évolution de ce poste est directement liée à l'évolution des contrats de construction, leur avancement et l'écoulement de la période de garantie. Les provisions constituées pour garantie augmentent de 3 187 milliers d'euros afin de couvrir des garanties techniques et industrielles principalement chez John Cockerill Defense SA et John Cockerill Renewables suite aux avancements des projets en cours.

Les provisions pour des litiges sur contrat augmentent de 1 100 milliers d'euros et concernent principalement des dotations effectuées chez CMI Energy LLC, John Cockerill SA, CMI Europe Environnement et CMI Proserpol.

Un litige sur un contrat marocain du secteur environnement est toujours en cours. John Cockerill cherche une solution avec son client mais pourrait envisager une poursuite devant les tribunaux si aucune solution n'était dégagée. Dès lors John Cockerill a conservé la position actuelle dans les comptes sans enregistrer de dégradation complémentaire.

Les « autres provisions » augmentent de 2 800 milliers d'euros au cours de l'exercice principalement des provisions pour pertes à terminaison chez John Cockerill Hamon Sarl ainsi que des provisions pour risques spécifiques chez CMI Maintenance Est (réorganisation et fermeture du site de Colmar en France).

Le Conseil d'Administration considère que ces montants constituent la meilleure estimation actuelle possible.

19. Emprunts

Les dettes financières courantes et non courantes sont de 202 360 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- les dettes bancaires augmentent de 38 608 milliers d'euros et se montent à 117 100 milliers d'euros dont :
 - 3 523 milliers d'euros d'emprunts subordonnés en faveur du Groupe Esindus pour 2 469 milliers d'euros et d'Ausar Energie pour 1 054 milliers.
 - 113 511 milliers d'euros d'emprunts liés au financement général de John Cockerill au niveau de John Cockerill SA, de John Cockerill Hydrogen Belgium, de CMI France mais aussi d'autres sociétés françaises au travers de Prêts garantis par l'état obtenu en 2020 en France et en Nouvelle-Calédonie. Cockerill Jingli Hydrogen et CMI Engineering Beijing Co Ltd disposent également de financements pour les montants respectifs de 7 026 milliers d'euros et 1 333 milliers d'euros.
 - 66 milliers d'euros de dépassements bancaires.
- les autres dettes s'élèvent 85 260 milliers d'euros dont :
 - 71 685 milliers d'euros de dettes de location, principalement chez John Cockerill SA, John Cockerill Defense SA, CMI Maintenance Nord, CMI Maintenance Est, CMI Luxembourg Holding, CMI Tech5i Luxembourg, Esindus et Cockerill Jingli Hydrogen ;
 - 13 575 milliers d'euros d'autres dettes financières essentiellement chez John Cockerill SA pour un financement reçu de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie et des subsides remboursables de la Région Wallonne, le tout à hauteur de 3 977 milliers d'euros, d'un subside remboursable chez John Cockerill Hydrogen Belgium pour 6 000 milliers d'euros et de deux subsides remboursables chez John Cockerill Defense SA pour 2 108 milliers d'euros.

EUR 000	2022	2021
Emprunts subordonnés	3 523	0
Emprunts bancaires	113 511	78 367
Dépassements bancaires	66	125
Sous-total dettes bancaires	117 100	78 492
Dettes de location	71 685	79 127
Autres dettes financières	13 575	22 717
Sous-total autres dettes	85 259	101 844
TOTAL	202 360	180 336

Les passifs financiers se répartissent par degré d'exigibilité, par devise et par type de taux de la manière suivante :

EUR 000	2022	2021
Echéant dans l'année	86 744	49 441
Echéant la 2 ^{ème} année	46 617	54 661
Echéant entre la 3 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	49 711	52 797
Echéant après la 5 ^{ème} année	19 288	23 437
TOTAL	202 360	180 336
Intérêts futurs	8 261	7 229
TOTAL	210 620	187 565

EUR 000	2022	2021
Passifs financiers échéants dans l'année en	86 744	49 440
EUR	76 307	37 357
USD	903	746
SAR	220	203
XPF	1 090	1 769
CNY	7 563	7 567
Autres	662	1 798
Passifs financiers non courants en	115 615	130 896
EUR	111 738	125 647
USD	992	1 255
SAR	922	1 078
XPF	440	2 906
CNY	796	0
Autres	728	9

EUR 000	2022	2021
Taux fixe	81 489	58 799
Taux variable	120 871	121 537
TOTAL	202 360	180 335

Conformément aux amendements relatifs à IAS 7, la variation des emprunts peut se synthétiser comme suit :

EUR 000	2021	Cash flow flux de trésorerie	Acquisition	IFRS 16	Ecart de conversion	Autres	2022	Juste valeur
Emprunts subordonnés	0	-419	3 942	0	0	0	3 523	3 523
Emprunts bancaires	78 367	32 928	2 220	0	3	-7	113 511	111 318
Dettes de location	79 127	-18 126	0	10 490	194	0	71 685	71 685
Dépassements bancaires	125	-58	0	0	0	0	66	66
Autres dettes financières	22 717	-10 720	1 461	0	116	0	13 575	13 575
TOTAL	180 336	3 605	7 623	10 490	313	-7	202 360	200 167

L'augmentation de l'exercice (22 024 milliers d'euros) s'explique principalement comme suit :

- le cash-flow de trésorerie est positif de 3 605 milliers d'euros et comprend principalement :
 - les emprunts obtenus pour 45 966 milliers d'euros, principalement en faveur de John Cockerill Hydrogen Belgium pour 40 500 milliers d'euros dont 25 500 milliers d'euros reçu par une banque européenne et 15 000 milliers auprès de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) et John Cockerill SA pour 5 000 milliers d'euros (financé par une banque Française).
 - les remboursements de l'exercice pour 21 992 milliers d'euros (notamment, 6 000 milliers d'euros chez John Cockerill SA, 5 720 milliers d'euros chez CMI France, 1 885 milliers d'euros chez CMI Brasil Servicos et 1 529 milliers d'euros chez CMI Klein SARL) suite à la très bonne situation de la trésorerie et conformément au plan de remboursement ;
 - les remboursements de dettes de location pour 18 126 milliers d'euros ;
 - la diminution des dépassements bancaires pour 58 milliers d'euros, dont la variation est reprise dans le solde de trésorerie au niveau du tableau de flux de trésorerie et pas dans les remboursements d'emprunts.
 - la diminution des autres dettes financières pour 1 766 milliers d'euros, expliqué notamment par des remboursements de John Cockerill auprès de la SRIW pour 3 750 milliers d'euros compensés par de nouveaux emprunts obtenus par Esindus cette année pour 1 555 milliers d'euros.
- les entrées de périmètre pour 7 623 milliers d'euros par l'intégration du groupe Esindus pour 5 655 milliers d'euros et d'Ausar Energie pour 1 968 milliers d'euros.
- la reconnaissance des dettes locatives en application d'IFRS 16 pour 10 490 milliers d'euros, en ce compris les acquisitions de l'année ;
- les écarts de conversion et autres variations pour 313 milliers d'euros.

Les composantes de la trésorerie nette et la description des sources de financement de John Cockerill et de leurs conditions sont expliquées plus en détail dans la Note 27.

20. Autres passifs financiers

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net ou par le biais des autres éléments du résultat global suivant la qualité de la couverture, et s'analyse comme suit :

EUR 000	2022	2021
Autres passifs financiers		
Instruments financiers dérivés sur devises	5 024	1 904
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	118	356
TOTAL	5 142	2 260
Dont part non courante	591	516

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque de John Cockerill et sont analysés dans la Note 27. Seuls les instruments sur devises font l'objet d'une comptabilisation de couverture.

21. Autres passifs courants et non courants

Ce poste peut être détaillé comme suit :

EUR 000	2022	2021
Autres passifs courants et non courants		
Charges à imputer	2 256	1 135
Produits à reporter	4 651	5 356
Parts consortiales	2 755	1 565
Autres	5 686	7 550
TOTAL	15 348	15 606
Dont part courante	14 657	14 251

Les autres passifs sont en diminution de 258 milliers d'euros.

Les charges à imputer augmentent de 1 121 milliers d'euros, principalement chez Cockerill Jingli Hydrogen pour 977 milliers d'euros.

Les produits à reporter diminuent de 705 milliers d'euros dont 691 milliers d'euros de la SEP Panama.

Cette rubrique comprend également les parts consortiales détenues par des sociétés de John Cockerill. Celles-ci correspondent aux comptes transitoires liés à la gestion de contrats pour compte de tiers par certaines entités de John Cockerill. Conformément aux dispositions prescrites par les normes IFRS en la matière, les charges et produits liés à la gestion de ces contrats globaux (hors part propre) ne transitent pas par l'état du résultat global mais uniquement par l'état de la situation financière. Les positions sont compensées par contrat et lorsque la facturation émise pour compte de tiers est supérieure aux coûts encourus, le solde est présenté à l'actif, tandis que lorsque les coûts encourus pour compte de tiers sont supérieurs à la facturation émise, le solde est présenté au passif. Les parts consortiales augmentent de 1 190 milliers d'euros sur l'exercice.

La section 'Autres' diminue de 1 864 milliers d'euros et reprend principalement une augmentation des subsides d'investissements pour 614 milliers d'euros ainsi qu'une diminution d'autres dettes diverses courantes pour 2 478 milliers d'euros.

22. Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles

EUR 000	2022	2021
Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles		
Fournisseurs	343 240	331 000
Dettes vis-à-vis des parties liées	252	72
Dettes fiscales hors impôts des sociétés	31 928	29 849
Dettes salariales et sociales	80 981	75 268
Autres dettes courantes	43 322	13 369
TOTAL	499 722	449 559

Les sociétés de John Cockerill reçoivent en moyenne entre 30 et 90 jours de crédit de leurs fournisseurs.

L'augmentation des dettes commerciales et opérationnelles (50 163 milliers d'euros) est notamment liée à l'augmentation des dettes fournisseurs (12 240 milliers d'euros) et des autres dettes courantes (29 953 milliers d'euros) suite principalement à l'obtention de l'avance PIIEC (Projet Important d'Intérêt Européen Commun) reçue pour le financement de l'activité hydrogène et plus précisément la construction d'une gigafactory en France. En effet, John Cockerill fait partie des trente-cinq entreprises européennes choisies dans le cadre de ce projet. D'autres avances financières seront reçues les prochaines années en fonction de l'état d'avancement des travaux.

23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités ordinaires est en augmentation de 95 974 milliers d'euros (10 %) par rapport à l'exercice précédent. Le détail peut être présenté comme suit :

EUR 000	2022	2021
Chiffre d'affaires		
Contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement	726 749	632 546
Autres ventes de biens et de services		
Ventes de biens	39 746	39 663
Ventes de services	269 890	268 202
TOTAL	1 036 385	940 411

En incluant la quote-part des joint-ventures (voir section 4.1.2 information sectorielle), le chiffre d'affaires s'établit à 1 045 897 milliers d'euros avec une hausse de 98 436 milliers d'euros.

La baisse la plus significative provient de John Cockerill Defense. La diminution par rapport à l'année précédente est de 116 607 milliers d'euros et s'explique par la finalisation d'un important contrat pour ce secteur.

Les autres secteurs affichent des chiffres d'affaires en hausse par rapport à l'année précédente :

John Cockerill Energy Solutions est en augmentation de 16 779 milliers d'euros, John Cockerill Energy Renewables de 38 318 milliers d'euros, John Cockerill Industry de 47 325 milliers d'euros, John Cockerill Environment de 10 962 milliers d'euros et John Cockerill Services de 101 659 milliers d'euros

24. Charges opérationnelles

a. Charges du personnel

Les charges/coûts du personnel sont en augmentation de 9.5 % sur 2022 et se répartissent comme suit :

EUR 000	2022	2021
Charges de personnel	338 293	308 897
Rémunérations et autres avantages sociaux	237 579	215 552
Cotisations patronales d'assurances sociales	62 316	55 714
Autres frais et charges de personnel	38 398	37 631
Effectif moyen du personnel	6 003	5 480

L'augmentation significative est évidemment à mettre en relation avec l'augmentation de l'inflation en 2022.

b. Dépréciations et amortissements

EUR 000	2022	2021
Dépréciations et amortissements	42 877	40 376
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	12 117	11 913
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	30 760	28 463

Les dépréciations et amortissements augmentent de 2 501 milliers d'euros, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation de 2 297 milliers d'euros de la dotation aux amortissements sur les actifs corporels chez John Cockerill SA et John Cockerill Renewables.

En 2022, la dotation aux amortissements sur les droits d'utilisation, comptabilisés conformément à la norme IFRS 16, est de 17 736 milliers d'euros.

c. Pertes de valeur

EUR 000	2022	2021
Pertes de valeur et reprises	1 517	2 537
Pertes de valeur sur stocks	1 347	2 035
Pertes de valeur sur créances	1 333	168
Pertes de valeur sur les goodwill	0	381
Autres	-1 163	-47

Les pertes de valeur de l'exercice génèrent un résultat négatif de 1 517 milliers d'euros.

Les pertes de valeur sur stocks des entités John Cockerill Defense SA, John Cockerill Defense France et John Cockerill SA expliquent principalement cet impact, tandis que les réductions de valeur sur créances commerciales (Voir Note 13) sont compensées par des reprises sur Autres actifs circulants.

Il n'y a pas eu de réductions de valeurs sur les écarts de consolidation en 2022.

d. Provisions

Les provisions ont été expliquées dans les Notes 17 et 18 et constituent une dotation sur l'exercice 2022 :

EUR 000	2022	2021
Provisions	5 751	-2 992

e. Locations

EUR 000	2022	2021
Montants pris en charge dans l'année pour les contrats de location simple	16 058	13 612

Le montant total payé au niveau des charges de locations, intérêts compris, est de 35 801 milliers d'euros dont 16 058 milliers d'euros sont essentiellement relatifs aux locations d'équipements industriels qui rencontrent les conditions d'exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).

D'une manière plus globale, l'exemption concernant les contrats portant sur des actifs de faible valeur a aussi été appliquée.

f. Services et biens divers

EUR 000	2022	2021
Services et biens divers	122 661	165 980

Les biens et services se montent à 122 661 milliers d'euros en 2022 et comprennent une reprise de provisions de 78 683 milliers d'euros au niveau du contrat majeur du secteur Defense. En effet, vu l'avancement de ce projet, certaines précautions prises dans les coûts estimés à terminaison n'étaient plus nécessaires et ont été extournées.

En 2021, un montant de 19 254 milliers, concernant le même aspect, avait été extourné.

Sans ces éléments significatifs et non récurrents, les biens et services augmentent de 16 110 milliers d'euros dont 10 533 milliers d'euros au niveau des frais de voyages qui remontent au niveau d'avant covid.

25. Coût de l'endettement net

Le détail des charges financières nettes se présente comme suit :

EUR 000	2022	2021
Charges sur l'endettement net	-5 203	-3 930
Charges d'intérêts	-6 187	-4 277
Produits d'intérêts	984	348

Ces intérêts sont liés à des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti. La charge d'intérêts a augmenté en 2022 par rapport à l'exercice 2021 principalement en raison des emprunts de John Cockerill SA et de la filière hydrogène, le tout dans un contexte général de hausse des taux mettant d'ailleurs fin aux taux d'intérêts négatifs.

Le mécanisme d'escompte sans recours avec un important client de notre secteur Defense est resté d'application pour le financement d'équipements payables en 2023 mais a également été plus onéreux vu les taux d'intérêts en augmentation.

Les produits d'intérêts présentent une augmentation en 2022 (636 milliers d'euros) suite aux placements à terme de moins de 3 mois réalisés par John Cockerill India.

26. Autres produits et charges financières

EUR 000	2022	2021
Autres produits et charges financières	590	-894
Résultat de change	4 646	1 811
Dividendes reçus	18	7
Dépréciation d'actifs financiers	-1 868	-585
Variation de juste valeur des titres détenus à des fins de transaction	268	183
Autres charges financières	-4 120	-3 162
Autres produits financiers	1 647	852

En 2022, le résultat de change dégage un bénéfice de 4 646 milliers d'euros.

Ce bénéfice est principalement lié aux fluctuations de certains taux de change dans ce contexte économique particulier que nous connaissons. L'impact concerne les devises MAD, USD et BRL principalement au niveau des sociétés John Cockerill SA, Esindus SAU et CMI Europe Environnement ainsi que de nos entités américaines, brésilienne et indienne.

Les dépréciations d'actifs financiers concernent principalement John Cockerill Defense France et Hamon Esindus Latinoamerica S.L.

Les autres produits et charges financières résultent en une charge de 2 473 milliers d'euros en 2022 contre 2 310 milliers d'euros en 2021. Ces rubriques reprennent principalement les frais bancaires, les coûts liés à la gestion des contrats de change chez John Cockerill SA ainsi que d'autres charges financières.

27. Instruments financiers et gestion des risques y relatifs

Aperçu des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des instruments financiers par catégorie, exprimés en milliers d'euros, respectivement à fin 2022 et à fin 2021 :

2022	Valeur comptable	À la juste valeur par le biais du compte de résultats		Couverture des flux de trésorerie	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dettes de location	Actifs financiers à la JVAERG*	Juste valeur
		Détenus à des fins de transaction	Désignés					
Autres actifs financiers	115 931		0	9 038	104 990	0	1 903	115 931
Actifs non courants	115 931	0	0	9 038	104 990	0	1 903	115 931
Créances commerciales	278 798	0	0	0	278 798	0	0	278 798
Autres actifs financiers	36 937	143	0	7 036	29 758	0	0	36 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie	230 464	0	0	0	230 464	0	0	230 464
Actifs courants	546 199	143	0	7 036	539 020	0	0	546 199
Emprunts	61 103	0	0	0	61 103	0	0	58 670
Dettes de location	54 513	0	0	0	0	54 513	0	54 513
Autres passifs financiers	591	5	0	586	0	0	0	591
Passifs non courants	116 206	5	0	586	61 103	54 513	0	113 773
Emprunts	69 572	0	0	0	69 572	0	0	69 811
Dettes de location	17 172	0	0	0	0	17 172	0	17 172
Autres passifs financiers	4 551	113	0	4 438	0	0	0	4 551
Dettes commerciales	343 240	0	0	0	343 240	0	0	343 240
Passifs courants	434 535	113	0	4 438	412 812	17 172	0	434 774
2021	Valeur comptable	À la juste valeur par le biais du compte de résultats		Couverture des flux de trésorerie	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dettes de location	Actifs financiers à la JVAERG*	Juste valeur
		Détenus à des fins de transaction	Désignés					
Autres actifs financiers	203 340	0	0	2 570	197 811	0	2 959	203 340
Actifs non courants	203 340	0	0	2 570	197 811	0	2 959	203 340
Créances commerciales	249 236	0	0	0	249 236	0	0	249 236
Autres actifs financiers	7 343	0	0	3 036	4 307	0	0	7 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219 810	0	0	0	219 810	0	0	219 810
Actifs courants	476 389	0	0	3 036	473 353	0	0	476 389
Emprunts	67 721	0	0	0	67 721	0	0	66 707
Dettes de location	63 174	0	0	0	0	63 174	0	63 174
Autres passifs financiers	516	193	-	323	-	-	-	516
Passifs non courants	131 411	193	0	323	67 721	63 174	0	130 397
Emprunts	33 488	0	0	0	33 488	0	0	33 646
Dettes de location	15 953	0	0	0	0	15 953	0	15 953
Autres passifs financiers	1 743	163	0	1 581	0	0	0	1 743
Dettes commerciales	331 000	0	0	0	331 000	0	0	331 000
Passifs courants	382 184	163	0	1 581	364 488	15 953	0	382 342

*Juste Valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global

La qualité de la juste valeur des actifs et passifs financiers repris ci-dessus est considérée comme étant de niveau 2, soit une juste valeur qui se base sur un modèle de valorisation dont les inputs significatifs sont des données de marché. Aucun actif financier ne fait l'objet de garantie, caution ou toute autre restriction au profit de tiers.

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers non courants contiennent des créances à long terme sur des projets de John Cockerill Defense. La juste valeur de ces actifs est estimée par une actualisation des flux de trésorerie attendus sur base d'un taux de marché à la clôture.

La juste valeur des actifs financiers courants est considérée comme étant équivalente à leur valeur comptable, de par leur nature courante. De plus, la valeur comptable intègre déjà d'éventuelles dépréciations pour les pertes de valeur attendues sur les actifs financiers au coût amorti.

Les passifs financiers non courants reprennent plusieurs crédits bancaires octroyés à John Cockerill SA et John Cockerill Hydrogen Belgium ainsi que des Prêts Garantis par l'Etat octroyés en France et en Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci sont majoritairement remboursables dans les cinq ans (voir Note 19). La juste valeur de ces passifs est estimée par une actualisation des flux de trésorerie attendus sur base d'un taux de marché à la clôture.

Les passifs financiers courants correspondent essentiellement à des dettes commerciales dont la juste valeur est estimée équivalente à la valeur de comptabilisation.

Les instruments dérivés (actifs et passifs financiers) sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est estimée sur base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés par référence à des données de marché à la clôture, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change (à terme).

Nature et gestion des risques liés aux instruments financiers

Gestion du risque de change

La politique de John Cockerill est de couvrir les risques de change provenant de transactions commerciales, d'achat et de vente. Les risques de change sont principalement engendrés par d'importants contrats commerciaux à l'exportation. Les risques de change les plus significatifs de John Cockerill, concentrés chez John Cockerill SA et John Cockerill Defense SA, sont liés à des transactions en dollar américain. Certaines filiales américaines ainsi que notre entité en Arabie Saoudite sont principalement exposées à un risque euro ; notre principale filiale indienne est essentiellement exposée au risque dollar américain, et dans une moindre mesure au risque euro.

Une couverture de change spécifique est prévue pour chaque contrat commercial exposant John Cockerill au risque de fluctuation de devises. Si un contrat commercial comporte un risque de change à l'achat et à la vente dans une même devise, deux contrats distincts de couverture sont prévus pour couvrir le risque ; la politique interne ne prévoit pas de couvrir l'exposition nette, sauf exception dûment motivée par des circonstances particulières.

Les couvertures consistent essentiellement en des contrats de change de type « CATU » (contrats à terme unique). Lorsque la date de paiement ou d'encaissement est différente de celle prévue initialement, le contrat de change y relatif est prorogé sur base de la meilleure estimation disponible. Le coût ou le gain lié à la prorogation est comptabilisé dans le résultat financier.

Les couvertures sont prises lors de la mise en vigueur du contrat donc, dans la mesure du possible, dès que le risque de change est matérialisé par la signature d'un contrat de vente ou d'un bon de commande à l'achat. Toute exposition significative est couverte systématiquement afin d'immuniser le résultat en cas de variation des taux de change et ainsi obtenir un taux de couverture le plus proche possible de 100%.

L'objectif de ces contrats de change à terme est de couvrir des engagements de nature non spéculative et des transactions existantes.

Chaque instrument de couverture est individuellement attribué à une transaction commerciale anticipée et précise afin d'aligner les termes critiques (devise, montant et date d'échéance) des contrats de change avec les flux anticipés. Les instruments de couverture sont dès lors considérés comme 100% efficaces à l'origine puisque John Cockerill pratique des couvertures de type micro-hedging. John Cockerill évalue l'efficacité des couvertures en fonction des termes critiques des contrats, et ne réalise dès lors pas de calcul de ratio entre les variations de juste valeur de l'instrument de couverture (contrat de change à terme) et de l'instrument couvert (transaction commerciale en devises). Lorsque la qualité de couverture des contrats de change à terme est considérée comme efficace, ces contrats sont comptabilisés comme des éléments de couverture des flux de trésorerie, avec une variation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et donc directement dans les fonds propres. Cette rubrique représente un solde créditeur de 776 milliers d'euros, net d'impôt différé, à fin 2022. De manière régulière, John Cockerill s'assure que l'instrument de couverture utilisé est efficace pour neutraliser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert en ajustant éventuellement ses caractéristiques en cas d'éléments nouveaux. John Cockerill s'assure ainsi d'une efficacité maximale des couvertures.

La source principale d'inefficacité éventuelle provient d'un décalage dans le temps des flux financiers réels par rapport aux estimations réalisées lors de la prise de couverture. Dans le cas d'une anticipation ou d'une prolongation de l'échéance d'un instrument financier, l'impact des points de swaps (qui représente la partie inefficace de la couverture) est comptabilisé en résultats financiers. L'impact pour l'année 2022 est de 20 milliers d'euros.

Lorsque la qualité de la couverture de certains de ces contrats de change à terme ne peut être considérée comme entièrement efficace, ces contrats sont comptabilisés comme s'ils étaient détenus à des fins de transaction. La revalorisation à la juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée dans le résultat net et est réduite ou partiellement compensée par la revalorisation à la juste valeur des positions ouvertes en devises étrangères. À fin 2022, la variation de la juste valeur sur ces contrats n'est pas significative.

Les contrats comptabilisés comme instruments de couverture à la fin de l'exercice précédent, et qui ont couvert des opérations ou transactions qui ne se sont finalement pas produites durant cet exercice, représentent des montants non significatifs.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'instruments dérivés de John Cockerill est essentiellement constitué de contrats de change à terme, à l'achat et à la vente de dollars américains et de riyals saoudiens contre euros. D'autres opérations de change à terme non soldées complètent l'encours des instruments dérivés, notamment en GBP, CAD et CNY, mais de manière plus limitée.

Le montant nominal du portefeuille 2022, le taux moyen des couvertures de change ainsi que les justes valeurs des instruments financiers, exprimés en milliers d'euros, se détaillent comme suit :

EUR 000	Echéant dans l'année		Echéant entre 1 et 2 ans		Echéant à plus de 2 ans	
	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen
Devise						
EUR/USD	132 141	1,05	19 967	1,05	7 265	1,02
EUR/SAR	14 999	4,57	31 232	4,60	29 232	4,60
EUR/CNY	9 577	7,34				
EUR/GBP	2 282	0,89				
EUR/CAD	2 004	1,38				
EUR/NOK	1 540	10,39				
EUR/CZK	1 235	24,72				
EUR/SGD	991	1,44	34	1,65		
Autres	2 755	N/A				
Total général	166 534		51 233		36 497	
Juste valeur des contrats de change à terme						
Contrats de change à terme dont la juste valeur est positive						16 075
Contrats de change à terme dont la juste valeur est négative						-5 028
Juste valeur nette des contrats de change à terme						11 047

Le montant nominal du portefeuille 2021, le taux moyen des couvertures de change ainsi que les justes valeurs des instruments financiers, exprimés en milliers d'euros, se détaillent comme suit :

EUR 000	Echéant dans l'année		Echéant entre 1 et 2 ans		Echéant à plus de 2 ans	
	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen
Devise						
EUR/USD	82 923	1,17	9 707	1,17	1 659	1,14
EUR/SAR	11 500	4,57	14 999	4,57	60 464	4,60
EUR/GBP	2 903	0,86				
EUR/CAD	2 152	1,46				
EUR/CNY	9 890	7,63	228	7,54		
EUR/NOK	1 923	10,28	320	10,66		
EUR/SGD	1 531	1,62	35	1,61	34	1,65
EUR/AUD	719	1,58				
Autres	2 416	N/A	15 464	N/A		
Total général	115 955		25 400		61 952	
Juste valeur des contrats de change à terme						
Contrats de change à terme dont la juste valeur est positive						5 606
Contrats de change à terme dont la juste valeur est négative						-2 097
Juste valeur nette des contrats de change à terme						3 510

Analyse de sensibilité au risque de change

L'approche suivie pour analyser la sensibilité au risque de change consiste à mesurer l'impact sur l'état du résultat global et sur les capitaux propres d'une variation de l'euro par rapport à une devise étrangère, appliquée à l'ensemble des actifs et passifs financiers libellés dans cette même devise étrangère.

John Cockerill est principalement exposé à deux devises hors zone euro : USD et INR. Le tableau ci-après présente la sensibilité liée à une variation positive de 10 % de l'euro (EUR) vis-à-vis de ces deux devises :

	EUR/USD		EUR/INR	
	2022	2021	2022	2021
Variation	10%	10%	10%	10%
Impact capitaux propres	4 299	4 257	-4 238	-4 407
Impact résultat global	-101	866	-47	-19

Gestion du risque de liquidité

La trésorerie de John Cockerill est résumée dans le tableau ci-dessous :

EUR 000	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	230 464	219 810
Découverts bancaires	-66	-125
Trésorerie nette	230 398	219 686

La trésorerie est en augmentation de 10 712 milliers d'euros sur l'année 2022, suite à l'amélioration du besoin en fonds de roulement et à l'octroi d'emprunts courants dont celui obtenu via la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW : 15 000 milliers d'euros).

John Cockerill dispose de sources de financement diversifiées à long terme et à court terme, en fonction de la nature de ses besoins.

Comme déjà mentionné précédemment, le Groupe dispose de plusieurs crédits visant à financer des actifs à long terme.

La mise en place de certaines lignes de crédit de trésorerie et/ou de signature est soumise au respect de ratios financiers portant sur (i) le niveau de dettes financières nettes par rapport aux fonds propres, (ii) un niveau minimum de fonds propres conditionnant une distribution éventuelle de dividende, (iii) le niveau de dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA. À fin décembre 2022, John Cockerill satisfait aux exigences imposées par l'ensemble de ces ratios, sauf un cas limité pour une ligne de garantie bancaire.

L'éclatement des dettes financières en fonction de leur maturité est présenté dans les tableaux ci-après, exprimés en milliers d'euros, respectivement à fin décembre 2022 et fin décembre 2021 :

2022	Echéant dans l'année	Echéant la 2 ^{ème} année	Echéant entre la 3 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	Echéant après la 5 ^{ème} année
Emprunts subordonnés	1 041	0	1 143	1 340
Emprunts bancaires	63 281	33 253	15 386	1 657
Dettes de location	17 172	13 364	24 858	16 291
Autres	5 250	0	8 324	0
TOTAL	86 744	46 617	49 711	19 288
Intérêts futurs	4 392	1 385	2 129	355

2021	Echéant dans l'année	Echéant la 2 ^{ème} année	Echéant entre la 3 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	Echéant après la 5 ^{ème} année
Emprunts bancaires	21 580	37 950	17 881	1 081
Dettes de location	15 953	14 211	26 607	22 356
Autres	11 908	2 500	8 309	0
TOTAL	49 441	54 661	52 797	23 437
Intérêts futurs	3 124	1 352	2 352	401

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de John Cockerill.

John Cockerill est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités de John Cockerill empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. John Cockerill gère ce risque par la conclusion de contrats de swaps d'intérêts (IRS), en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Une analyse de sensibilité aux taux d'intérêt a été préparée pour les dettes à taux variable. Le résultat est non significatif.

Gestion du risque de crédit

L'évaluation du risque de crédit et la détermination des moyens à mettre en œuvre pour le couvrir est un élément essentiel dans la politique de gestion des risques au sein de John Cockerill. Cette activité est encadrée par des notes d'instruction et des procédures officielles.

La règle en vigueur au sein de John Cockerill est que les risques commerciaux et politiques doivent être couverts. Ceci implique donc une évaluation systématique du risque lié à une opération et si ce risque est avéré, la mise en place de couvertures adaptées.

Cette évaluation du risque de non-paiement se fait essentiellement sur base de l'analyse des données bilantaires disponibles, mais également sur base d'éléments comportementaux (respect des échéances, bonne foi...) récoltés sur base de l'expérience passée ou d'informations obtenues par ailleurs.

Dès lors qu'un certain niveau de risque est identifié et qu'il est obligatoire de le couvrir, les moyens utilisés diffèrent selon le type d'opération.

Pour les contrats de services essentiellement locaux, l'encours de créances admissibles est déterminé et adapté en fonction des limites accordées par l'assurance-crédit lorsqu'une telle assurance est mise en place.

Lorsque ces limites sont insuffisantes ou inexistantes, d'autres types de garanties sont alors généralement demandées (garantie maison-mère, paiement d'avance ou système de paiements progressifs...).

En ce qui concerne les contrats d'ingénierie, généralement à la grande exportation et caractérisés par une période d'exécution plus longue, la couverture du risque commercial et politique est également impérative et est obtenue par une combinaison de plusieurs techniques :

- plan de paiement couvrant en permanence les engagements avec droit de suspendre l'exécution au moindre retard ;
- crédit documentaire ou autres formes de garanties financières ;
- couverture par assurance-crédit.

La combinaison optimale entre ces différentes techniques est déterminée au cas par cas.

Il est à noter que ces risques continuent à être suivis de manière régulière en cours d'opération, ce qui, en fonction des circonstances, peut entraîner une modification des dispositions prises en début d'opération.

Une partie non négligeable des créances commerciales est relative à des donneurs d'ordre privés, de renommée internationale disposant d'une surface financière solide. La clientèle de John Cockerill est également constituée de sociétés fortement liées au secteur public, notamment dans le domaine des ventes d'équipements industriels dans le cadre d'investissements réalisés ou pilotés par des sociétés d'état.

La Note 13 détaille d'une part les valeurs brutes et dépréciations enregistrées sur les créances commerciales et d'autre part l'analyse de l'ancienneté des créances commerciales échues.

Par ailleurs, en ce qui concerne les placements à terme, John Cockerill a uniquement recours à des institutions de renom pour lesquelles le risque de crédit est donc limité. La Note 9.2 détaille les placements à terme en cours au 31 décembre 2022.

La méthode de détermination des pertes attendues sur actifs financiers au coût amorti est présentée dans les méthodes comptables – note (O). John Cockerill considère les éléments suivants comme une défaillance aux

fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur ;
- des informations établies en interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris John Cockerill (sans tenir compte des garanties détenues par John Cockerill).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, John Cockerill considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en retard de paiement depuis plus d'un an, à moins que l'entité ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

28. Passifs éventuels et engagements

Engagements

John Cockerill dispose de lignes de crédit de signature, utilisées essentiellement dans le cadre des activités d'ingénierie. Ces garanties émises au profit des clients sont de différents types : garanties de soumission, de restitution d'acomptes, de bonne exécution des contrats et d'obligation de garantie technique.

Le tableau ci-dessous reprend le niveau des lignes de garanties bancaires disponibles d'une part, et celui des lignes de garanties bancaires utilisées d'autre part, respectivement à fin 2022 et fin 2021. En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les garanties bancaires. L'estimation de ces pertes de crédit futures a indiqué un impact non significatif sur les comptes consolidés de John Cockerill et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

EUR 000	2022	2021
Garanties bancaires utilisées	254 229	209 612
Garanties bancaires disponibles	192 697	176 835

Ces lignes de garanties bancaires sont négociées séparément avec chaque partenaire financier et sont octroyées sur base de lignes à durée indéterminée.

Ces lignes de crédit de signature sont accordées sur notoriété et ne font donc l'objet d'aucune sureté, hormis quelques exceptions mineures (cautionnements échéant en 2023 pour 1 554 milliers d'euros, en diminution sur l'exercice) relatives essentiellement à des contrats de pièces de rechange au niveau du secteur Defense.

L'utilisation des lignes est en augmentation sur l'année 2022 dans tous les secteurs exceptés au niveau du secteur Services

Passifs éventuels

De par la nature de ses activités, John Cockerill est exposé à des réclamations introduites de la part de ses clients et fournisseurs. John Cockerill est également amené à introduire des réclamations envers ses clients et fournisseurs dans certaines circonstances. Les réclamations sont couvertes par des provisions spécifiques dans la mesure où il est probable que ces réclamations donneront lieu à des sorties de ressources et que le montant peut être estimé de façon fiable.

29. Acquisition et cession d'entreprises

Prise de contrôle de filiales

Acquisition de la société Ausar Energy

John Cockerill Renewables a signé le 1^{er} juin 2022 un contrat cadre de cession de 51% des parts d'ENGIE dans la société française Ausar Energy. Ausar Energy développe et déploie des micro-réseaux en Afrique. Ces solutions techniques permettant de fournir une énergie sans carbone et à un prix compétitif aux zones non raccordées au réseau et aux industries, elles s'inscrivent parfaitement dans l'ambition de John Cockerill de faciliter l'accès à une énergie bas-carbone. En particulier, elles complètent idéalement l'offre de John Cockerill Renewables, qui combine déjà panneaux solaires, stockage sur batterie et générateurs, ainsi que son système de gestion de l'énergie interne.

Cette acquisition permettra à John Cockerill d'accélérer le développement de ses activités en Afrique : John Cockerill cible les clients industriels hors réseau en Afrique subsaharienne, en s'appuyant sur son expérience en matière de photovoltaïque, de stockage par batterie et de système de gestion de l'énergie.

Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction

La contrepartie transférée pour les parts de la société Ausar Energy s'élève à 1 euro.

La trésorerie nette acquise est de 347 milliers d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un encaissement de 347 milliers d'euros sur l'exercice.

Un complément de prix de maximum 533 milliers d'euros a également été enregistré en dettes financières.

Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition

L'acquisition de la société Ausar Energy a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Les immobilisations incorporelles déjà présentes au bilan ont été réévaluées à leur juste valeur selon le modèle de coût de restitution. La valeur nette de l'immobilisation a été augmentée de 164 milliers d'euros.

Sur base du respect de l'identification du critère légal-contractuel, une immobilisation incorporelle liée à la clientèle (carnet de commande) a été comptabilisée pour un montant de 1 243 milliers d'euros.

Les pertes fiscales de l'entité ont été reconnues à hauteur de 352 milliers d'euros. Cette reconnaissance a permis de compenser l'impôt différé passif généré par l'affectation de l'écart d'acquisition aux immobilisations incorporelles.

Le goodwill résiduel est de 890 milliers d'euros. L'affectation finale sera réalisée en 2023 lorsque de potentiels contrats seront confirmés en Afrique.

Informations pro-forma

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 1 912 milliers d'euros et le résultat net présente un profit de 209 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires se serait élevé à 2 288 milliers d'euros et son résultat net à 1 503 milliers d'euros, soit une différence de 376 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 1 294 milliers d'euros sur le résultat net.

Acquisition d'une partie des activités refroidissement du groupe Hamon

En parfaite cohérence avec son projet industriel, John Cockerill a fait l'acquisition des activités « Refroidissement » du Groupe Hamon en Belgique, en France et en Espagne.

Le Groupe Hamon est un acteur mondial pour la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance de systèmes de refroidissement pour les secteurs de la production d'électricité, du pétrole, du gaz et divers secteurs industriels tels que la métallurgie, verrerie, chimie ou cimenterie.

Le Groupe HAMON réalise les prestations suivantes :

- Vente, Conception, Approvisionnement, Fabrication, Construction et Service Après-Vente de systèmes de refroidissement et d'équipements de gestion des eaux ;
- le diagnostic, la réhabilitation ou la maintenance de ces systèmes et/ou de ces équipements ;
- la vente de toutes pièces de rechange relatives aux systèmes et équipements précités.

Le Groupe John Cockerill étoffe ainsi son portefeuille de technologies dédiées notamment aux énergies décarbonées et à l'industrie responsable. Il développe aussi sa présence en région parisienne et en Espagne. A travers cette opération, John Cockerill pérennise quelque 270 emplois hautement qualifiés et maintient sous contrôle européen des activités stratégiques pour l'Europe de l'industrie et de l'énergie.

Cette acquisition permet à John Cockerill ainsi qu'aux sociétés reprises de s'enrichir mutuellement notamment par un partage d'expertise technique contribuant ainsi à optimiser leur efficacité opérationnelle.

Esindus

Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction

John Cockerill a repris Esindus Holco, la filiale espagnole du groupe Hamon au 1^{er} juin 2022. Cette société détient également les sociétés Esindus Sau (Espagne), Hamon Esindus Latinoamerica (Espagne) et Hamon Esindus Latinoamérica SA de CV (Mexique). Ces acquisitions permettront de contribuer au développement du groupe non seulement en Espagne mais également en Amérique Latine.

La contrepartie transférée pour les actifs des différentes sociétés s'élève à 3 500 milliers d'euros

La trésorerie nette acquise est de 1 125 milliers d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un décaissement de 2 375 milliers d'euros sur l'exercice.

Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition

L'acquisition du groupe Esindus a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Sur base du respect de l'identification du critère légal-contractuel, une immobilisation incorporelle liée à la clientèle (carnet de commande) a été comptabilisée pour un montant de 734 milliers d'euros. A l'issue de cet enregistrement, il n'y a plus d'écart de consolidation à affecter.

Informations pro-forma

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires consolidé d'Esindus total s'est élevé à 49 062 milliers d'euros et le résultat net présente un profit de 1 266 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires se serait élevé à 56 749 milliers d'euros et son résultat net présenterait un profit de 695 milliers d'euros, soit une différence de 7 687 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 571 milliers d'euros sur le résultat net.

Hamon Belgique

Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction

La société John Cockerill Hamon SA, dont le siège social est à Seraing, a été constituée le 29 juin 2022 et est détenue par John Cockerill Hamon Sarl. Le capital fixé pour cette société s'élève à 1 900 milliers d'euros. Certains actifs (principalement ceux afférents au centre d'essai de Drogenbos, aux logiciels de dimensionnement, la bibliothèque technique ainsi que les brevets et activités de customer services Benelux et Luxembourg) appartenant à la société belge Hamon Thermal Europe Belgique ont été repris, et ce dans le cadre de la procédure de faillite de cette société belge. D'autres actifs comme la marque « Hamon » et le droit d'utilisation de l'ERP ont également été acquis.

Il n'y a pas eu de travaux d'évaluation complémentaire sur cette reprise d'actifs.

S'agissant d'une reprise d'actifs, il n'y a pas d'information pro-forma à expliquer.

Hamon France

Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction

Les actifs de la société Hamon Thermal Europe France, en faillite, ont été rachetés pour 4 000 milliers d'euros. L'acquisition comprend la reprise des projets commerciaux ainsi que le personnel. L'opération a été réalisée par CMI France le 28 mai 2022. Ces activités ont été intégrées dans une société existante du groupe John Cockerill mais qui était non opérationnelle et donc non consolidée antérieurement (CMI Services). L'objectif de cette entité française est de devenir le centre d'excellence de l'activité Wet Cooling.

À la suite d'une modification des statuts, CMI Services est devenue John Cockerill Hamon Sarl et est à présent intégrée au périmètre de consolidation. Cette société, dont le siège social est situé à Saint-Denis, est également propriétaire d'un site de fabrication de stockage de pièces à Arrou (France) et d'une succursale en Arabie Saoudite.

John Cockerill Hamon Sarl intervient historiquement dans la construction des tours de refroidissement des centrales nucléaires pour EDF. Elle est reconnue pour la qualité de ses services, le savoir-faire unique de ses équipes formées et accréditées et ses technologies en matière de refroidissement qui utilisent des structures alvéolaires en plastique fabriquées dans son usine d'Arrou.

Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition

Le rachat des actifs de John Cockerill Hamon Sarl a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Les passifs ont été enregistrés à leur juste valeur, notamment les obligations reprises par l'entité envers son personnel ainsi que certaines pertes à terminaison d'un nombre limité de projets, le carnet repris étant toutefois largement profitable. Une immobilisation incorporelle liée à la clientèle a été évaluée. Le carnet de commande acquis lors du rachat des actifs satisfait au critère légal-contractuel et se monte à 2 363 milliers d'euros.

Le goodwill étant en totalité alloué, il n'y a pas de goodwill résiduel.

S'agissant d'une reprise d'actifs, il n'y a pas d'information pro-forma à expliquer.

Cession d'entreprise

Le Secteur John Cockerill Industry a cédé en 2022 la société EFR. La cession s'est faite sur base des comptes de référence au 31 octobre 2022. Quant au transfert de pleine propriété au cessionnaire, la date effective était le 20 novembre 2022. Cette société exploitait une activité d'achat, de vente et de transformation de fours pour l'industrie.

Le prix de cession s'élève à 450 milliers d'euros, générant un profit de même ordre.

30. Parties liées

L'actionnaire de contrôle de John Cockerill SA est la société Ebenis SA, laquelle détient 91,45% de John Cockerill dont 79,33% directement et 12,12% indirectement.

Les transactions entre les sociétés de John Cockerill sont éliminées à travers le processus de consolidation et ne sont donc pas reprises ici. Les transactions avec d'autres parties liées, exprimées en milliers d'euros, sont reprises dans les tableaux ci-dessous, pour les années 2022 et 2021.

Année 2022 (EUR 000)	Achats de biens ou de services	Location d'actifs	Revenus de biens ou de services	Charges financières	Produits Financiers
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	232	203	142	0	636
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	0	248	0	0	8
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2021 (EUR 000)	Achats de biens ou de services	Location d'actifs	Revenus de biens ou de services	Charges financières	Produits Financiers
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	73	54	700	217	153
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	0	210	0	0	2
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2022 (EUR 000)	Créances non courantes	Créances courantes	Dépréciations sur créances courantes	Dette de location (IFRS16)	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	11 453	53 801	0	42 687	304
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	1 080	0	0	0	0
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2021 (EUR 000)	Créances non courantes	Créances courantes	Dépréciations sur créances courantes	Dette de location (IFRS16)	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	12 041	27 695	0	52 211	631
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	1 597	0	0	0	0
Entreprises associées	0	0	0	0	0

Les principales variations de l'exercice concernent l'augmentation du prêt court terme de 25 millions d'euros octroyé à l'actionnaire de contrôle durant l'exercice 2022.

31. Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous reprend les rémunérations de l'Administrateur Délégué, du Président, des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif de John Cockerill, en ce compris les charges sociales éventuelles :

EUR 000	2022	2021
Avantages à court terme	8 673	7 169
Avantages postérieurs à l'emploi	1 125	983
TOTAL	9 798	8 152

De nombreux changements ont été opérés durant l'année, ce qui explique l'augmentation du coût annuel.

De manière structurelle, le comité exécutif, renommé Management Board à partir du 1^{er} janvier 2023, sera composé de douze membres.

32. Prestations du Commissaire

Pour l'ensemble du périmètre consolidé de John Cockerill, les honoraires perçus par le Commissaire et son réseau (Deloitte) pour l'exercice 2022 s'élèvent à 1 717 milliers d'euros et se répartissent comme suit :

EUR 000	2022
Honoraires liés à l'audit des comptes	726
Missions légales et autres missions revisorales	40
Missions d'assistance fiscale	90
Autres missions extérieures à la mission révisorale	861
TOTAL	1 717

33. Événements postérieurs à la clôture

À notre connaissance, aucun élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2023.

34. Détails concernant les filiales non détenues exclusivement et présentant des intérêts non contrôlants significatifs

Le tableau ci-dessous présente des informations détaillées concernant les filiales de John Cockerill non détenues exclusivement, et qui présentent des intérêts non contrôlants significatifs. Aucune restriction importante ne limite la capacité du Groupe d'avoir accès aux actifs ou de les utiliser et de régler les passifs, sauf pour John Cockerill India Ltd vu la cotation en bourse des actions minoritaires.

Nom de la filiale	Participation détenue par les intérêts non contrôlants		Profit (perte) alloué aux intérêts non contrôlants		Intérêts non contrôlants cumulés		Capitaux propres		Total Bilantaire		Résultat net	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
TRANSURB	8,0%	8,0%	-15	11	553	572	6 725	6 918	13 068	12 130	-139	177
INDUSTRYA FUND	47,6%	47,6%	0	-412	0	2 445	9 136	5 134	9 185	5 148	-998	-866
PEGASUS	0,1%	0,1%	0	0	2	1	1 962	986	2 695	1 622	-24	-4
CIM (Compagnie Internationale de Maintenance)	4,9%	4,9%	81	56	1 150	1 044	28 838	27 106	61 629	57 102	2 008	4 104
SOGEMA ENGINEERING SAS	4,9%	4,9%	-34	-34	-27	7	-545	145	3 407	3 923	-703	-698
JOHN COCKERILL FORTRESS - Adv Technologies	30,0%	30,0%	-632	-7	-636	-4	-2 121	-13	656	33	-2 108	-23
JOHN COCKERILL FORTRESS	30,0%	30,0%	-83	-349	-276	-193	-911	-633	250	352	-277	-1 164
MECHAN GROUP LTD	4,9%	4,9%	0	0	-4	-4	228	241	315	332	409	349
MECHAN LTD	4,9%	4,9%	19	19	56	60	1 145	1 220	3 505	3 609	398	382
JOHN COCKERILL Energy de México SA de CV	0,0%	0,2%	0	0	0	0	538	1 138	1 980	2 244	-718	-577
TCP Rail Inc. Panama	52,4%	52,4%	51	31	94	41	3 849	1 688	19 608	9 837	2 090	1 277
CMI COTE D IVOIRE	33,0%	33,0%	133	62	21	-112	64	-338	3 683	2 667	402	189
JOHN COCKERILL INDIA LTD	25,0%	25,0%	193	67	6 108	6 237	24 550	25 065	87 833	50 373	773	-94
CMI ENGINEERING (Beijing) CO LTD	40,0%	40,0%	484	35	1 541	1 351	3 854	3 382	20 082	11 919	1 205	86
JV COCKERILL TEMPRO SURFACE TREATMENT TECHNOL	29,8%	51,0%	15	-42	488	418	1 654	819	6 683	4 358	67	-83
JV COCKERILL JINGLI HYDROGEN	0,0%	44,0%	0	230	0	5 795	9 503	11 706	44 132	34 674	-2 020	-649
AUSAR ENERGIE SAS	49,2%		-32		-59		-3 668		3 946		209	
Autres	0,2%	0,2%	-1	0	2	2	846	1 217	1 317	1 675	-499	146
TOTAL			179	-333	9 014	17 660						

35. Liste des filiales

Liste des sociétés de John Cockerill consolidées (G) ou mise en équivalence (E).

Est indiqué le pourcentage de détention (sachant que les pourcentages de droit de vote ne sont pas significativement différents des pourcentages de détention), suivi du secteur auquel appartient la filiale.

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
AEI NORD SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
AEI SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
AGUERIS SAS	France	G	100,00			■				
ALPHA INDUSTRIES SAS	France	E	50,00						■	
AQUAGED SARL	France	G	100,00						■	
AQUION SAS	France	G	100,00						■	
AUSAR ENERGIE SAS	France	G	50,76		■					
BASE DE BARONVILLE SA	Belgique	E	46,00			■				
CAMPUS COCKERILL SAS	France	G	100,00			■				
CERI PHOENIX INDUSTRIAL FURNACE LTD	Chine	E	20,00				■			
CIM (Compagnie Internationale de Maintenance) SA	France	G	95,12						■	
CMI AMERICA INC	Etats-Unis	G	100,00							■
CMI BRASIL SERVICOS DE MANUT. EQUIP. INDUST.	Brésil	G	100,00						■	
CMI CONGO SARL	République du Congo	G	100,00						■	
CMI COTE D IVOIRE SA	Côte d'Ivoire	G	67,00						■	
CMI CZ s.r.o.	République Tchèque	G	100,00						■	
CMI DE MEXICO S.A. DE CV	Mexique	G	99,80	■						
CMI DEFENCE LLC	Arabie Saoudite	G	100,00			■				
CMI Defense America	Etats-Unis	G	100,00			■				
CMI Energy France SAS	France	G	100,00	■						
CMI ENERGY LLC	Etats-Unis	G	100,00	■						
CMI ENGINEERING (Beijing) CO LTD	Chine	G	60,00				■	■		
CMI ENVIRONMENT HUNGARY kft	Hongrie	G	100,00					■		
CMI EST SCI	France	G	100,00						■	
CMI EUROPE ENVIRONNEMENT SA	France	G	100,00					■		
CMI France SAS	France	G	100,00							■
CMI GREENLINE EUROPE SAS	France	G	100,00				■			
CMI Industry Americas INC.	Etats-Unis	G	100,00				■	■		
CMI INDUSTRY O.O.O *	Russie	G	100,00				■			

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
CMI KLEIN SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
CMI LUXEMBOURG HOLDING SARL	Luxembourg	G	100,00							■
CMI M&W Engineering GMBH	Allemagne	G	100,00				■			
CMI MAINTENANCE EST SAS	France	G	100,00						■	
CMI MAINTENANCE NORD SAS	France	G	100,00						■	
CMI MAROC SARL	Maroc	G	100,00						■	
CMI MCF SAS	France	G	100,00						■	
CMI MUON SAS	France	G	100,00						■	
CMI PROSERPOL SAS	France	G	100,00					■		
CMI Sleti	France	G	100,00				■			
CMI SUD SCI	France	G	100,00						■	
CMI Tech5i Luxembourg SARL	Luxembourg	G	100,00						■	
CMI TECH5I PASTOR SAS	France	G	100,00						■	
CMI UVK GmbH	Allemagne	G	100,00				■			
CMS Hydro	France	G	100,00						■	
DUPUY SAS	France	G	100,00						■	
EFR S.A.S *	France	G	100,00				■			
ESINDUS HOLDCO	Espagne	G	100,00	■						
ESINDUS SAU	Espagne	G	100,00	■						
G2wind SL	Espagne	G	100,00						■	
HAMON ESINDUS LATINOAMERICANO S.L.	Espagne	G	100,00	■						
HAMON ESINDUS LATINOAMERICANO SA de CV	Mexique	G	100,00	■						
Heeta Holding Oy	Finlande	G	100,00				■			
INDUSTRYA FUND	Belgique	E	52,38							■
JOHN COCKERILL Automation Pvt Ltd	Inde	G	100,00				■			
JOHN COCKERILL Defense France	France	G	100,00			■				
JOHN COCKERILL DEFENSE SA	Belgique	G	100,00			■				
JOHN COCKERILL Energy de México SA de CV	Mexique	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL Fortress	Luxembourg	G	70,00			■				
JOHN COCKERILL FORTRESS - Adv Technologies	France	G	70,00			■				
JOHN COCKERILL HAMON SA	Belgique	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL HAMON SARL	France	G	100,00	■						

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy Solutions	Renewables	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
JOHN COCKERILL HYDROGEN BELGIUM	Belgique	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN FRANCE SAS	France	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN SAS	France	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL India Ltd	Inde	G	75,00				■			
JOHN COCKERILL ITALY	Italie	G	100,00					■		
JOHN COCKERILL RENEWABLES	Belgique	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL SA	Belgique	G	100,00	■	■		■	■	■	■
JOHN COCKERILL SERVICES HAINAUT SA	Belgique	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL Services International SA	Luxembourg	G	100,00						■	■
JOHN COCKERILL TRACTION SA	Belgique	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL TRADING (Beijing) Co., Ltd.	Chine	G	100,00				■			
JV COCKERILL JINGLI HYDROGEN	Chine	G	100,00		■					
JV COCKERILL TEMPRO SURFACE TREATMENT TECHNOL	Chine	G	70,18				■			
MECHAN GROUP LTD	Grande Bretagne	G	95,12						■	
MECHAN LTD	Grande Bretagne	G	95,12						■	
NEYRTEC ENVIRO INC.	Canada	G	100,00					■		
Oy Galvatek AB	Finlande	G	100,00				■			
PEGASUS	Belgique	G	99,90			■				
PRAYTECH MAROC SARL	Maroc	E	50,00						■	
SCI M.G.M	France	G	100,00						■	
SOGEMA ENGINEERING SAS	France	G	95,12						■	
STARDEUX SA	France	G	100,00						■	
TCP Rail Inc. Panama	Panama	E	47,56						■	
TRANSURB SA	Belgique	G	92,00						■	
YANGZHOU METALLURGICAL SCIEN. TECHNOLOGY CO	Chine	E	20,00				■			

(*) Sortie de périmètre en 2022

Chapitre 3 | Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés

John Cockerill SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de John Cockerill SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de John Cockerill SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de John Cockerill SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 1 516 256 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 408 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Liège, le 23 avril 2023

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Julie Delforge